



RAPPORT DE GESTION 2019



TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ.....	7
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	8
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION	8
CONSEIL COMMUNAL	11
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	12
COMMISSION DE GESTION	12
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL.....	14
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES... 17	17
MESSAGE DU SYNDIC	18
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	19
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	31
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	42
SERVICE DES FINANCES	46
SERVICE INFORMATIQUE	50
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS.....	53
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	54
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	55
DIVISION DOMAINES – PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	61
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS.....	69
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	70
DOMAINES TRANSVERSAUX	71
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES).....	76
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	81
BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE-SIT.....	85
BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS.....	85
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	89
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	90
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	91
AMÉNAGEMENTS URBAINS.....	94
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION.....	95
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	95
TRAVAUX DES COMMISSIONS	99
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	99
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	101
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	102
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS.....	103
PROJETS	103
SERVICE SOCIAL COMMUNAL	105
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE.....	108
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	110
PRESTATIONS PARASCOLAIRES.....	112
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	113
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	116
POLICE EST LAUSANNOIS.....	118
PROTECTION CIVILE.....	122
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	130
CONCLUSION	137
GLOSSAIRE	139
ANNEXES	143
ORGANIGRAMMES	144

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2019.

MUNICIPALITÉ



Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal (01.01. – 30.06.)
M. N. Leuba, Conseiller municipal (01.07. – 31.12.)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

RÉPARTITION DES DIRECTIONS, SUPPLÉANCES

- Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF)
Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner
- Domaines, gérances et sports (DDGS)
Direction : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Suppléance : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
- Travaux et services industriels (DTSI)
Direction : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
Suppléance : M. N. Leuba, Conseiller municipal
- Urbanisme et environnement (DUE)
Direction : M. N. Leuba, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS)
Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Syndic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 44 séances ordinaires et y a traité 1'342 objets. Elle a également tenu 14 séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment la poursuite du projet d'Hôtel de ville et de la Villa romaine - ArchéoLab, l'élaboration du rapport « Pully à la loupe » (niveau de numérisation et de développement durable de la Ville), l'avenir de la STEP, l'attractivité du centre-ville et divers plans de quartiers en cours d'élaboration.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est les travaux relatifs à la mise en œuvre de la fusion des Organisations régionales de protection civile du district (règlement du personnel, compétences en matière de dépenses, autorisations de plaider, notamment).

La Municipalité a rencontré M. le Préfet le 5 décembre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a été régulièrement informée sur les dossiers revêtant une importance particulière pour Pully, notamment la facture sociale et les péréquations financières.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont (PPPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2019, PPPB a changé son identité graphique ainsi que son nom. Ainsi, Promotion Pully Paudex Belmont (PPPB) est devenue Pully Paudex Belmont (PPB) Tourisme Sport Culture.

Durant l'année 2019, PPB a soutenu les Championnats vaudois de gymnastique, la Course à travers Pully, les Lavaux d'Or et les Fenêtres de l'Avent à Belmont-sur-Lausanne.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 46'392.00 a été encaissée durant l'année 2019. Cette taxe est entièrement versée à PPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

20 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF 9'278.42
50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF 23'195.98
15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPB	CHF 6'958.80
15 % pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF 6'958.80

CONSEIL COMMUNAL



BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2019

Présidente :	M. J.-D. Briod	PLR
1 ^{er} vice-président :	M. R. Carnello	UPVL-PDC-VL
2 ^e vice-président :	Mme K. Stékel Diviani	PS
Scrutateurs :	Mme E. Campiche-Ruegg	Les Verts
	M. L. Kardum	UDC
Scrutateurs suppléants :	M. J.-R. Chavan	UPVL-PDC-VL
	M. A. Freise	PLR
Secrétaire :	M. B. Montavon	Hors parti
Secrétaire-suppléante :	Mme F. Medana	Les Verts

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2019

Président :	M. R. Carnello	UPVL-PDC-VL
1 ^{er} vice-président :	Mme K. Stékel Diviani	PS
2 ^e vice-présidente :	Mme M. Baumann	Les Verts
Scrutateurs :	M. A. Freise	PLR
	M. J.-C. Santchy	UDC
Scrutateurs suppléants :	M. J.-R. Chavan	UPVL-PDC-VL
	M. P. Jaquet	PS
Secrétaire :	M. B. Montavon	Hors parti
Secrétaire-suppléante :	Mme F. Medana	Les Verts

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Président :	M. C. Piguet	PLR
Membres :	M. M. Aguet	PLR
	Mme O. Cuénoud Gonzalez (dès le 20.11.2019)	PS
	M. S. Fague	PLR
	M. D. Favre	PLR
	Mme I. Krenger	UPVL-PDC-VL
	Mme L. Lio	UDC
	M. A. Meylan (jusqu'au 25.09.2019)	PLR
	Mme P. Orlando Micolot (dès le 25.09.2019)	PLR
	Mme G. Padez	UPVL-PDC-VL
	M. D. Simos	Les Verts
	Mme K. Stékel Diviani	PS
	Mme Muriel Thalmann	PS
	M. R. Zimet (dès le 20.11.2019)	PLR
Membres suppléants :	Mme O. Cuénoud Gonzalez (jusqu'au 20.11.2019)	PS
	M. R. Kuonen	UPVL-PDC-VL
	M. L. Kardum	UDC
	Mme P. Orlando Micolot (jusqu'au 25.09.2019)	PLR
	Mme A. Viredaz Ferrari	Les Verts
	Mme S. Winkler (dès le 20.11.2019)	PS
	M. P. Zappelli (dès le 20.11.2019)	PLR
	M. R. Zimet (du 25.09.2019 au 20.11.2019)	PLR

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2018.

VŒU N° 1 – DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Directives aux associations sportives

La commission de gestion émet le vœu que l'article 8a des directives municipales aux associations sportives soit modifié en exigeant aussi les adresses des membres aux éléments à fournir par les différentes associations.

Réponse de la Municipalité

La directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives stipule en son article 8, lettre a, que les clubs sportifs soumis sont contraints de transmettre, au bureau des sports, une liste nominative des membres actifs et juniors comprenant le nom, le prénom et la date de naissance de chaque membre. Dans les faits, elle requiert aussi les adresses qui sont toujours fournies. Cet élément ne fait l'objet d'aucun problème dans l'application des subventions. Cependant, dans la volonté de répondre au vœu de la Commission, la Municipalité a d'ores et déjà adapté ladite directive municipale en conséquence.

VŒU N° 2 – DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rénovation énergétique

La commission de gestion émet le vœu de la prise en considération systématique de la rénovation énergétique (enveloppe du bâtiment et consommation d'eau-électricitéchauffage) lors de tous travaux importants dans des bâtiments de la commune.

Réponse de la Municipalité

Lors de travaux d'importance sur le patrimoine bâti communal, la Municipalité optimise systématiquement l'état énergétique du bâtiment. Elle soumet les travaux à une procédure de mise à l'enquête publique. Ainsi, la Loi vaudoise sur l'énergie, notamment, s'applique afin de garantir la mise en œuvre d'améliorations énergétiques. De plus, la Municipalité entreprend aussi de nombreuses démarches visant à optimiser la consommation des énergies dans le cadre de la gestion courante de ses immeubles.

VŒU N° 3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Inventaire des œuvres d'art

La Commission de gestion émet le vœu que la Ville de Pully dresse un inventaire des œuvres d'art sur le domaine public et détermine à quel service incombe la responsabilité de l'entretien de ces objets.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu et relève que la Commission de gestion a déjà émis à deux reprises un vœu analogue (exercice 2013, vœu No 5, exercice 2015, vœu No 4) ainsi qu'une observation (exercice 2017, observation No 1).

Bien qu'il n'existe effectivement pas de liste des œuvres d'art sises sur le domaine public et dont la Ville est propriétaire, ces réalisations sont bien connues des directions et services de l'Administration communale.

La Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles dressera néanmoins un inventaire synthétique des œuvres dont la ville est propriétaire et qui sont sises sur le domaine public. Cette même direction examinera également l'opportunité de mettre en place un groupe de travail constitué de toutes les directions concernées afin d'examiner, lorsque le cas se présente, la façon de traiter une œuvre située dans un périmètre d'intervention (travaux sur la voie publique, aménagement urbain, entretien et rénovation du patrimoine bâti, etc.). L'inventaire sera ainsi mis à jour et complété au gré des interventions.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2019, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 7 séances :

27 mars

- Préavis N° 01-2019 – Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du projet d'ouvrage - Crédit demandé CHF 2'793'000.00 ;
- Préavis N° 02-2019 – Chemins des Vignes et du Pré de la Tour - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain - Crédit demandé CHF 4'793'000.00 ;
- Préavis N° 03-2019 – Quartier des Boverattes - Chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz - Renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully, mise en séparatif et aménagements routiers - Crédit demandé CHF 3'430'000.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller A. Bally « Réchauffement climatique et urbanisme » ;
- Interpellation de M. le Conseiller D. Simos « Pully peut-elle sauver la planète ? » ;
- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère M. Thalman « Réfectoire Arnold Reymond : à quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? ».

5 juin

- Préavis N° 04-2019 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019 - 1^{ère} série - Crédit demandé CHF 80'000.00 ;
- Préavis N° 05-2019 – Entretien du patrimoine construit 2019-2022 - Crédit demandé CHF 3'008'990.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller A. Bally « Réchauffement climatique et urbanisme » ;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Privet « Création d'une aire de déjections canine » ;
- Postulat de Mme la Conseillère P. Tafelmacher et consorts « Pour l'intégration de contrat de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran » ;
- Postulat de M. le Conseiller B. Suter « Pour le développement d'une infrastructure cyclable à Pully - aménagement d'un réseau de voies cyclables, de sas vélos aux feux, ouverture de tous les sens interdits et des voies de bus descendantes aux cyclistes, avec signalisation adéquate » ;
- Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller D. Simos « Pully peut-elle sauver la planète ? » ;
- Interpellation de Mme la Conseillère E. Campiche Ruegg « Mise à l'enquête des abattages d'arbres ».

27 juin

- Préavis N° 06-2019 – Rapport de gestion 2018 ;
- Préavis N° 07-2019 – Comptes 2018 ;
- Rapport annuel de la Commission des Affaires régionales et intercommunales ;
- Rapport relatif à l'Association Sécurité Est Lausannois ;
- Rapport relatif au Conseil intercommunal des taxis ;
- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère E. Campiche Ruegg « Mise à l'enquête des abattages d'arbres ».

25 septembre

- Préavis N° 08-2019 – Renouvellement des horodateurs - Crédit demandé CHF 126'000.00 ;
- Préavis N° 09-2019 – Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches - Crédit demandé CHF 870'000.00 ;
- Préavis N° 10-2019 – Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand - Remplacement complet du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du réseau électrique basse tension et assainissement du bruit routier - Crédit demandé CHF 1'327'000.00 ;
- Interpellation de Mme la Conseillère L. Lio « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully ».

30 octobre

- Préavis N° 11-2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021 ;
- Préavis N° 12-2019 – Fixation du montant de la contribution compensatoire pour place de jeux pour enfants ;
- Réponse au postulat de M. le Conseiller A. Bally « Réchauffement climatique et urbanisme » ;
- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère L. Lio « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully ».

20 novembre

- Préavis N° 13-2019 – Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique – Crédit demandé CHF 220'000.00 ;
- Préavis N° 14-2019 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 2ème série - Crédit net demandé CHF 893'000.00 ;
- Préavis N° 15-2019 – Site du Collège Principal - Révision du plan d'affectation « Collège Principal » - Organisation d'un concours de projets d'architecture - Crédit demandé CHF 900'000.00.

4 décembre

- Préavis N° 16-2019 – Budget de l'année 2020 ;
- Préavis N° 17-2019 – Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2019 à 2023.

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2019

Aucun objet.

Postulats en suspens au 31 décembre 2019

- Postulat de M. R. Carnello et consorts « Pully 2.0 » ;
- Postulat de Mme P. Tafelmacher et consorts « Pour l'intégration de contrat de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran ».

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Ce rapport de gestion donne une image très complète de l'étendue et de la diversité des tâches assumées par l'Administration au profit de la population, dans chacune de ses Directions.

Cette image prend une importance particulière aujourd'hui et nous devons la garder à l'esprit, au terme de cette année 2019 marquée par la dégradation de la situation financière de la Ville, due à l'effet dévastateur de notre participation à la facture sociale cantonale.

Une participation qui explose littéralement pour deux raisons : l'augmentation constante du montant total de ces dépenses et le changement des règles de répartition entre les communes, qui pénalise lourdement celles qui, comme Pully, sont dites « à forte capacité financière ».

L'ampleur de cette charge cantonale confiscatoire nous oblige à recourir à l'emprunt sur les marchés financiers, non seulement pour des investissements nécessaires, mais aussi pour une part de notre budget de fonctionnement, ce qui est contraire aux règles de gestion. Certes aujourd'hui à moindre coût, vu les taux d'intérêts pratiqués. Mais l'endettement supportable a une limite et, à son échéance, un emprunt doit être remboursé ou renouvelé.

Face à cette situation, la Municipalité a souhaité agir par la conjonction de plusieurs mesures, telles que le maintien d'une attention très forte sur les dépenses qui dépendent de ses décisions, ainsi que sur la priorisation des investissements. Par ailleurs, la vente d'une partie du patrimoine communal, sans caractère stratégique, sera également envisagée pour couvrir une part de nos investissements.

Les dépenses sur lesquelles nous pouvons agir (charges maîtrisables) ne représentent que 35 % de notre budget ; elles sont restées stables ces 5 dernières années, voire en légère diminution pour le budget 2020, dans lequel elles figurent pour CHF 59.0 mios.

Toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever que nos dépenses d'investissement sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement 4 % du total de nos dépenses et 11 % de nos charges dites « maîtrisables ».

Enfin, la Municipalité s'est vue contrainte d'agir également sur le plan des recettes fiscales. L'ajustement du taux d'imposition 2020, accepté par le Conseil communal, est toutefois loin de combler un manque de financement sans rapport avec notre gestion des affaires communales, puisque les dépenses sur lesquelles la Municipalité et le Conseil communal peuvent agir sont même en diminution.

Mais l'effort demandé aux contribuables est toutefois l'une des composantes nécessaires au maintien des conditions permettant de proposer des prestations que la population d'une ville de plus de 18'000 habitants est en droit d'attendre.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause a été rejetée par la Justice de Paix.

Pour la DUE, 13 nouveaux recours concernant la police des constructions ont été déposés.

Au cours de l'année, 9 causes ont été jugées :

- 8 ont été rejetées ;
- 1 a été déclarée irrecevable.

Par ailleurs, 3 recours ont été retirés.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles n'a pas eu d'objet à traiter et, par conséquent, ne s'est pas réunie en 2019.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelle N° 843 – Ch. des Osches 27 – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics), constitution de servitudes foncières (passage à pied et pour tous les véhicules ainsi que toutes canalisations) ;
- Parcelle N° 1562 – Aux Grandes Vignes – Vente conditionnelle et Constitution de droit d'emption ;
- Parcelle N° 1376 – Ch. de Chamblandes 52 – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelles N° 1425, 1429, 1431, 1433, 1434, 1435, 1460, 1461, 1462, 1463, 1489, 1498, 2249, 3408, 3427, 3428, 3452, 3453, 3486 et 3580 – Ch. de la Métairie et du Pont du Diable – Promesse de constitution, radiation et modification de servitudes (servitudes de passage à pied, pour tous véhicules et canalisations) ;
- Parcelle N° 1716 – Ch. du Viaduc 33 – Promesse de constitution de servitude (passage public à pied et pour tous véhicules) ;
- Parcelle N° 1718 – Ch. de Clair Matin 8 – Promesse de constitution de servitude (passage public à pied et pour tous véhicules) ;
- Parcelle N° 2083 – Ch. des Boverattes/Ch. du Vallon 2 – Promesse de modification de limite (élargissement de la voie publique) ;
- Parcelle N° 3020 – Av. des Peupliers 20 – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelle N° 3236 – La Pedance – Constitution de servitude, modification de la servitude, canalisation(s) d'eau (passage de conduite d'eau potable, installations techniques (chambre et appareillages) et accès aux installations techniques) ;
- Parcelle N° 3256 – Av. C.-F. Ramuz 81/83, ch. de Chamblandes – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelles N° 3295, 3296, 1821 et 2064 – Av. de Belmont 35 – Constitution de servitudes foncières et personnelles (passage de câbles électriques) ;
- Parcelles N° 3319, 25, 6506, 111 et 21 – Ch. du Pré de la Tour, pl. de la Clergère 15/16 – Division de bien-fonds et cessions gratuites au domaine privé communale, constitution de servitudes foncières (passage à pied pour tous véhicules, câbles et canalisations) ;
- Parcelle N° 3581 – Bd de la Forêt 43 – Modification de limite et vente (élargissement de la voie publique) ;
- Parcelle N° 3590 – Bd de la Forêt 33 – Modification de limite et vente (élargissement de la voie publique) ;
- Parcelle N° 3712 – Ch. de Clair Matin 6 – Promesse de constitution de servitudes (passage public à pied) ;
- Parcelle N° 3895 – Av. de Belmont – Division de bien-fonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics), constitution de servitudes foncières (passage à pied et pour tous les véhicules ainsi que toutes les canalisations) ;
- Parcelle N° 4001 – Av. de Rochettaz – Modification de servitude foncière.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette conférence leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Intégration

Conformément à sa politique en matière d'intégration (cf. communication N° 5-2011 – « Politique d'intégration à Pully » et en réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme S. Collet et consort pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidant à Pully, séance du Conseil communal du 28 octobre 2015), l'Administration porte un regard attentif sur l'évolution de la population pulliérane afin d'agir, le cas échéant, de façon proactive. L'intégration est appréhendée de façon ponctuelle et ciblée, quelle que soit l'origine de la personne concernée, dans le cadre du mandat général du ou des services compétents.

La fonction de répondant communal en matière d'intégration a été rattachée à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cyberadministration

La majorité des prestations dispensées par la Commune dépendent du Canton. De ce fait, leur mise à disposition sur un guichet virtuel implique une concertation et une coordination avec ce dernier. Cela implique également une adaptation des lois et règlements d'application cantonaux et fédéraux, notamment pour tout ce qui concerne le contrôle des habitants.

Les éléments relatifs à la cyberadministration figurent dans le chapitre Service informatique.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Déclenchement du Plan Canicule du 24 Juin au 2 Juillet 2019

La Municipalité a écrit courant mai à 1832 personnes de plus de 75 ans sans aide interne (famille, voisins) ou externe (professionnels, soins à domicile), afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et leur apporter un soutien, si désiré. Les personnes qui en ont émis le vœu ainsi que toutes les personnes de 90 ans et plus ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites en cas de déclenchement du plan canicule.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton a activé le plan canicule des institutions sociosanitaires du Canton et des communes le 24 juin 2019. La Ville de Pully a dès lors lancé son plan canicule communal, avec le soutien logistique et les ressources de la Protection civile et des associations « seniors » de la Ville de Pully. Les appels téléphoniques aux personnes l'ayant désiré (85) ainsi qu'à toutes les personnes de 90 ans et plus (68) ont débuté le mercredi 26 juin, et les visites à domicile (111) le jeudi 27 juin, et se sont poursuivis jusqu'au 2 juillet.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 56'000.00 en 2019 (CHF 59'600.00 en 2018).

La Municipalité a collaboré avec différents partenaires tels que Nouvelle Planète, Fedevaco, Terre des hommes, Caritas ainsi que la Fondation Jan & Oscar. Elle a notamment soutenu les projets suivants :

- réhabilitation d'une école primaire dans le village d'Ambohitsaratelo à Madagascar ;
- reconstruction de 5 ponts piétons dans deux villages de Xa Phien au Vietnam ;
- prise en charge médicale d'enfants nés avec une malformation au Sénégal ;
- Aide d'urgence pour les victimes du cyclone Idai dans les environs de la ville de Beira au Mozambique.

TRANSPORTS PUBLICS

Les prestations de transports publics desservant la commune n'ont pas connu de développements particuliers durant l'année, l'offre semblant attractive au regard de leur fréquentation, globalement en hausse.

MANIFESTATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Dans la mesure du possible, un membre de la Municipalité assiste à ces manifestations en qualité de représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux. De multiples manifestations ont été organisées par des instances privées à Pully avec le soutien de la Ville, dont notamment :

- Les Championnats vaudois aux agrès et gymnastique de société ;
- Le Pully Sound Sound Festival ;
- Des Milongas (tango argentin en plein air) sur l'esplanade du Prieuré durant le printemps et l'été ;
- La Course à Travers Pully, le tournoi « Graine de foot » et la Fête du Tennis Club ;
- La Petite Fête de la Grand'Rue ;
- Le Festival Pully For Kids ;
- 3 représentations en plein air du Théâtre itinérant Transvaldésia ;
- La Semaine du soir du Club Nautique de Pully ;
- Le match de la Coupe Suisse de football entre le Pully Football et le FC Bâle ;
- Diverses animations et fêtes de quartier.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité a organisé diverses manifestations au cours de l'année, dont l'envergure varie :

- La soirée des chefs d'entreprises pullliérans (conférence de M. A. Roura, jeune navigateur suisse ayant participé au Vendée Globe) ;
- La commémoration de l'anniversaire de la mort du Général Guisan ;
- Le 1^{er} août ;
- Pully en Fête (Nocturnes).

Les traditionnelles « Cartes de visites pulliérannes » ont une nouvelle fois été proposées gratuitement à la population (visite commentée de *Construire + malin = romain !* à l'ArchéoLab, visite de la Maison du Général Guisan et visite du Carillon de Chantemerle). Une balade à Pully guidée par M. P. Corajoud a également été organisée.

Jumelage Pully – Obernai

Différentes sociétés locales, françaises ou suisses, se sont rencontrées durant l'année, à Pully ou à Obernai.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, fournissent une assistance juridique à l'ensemble des services de l'administration. Les domaines d'activité sont ainsi très variés. L'aide est apportée sous diverses formes. Elle peut consister à effectuer une recherche sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux, ou encore à rédiger des correspondances ou tout autre document à caractère juridique. Les tâches confiées au service juridique au cours de l'année 2019 ont notamment été les suivantes :

Avis de droit et recherches

- Mise à l'enquête complémentaire au sens de l'art. 72b RLATC ;
- Procédure d'expropriation et conditions d'obtention de la « déclaration d'intérêt public » de la part du Canton ;
- Possibilité d'utiliser le titre d'une œuvre littéraire dans le cadre d'une exposition (législation sur le droit d'auteur) ;
- Plans d'affectation : examen de la possibilité de prévoir une limitation générale de la hauteur des arbres par voie de règlement ;
- Garde-corps ne répondant plus aux normes et obligation de mise en conformité ;
- Garantie pour les défauts dans le cadre d'un contrat de vente (véhicule du service électrique) ;
- Procédure à suivre en cas de renouvellement d'un droit distinct et permanent (DDP) ;
- Contradiction entre la démarcation sur le terrain et les plans : conditions d'une éventuelle prescription acquisitive ;
- Durée de protection des œuvres d'un auteur étranger (législation sur le droit d'auteur) ;
- Procédure à suivre en cas d'abandon de cycles sur le domaine public ;
- Validité d'une opposition ou d'un recours adressé par courrier électronique ;
- Procédure à suivre en matière de renouvellement d'une concession de monopole ;
- Exigibilité de la taxe sur la plus-value au sens de l'art. 69 LATC.

Décisions – oppositions – recours – procédures devant les tribunaux

- Décisions sur recours en matière d'aide individuelle au logement ;
- Décisions sur opposition en matière d'émoluments pour permis de construire ;
- Décisions en matière de naturalisation ;
- Succession Kainer : suivi de la procédure en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- Recouvrement de factures : suivi des procédures en cours devant la Justice de paix.

Conventions (rédaction ou analyse)

- Conventions avec plusieurs propriétaires dans le cadre du projet de création du passage piétonnier « Village Est » ;
- Contrats concernant les foodtrucks pour le 1^{er} août ;
- Convention de collaboration artistique avec une école de design dans le cadre d'une exposition du Musée d'art ;
- Convention de mise à disposition réciproque d'expositions de l'ArchéoLab et du Musée archéologique du Val d'Oise ;
- Conventions de donation en faveur du Musée d'art de Pully ;
- Finalisation de la convention avec la famille des héritiers Ramuz relative à la création d'un espace muséal et constitution de servitude d'usage ;

- Contrat de dépôt à long terme entre un particulier et le Musée d'art de Pully ;
- Contrats de mandat avec plusieurs commissaires d'exposition ;
- Convention avec Pro Infirmis portant sur le label « Culture inclusive » ;
- Contrat de prestations avec la Fondation de l'enfance et de la jeunesse ;
- Convention relative au service de piquet commun des réseaux d'eau et d'électricité des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- Convention de collaboration entre le Musée d'art de Pully et l'Association des Amis d'Emilienne Farny ;
- Convention avec des particuliers relative à l'assainissement du bruit routier et la pose de fenêtres antibruit ;
- Renouvellement de la convention avec la Fondation IdeeSport concernant le projet « OpenSunday » ;
- Contrats de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully.

Divers

- Autorisations pour usage accru du domaine public ;
- Courrier type de sommation concernant le ramonage obligatoire ;
- Rédaction de courriers valant avis des défauts ;
- Préavis concernant l'adoption du Règlement du personnel de la nouvelle ORPC Lavaux-Oron (relecture) ;
- Etablissement d'une procédure et de documents-types s'agissant de la mise en conformité des batteries d'eau ;
- Préavis « Acceptation d'une succession - Information sur le montant versé » ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Voie d'évacuation et de sauvetage entravée : demande de mise en conformité ;
- Suivi de la procédure d'approbation du Règlement du personnel de la nouvelle ORPC Lavaux-Oron ;
- Divers courriers de mise en demeure ;
- Clause de confidentialité pour des prestataires externes du Service informatique ;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures ;
- Rapport à la Municipalité « Modifications législatives et financement de la gestion des déchets des entreprises » (relecture) ;
- Demandes d'accès à des documents : analyse et courriers de réponse (Loi sur l'information) ;
- Rédaction de courriers en lien avec la taxation de l'impôt foncier.

ARCHIVES

La Municipalité a adopté une Politique de gestion documentaire et d'archivage ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre qui repose sur 3 axes prioritaires :

1. la gestion des archives courantes ;
2. la gestion des archives intermédiaires (record management) et historiques ;
3. la valorisation des archives historiques.

Reprise des archives historiques

2 projets de grande ampleur ont débuté dès septembre : la reprise des archives historiques de la DDGS, d'une part, et l'inventaire et le reconditionnement des archives de la Police des constructions (DUE), d'autre part. Ces projets s'étaleront sur plusieurs années du fait du volume considérable de documents à traiter (plus de 800 mètres linéaires).

Entrées

Le fonds des archives communales s'est accru de 68 mètres linéaires supplémentaires. 7 versements aux archives historiques ont eu lieu, provenant du Greffe municipal, du Service des finances, du Service des ressources humaines, du Secrétariat municipal, du Musée d'art et de la DTSI. À cela s'ajoutent 4 versements aux archives intermédiaires, provenant principalement du Service des finances. Aucun fonds d'archives privées n'est entré en 2019.

Sorties

83 mètres linéaires d'archives concernant l'ensemble des directions de la Ville de Pully ont été détruits.

Recherches

Comme chaque année, les Archives sont largement sollicitées. À l'interne, c'est près de 15 demandes et une cinquantaine de dossiers consultés. À l'externe, 18 demandes ont fait l'objet de recherches. Les plus marquantes concernent la mort du célèbre joaillier russe Fabergé ou encore l'ancien pensionnat de jeunes filles « Le Cyrano ».

Gestion électronique des documents (GED) et Record management

Dans le cadre du déploiement de la GED, le responsable des Archives communales s'est chargé de dispenser les formations au personnel des services concernés et de les accompagner dans la prise en main du logiciel. Le travail de révision des plans de classement et calendriers de conservation des entités devant passer à la GED en 2020 (L'Octogone-Théâtre de Pully, Musées de Pully, DDGS, Secrétariat municipal et Greffe) a débuté durant le troisième trimestre. Ainsi, le responsable des archives est pleinement impliqué dans l'introduction de la GED et le premier interlocuteur de référence pour le personnel.

Activité extraordinaire

Les Archives communales ont été sollicitées durant l'été, dans le cadre du déménagement de la maison de C. F. Ramuz, pour gérer l'importante bibliothèque de l'écrivain et de ses héritiers. Ce sont près de 4'500 livres qui ont été inventoriés et déplacés dans un local approprié.

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2019

	Nombre	Taux
Suisses (dont 1'576 bourgeois de Pully)	12'516	67.76 %
Etrangers	5'956	32.24 %
Total	18'472	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	232	
Nombre de ménages	8'711	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 118 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 18'495 au 31 décembre 2019. Si l'on ne compte pas les étrangers en court séjour, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc. on arrive à un chiffre de population totale de 18'472 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 44 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	3'635	20 %
20-39 ans	4'457	24 %
40-64 ans	6'157	33 %
65-79 ans	2'767	15 %
80-89 ans	1'160	6 %
90 et plus	296	2 %
Total	18'472*	100 %

* Ensemble de la population y compris personnes en résidence secondaire, frontaliers, etc.

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767
2015	1'789	165	146	1'623	17'961
2016	1'959	180	172	1'825	18'116
2017	1'627	167	184	1'356	18'180
2018	1'979	183	160	1'990	18'293
2019	1997	169	156	1742	18'472

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'831 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'001 électeurs au 31 décembre 2018

10'493 suisses, dont	5'830 femmes et	4'663 hommes
1'499 étrangers, dont	764 femmes et	735 hommes

Contrôle de listes de signatures : 11 initiatives fédérales, 1 initiative cantonale, 3 référendums fédéraux, représentant 5'374 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

368 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2019.

NATURALISATIONS

Au cours de l'année 2019, le bureau des naturalisations a dû travailler sur la base de la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) du 28 septembre 2004 ainsi que sur les nouvelles Loi sur la nationalité suisse (LN) et Loi sur le droit de cité vaudois entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Bien que ces nouvelles lois soient entrées en vigueur, le bureau des naturalisations devait traiter toutes les demandes déposées jusqu'au 31 décembre 2017, selon les anciennes bases légales, le 31 décembre 2019 au plus tard.

Demandes traitées selon l'ancien droit

La Commission extraparlamentaire de naturalisation a tenu 5 séances d'auditions et entendu entre 6 et 8 candidats à chaque séance.

29 dossiers de naturalisation ordinaire (art. 8 de la LDCV) ont été traités sur le plan communal et transmis au Service cantonal de la population pour la suite de la procédure (81 en 2018).

Demandes traitées selon le nouveau droit

133 requérants à la naturalisation suisse ont été reçus par l'autorité déléguée, qui est composée de la personne en charge du bureau des naturalisations et d'un membre de la Commission extraparlamentaire de naturalisation.

Ces auditions avaient pour but de recevoir les requérants et de retracer leur parcours de vie (lieux d'habitation, écoles et formations, emplois, loisirs). De plus, certains candidats ont dû se soumettre à un test de connaissances. Ces tests ont eu lieu une fois par mois sous la surveillance de l'autorité déléguée.

154 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage selon l'art. 27 LDCV (199 en 2018).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.

De plus, lors d'élections générales au système proportionnel, le Greffe municipal assure la direction technique du dépouillement. Lors des élections fédérales de l'automne 2019, les membres du Conseil communal, appuyés par 60 collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale et une quinzaine d'auxiliaires, ont participé aux opérations de dépouillement.

Nonagénaires, centenaires

En 2019, 75 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (46 femmes et 29 hommes) et 2 personnes leur 100^e anniversaire (2 femmes). Durant l'année, la Municipalité a rendu hommage à 54 de ces aînés en leur rendant visite.

À ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la Préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs. Les personnes ayant plus de 100 ans reçoivent un bouquet de fleurs le jour de leur anniversaire.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2019, 393 cartes ont été vendues (406 en 2018).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la Région Lausannoise s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 en août. Il offre aux enfants de 9 à 15 ans de nombreuses activités, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis de la région, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines de la région.

1'654 enfants ont participé à l'édition 2019 (dont 126 pulliérans) profitant des quelque 270 activités organisées par les communes membres (dont une dizaine par la Ville de Pully, le Musée d'art de Pully et le SDIS Ouest-Lavaux). 640 enfants (dont 38 pulliérans) ont opté pour le Passeport farniente (sans les activités).

L'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise, qui regroupe 38 communes, était présidée par M. S. Chevalier, responsable du Greffe municipal de Pully. Ce dernier a remis son mandat lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2019 après 14 ans au comité dont 12 en qualité de président.

COMMUNICATION

Au 31 décembre 2019, la Communication totalise 3.3 ETP.

Selon le concept de communication centralisé souhaité et mis en place par la Municipalité, le bureau de la Communication apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les Directions de l'administration, en tous temps. Son rôle est de centraliser tous les besoins en communication, voire de les anticiper, accompagnant les différents services dans la mise en place de leurs stratégies de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le bureau de la Communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures. La synthèse des résultats est consultable dans le rapport de gestion annuel.

Communication interne

Le travail de communication interne, parfois moins visible, est néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges de l'équipe, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

Durant l'année 2019, deux grands projets sont à noter concernant la communication interne :

1. Migration de la revue de presse sur le logiciel Gargantua, menée à bien avec le Bureau de l'informatique et les Archives : il s'est agi de migrer tout le contenu déjà existant (2011-2019), après un tri effectué selon un nouveau plan de classement. Puis dans un second temps, de créer une nouvelle procédure de récolte des données, de numérisation et d'envoi aux destinataires.
2. Refonte de l'intranet, menée à bien avec les Ressources humaines. Ce projet a d'abord demandé un travail de synthèse et d'analyse pour identifier toutes les pages caduques ou nécessitant des modifications. Il a fallu ensuite actualiser tout le contenu identifié et revoir, parfois complètement, la structure des sous-rubriques.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

14 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2019 (17 en 2018). Au total, 351 articles de presse (dont 57 dans Lotus) (générés par les actions de communication) sont parus au sujet de Pully (231 en 2018) en 2019.

En croisant le nombre total d'articles parus avec le lectorat des titres régionaux, les actions de communication presse ont permis de toucher plusieurs millions de lecteurs. En termes d'efficacité, ce vecteur de communication est l'un des plus performants, d'une part du point de vue de l'audience et de la pénétration des supports, et d'autre part, d'un point de vue financier, les coûts de diffusion de l'information étant nuls.

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par la Communication, qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels, ces derniers n'étant donc pas recensés. Au total, 1099 (495 dans Gargantua et 604 sur Lotus) articles ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication.

Annonces dans la presse

En 2019, 7 annonces ¼, ½ et pleine page créées pour les services de l'Administration ont paru dans la presse (7 en 2018).

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, est paru 4 fois en 2019 (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 11'000 exemplaires dont 9'800 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully.

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal.

Il est diffusé ainsi :

- Envoyé à une centaine de commerçants, artisans, cafés de Pully, secrétariats des écoles, au Conseil communal et à la presse ;
- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site Internet communal.

Imprimés pour les services

En 2019, la Communication a créé 92 supports (flyers, affiches, brochures, signets pour les livres, annonces presse, sets de tables, etc.) : 34 pour DAGF, 37 pour DDGS, 6 pour DJAS (y compris Sécurité publique), 14 pour DTSI et 1 pour la DUE. Ce chiffre ne comprend pas les cartes de visite (toutes les cartes de visite des collaborateurs de la Ville sont réalisées et imprimées par le bureau de la Communication).

Brochure d'activités pour les élèves des écoles

En 2018, la Communication a repris la gestion de cette brochure, distribuée dans les toutes classes des établissements primaires et secondaires de Pully, Belmont et Paudex. Cela représente le contact avec la dizaine de prestataires proposant des activités, le suivi avec les directeurs des établissements et la mise en page, impression et distribution de la brochure. Nouveauté en 2019, il a été décidé d'aller présenter la brochure en conférence annuelle des maîtres (celle du primaire et celle du secondaire), pour lui donner plus de visibilité et répondre aux questions et proposer des activités sur mesure (deux sont à noter en 2019 : la visite de l'office de Poste et un atelier au jardin de permaculture). La Déléguée à la communication se charge de cette tâche.

Projets spéciaux

Rapport «Pully à la loupe»

En 2019, la Communication a soutenu la DTSI dans la publication et la diffusion du rapport « Pully à la loupe » outil d'analyse et de communication à l'intention de la Municipalité, du Conseil communal, de l'administration, de la presse et des citoyens. Ce rapport, mené en partenariat avec Swisscom, dresse une vue d'ensemble de la ville selon une centaine de critères qui couvrent les domaines du développement durable et de la numérisation.

Nouvelle identité visuelle de la Bibliothèque

L'équipe de la Communication s'est chargée d'accompagner l'équipe de la Bibliothèque dans ce processus qui court sur 2019 (réalisation) et 2020 (implémentation). Dans un souci d'harmonie avec le logo de la Ville, le même bureau de graphisme, Enzed, a été mandaté. La Communication a aidé l'équipe de la Bibliothèque à rédiger un cahier des charges, recevoir le mandataire, puis à choisir parmi les solutions proposées.

En 2020, elle se chargera de garantir l'implémentation du nouveau logo sur tous les supports de communication de la Bibliothèque, (documents imprimés à l'interne, sites internet et intranet, papier à entête et enveloppes, signatures mail, modèles Word et PPT). Dans un second temps, la signalétique interne et externe sera aussi modifiée.

Communication numérique

Intranet communal

L'intranet est régulièrement mis à jour en fonction des news à publier et des documents internes à intégrer. En 2019, 180'989 pages ont été vues par 3'922 visiteurs pour une durée moyenne de 4:47 minutes par visite. En 2019, il a été entièrement remis à jour (voir rubrique « Communication interne »).

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Les statistiques de fréquentation sont en augmentation par rapport à 2018 avec 125'793 visiteurs (117'667 en 2018) Le nombre de pages consultées diminue un peu : 384'708 pages (408'650 en 2018), 1.88 pages vues par visite (1.96 en 2018) pour une durée moyenne de 1:16 par visite. Les pages les plus visitées sont : les piscines de Pully, les offres d'emploi, l'Office de la population.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

La Municipalité a dévoilé en 2018 un site internet dédié aux projets « smart city » de la Ville. Il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique : habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Le site est régulièrement mis à jour pour illustrer les nouveaux projets qui se développent ou qui touchent à leur but. En 2019, la Communication a ainsi rédigé quatre nouvelles pages : Gestion électronique des documents, E-séances, Archéoweb, Pully à la loupe. Ces articles sont rédigés en français puis traduits en anglais pour la version bilingue du site.

Les statistiques de fréquentation sont : 2'217 visites en 2019 et le nombre de pages vues : 7'152 pages. En moyenne, 2,44 pages sont vues par visite pour une durée moyenne de 2:06 minutes.

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce sous-site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérens et leur état d'avancement. Regroupés en quatre catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Le site est compatible sur supports mobiles (smartphones, tablettes). Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisateurs peuvent réagir et questionner sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2019, la Communication a traité 10 formulaires de contact (18 en 2018) envoyés par des internautes.

Les statistiques de fréquentation sont en augmentation : 3'589 visites en 2018 (3'124 en 2018) ainsi que le nombre de pages vues : 13'002 pages vues (10'979 en 2018). En moyenne, 2,6 pages sont vues par visite (2,7 en 2018) pour une durée moyenne de 2 minutes.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

La page « Ville de Pully » a gagné 360 likes pour arriver à un total de 3'170 mentions « J'aime » (2'811 en 2018). La couverture moyenne des publications est d'environ 2'500 personnes pour les vidéos, 1'000 pour les liens et 900 pour les photos. Ces publications ont atteint près de 206'000 personnes (utilisateurs uniques) au cours de l'année via ce média gratuit. 146 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (163 en 2018), dont 5 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée (ce qui représente jusqu'à 7'000 vues par publication).

Certains événements choisis de la Bibliothèque Médiathèque, de L'Octogone et du Café-Théâtre de la Voirie sont désormais promus sur la page de la Ville via un contenu spécifique créé pour l'occasion, en entente avec les responsables.

Page Facebook « Cave de Pully »

Créée en 2013, la page compte 213 abonnés (192 en 2018). Il y a eu 4 publications en 2018 (idem en 2018) pour une portée moyenne de 1'300 personnes.

Instagram

La page Instagram a été lancée en mai 2018 et compte 640 abonnés. 17 photos et vidéos ont été publiées. Des stories (vidéos ou publications éphémères de 24 heures) sont aussi régulièrement publiées.

Écrans d'information dans les locaux de l'administration communale

La Communication exploite depuis 2019 ce média, qui n'a servi pendant longtemps qu'à indiquer l'occupation des salles. Désormais et selon des modèles créés pour ce faire, on peut y promouvoir des événements, faire passer des informations, etc. La Communication se charge de former les collaborateurs qui sont amenés à s'occuper de ce média pour leur Direction ou bâtiment.

Écrans d'information embarqués dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis

novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire (bus N° 4 – 7 – 8 – 9 – 25 – 47 – 66). La Communication se charge de sélectionner et produire les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA.

10 campagnes ont été publiées en 2019 pendant 19 semaines au total. Elles portaient sur :

- Don du sang (mars et novembre)
- Sound Sound Festival
- Fête des voisins
- Vide greniers
- Fête nationale
- Journée mobilité
- Pully 4 Kids
- 50 ans de la STEP
- Pully en Fête

La pénétration de ce support gratuit est très élevée et représente plusieurs millions de contacts par année.

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés. En 2019, on peut notamment citer :

Fête des Vignerons

Organisation de la célébration en l'honneur des 150 figurants et bénévoles de la Fête. Invitation, organisation d'une séance de projection du film « Les trois soleils de Lavaux », d'une photo de groupe en costume, de l'apéritif et d'un cadeau à chaque participant (en collaboration avec la DDGS).

Conférence de presse sur la Semaine de la mobilité

Organisée conjointement avec l'Etat de Vaud (Direction générale de la mobilité et des routes), elle s'est tenue au cinéma City Club. La présence de Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat vaudois, et de la presse (journal télévisé de la RTS) est à noter.

Inauguration de la ligne 24, conjointe avec les TL et la Ville de Lausanne

Organisation et tenue d'un stand dédié à Pully lors de cette manifestation, en collaboration avec la DTSI.

Journée de la mobilité de loisirs

Organisé en collaboration avec la DTSI, l'agence Plates-Bandes, les TL et la CGN, cet événement avait pour but de présenter la mobilité de loisirs à Pully et région (dans un rayon d'une heure de trajet en transports publics). Jeux, quizz, stands et exposition ont attiré le public durant toute une après-midi, sur la Place neuve.

Séance d'information sur le projet d'Hôtel de Ville / Villa Romaine

Organisation, conjointement avec la DUE, de cette Séance à destination de la population et de la presse, à la Maison Pulliérane.

Fête du 1^{er} août

Pour cette édition 2019, aucune agence événementielle n'a été engagée, l'équipe de la Communication ayant repris intégralement la logistique de cet événement depuis 2018, à savoir :

- le montage des bars pour les soirs du Bal des pompiers et de la Fête nationale, le démontage après les festivités ainsi que le recrutement et la gestion du staff ;
- le recrutement et la gestion du staff du 1^{er} août ;
- la sélection et le recrutement des stands de nourriture et boisson pour les deux soirs ;
- la sécurité sur la place de fête les deux soirs ;
- le repas de la Municipalité et les divers apéritifs officiels du 1^{er} août ;
- la gestion des bars le soir du 1^{er} août.

Le feu d'artifice musical d'une vingtaine de minutes, confié à Sugyp SA, a été très apprécié.

Deux nouveautés peuvent être signalées en 2019 pour parer aux caprices de la météo : la décision de modifier le plan de la place pour placer la scène au nord, scène qui est désormais couverte d'un toit, et la construction d'une structure en métal permettant de tirer le feu depuis la digue de la piscine. Ces modifications ont apporté pleine satisfaction et seront désormais reconduites.

Pully en Fête

Organisée le 11 décembre, en collaboration avec le Kiwanis-Club de Pully, PPPB, Police Est Lausannois et les services de l'Administration. Marché artisanal, organisé par Mme A. Jaquier Diday, présence du Père Noël, concert de Noël à l'église du Prieuré par l'École de Musique de Pully, parc animalier, balades à poneys et traditionnelle ouverture de la Cave de Pully ont animé la pl. d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis, à midi et le soir, et à la collecte des jouets.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d'événements (rapport annuel des trois corps sécuritaires, soirée des chefs d'entreprise, soirée du personnel, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, prises de vues au drone etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend quatre institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : la Bibliothèque Médiathèque communale, les Musées de Pully (Musée d'art et ArchéoLab - Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et L'Octogone - Théâtre de Pully.

Les responsables de ces quatre institutions, le secrétaire municipal et la déléguée à la communication ont poursuivi leurs réflexions pour développer de meilleures synergies entre ces établissements et renforcer le positionnement de la Ville de Pully en matière culturelle. Dans ce cadre, une identité graphique spécifique aux institutions culturelles de la Ville est en cours d'élaboration. Cette démarche aboutira avec un événement particulier qui sera organisé au printemps 2020.

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

En mettant à disposition de son public une offre documentaire variée et attractive, la Bibliothèque Médiathèque fournit un espace de réflexion et d'échange des idées, ouvert à toutes et à tous. Cette offre, complétée par les nombreuses animations et activités de médiation culturelle menées durant l'année, participe activement à renforcer la cohésion sociale au sein de la Ville de Pully.

En 2018, la Municipalité a pris la décision de proposer la gratuité des services de la Bibliothèque Médiathèque pour tous. Ainsi, la suppression de la cotisation annuelle pour les usagers adultes dès le 1^{er} janvier 2019 a entraîné un regain d'intérêt pour l'institution et une augmentation de la fréquentation. Durant l'année, 701 nouveaux comptes lecteur ont été créés.

Service au public

Durant l'année, 1'984 livres, 630 numéros de revue, 437 CD et 644 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. À fin décembre 2019, 38'399 livres, 9'818 CD, 6'653 DVD, 69 CD-rom et 1'581 revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 56'520 documents.

Depuis 2014, la Bibliothèque Médiathèque met à disposition un service de prêt d'eBooks pour ses usagers adultes via la plateforme e-Bibliomedia. Ce service est actuellement utilisé par 173 personnes disposant d'un abonnement actif. Ce catalogue eBooks peut ainsi être vu comme un complément à l'offre physique de documents.

Statistique des prêts (2017-2019)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2017	228	25'609	20'805	74'455	112	91	327	120'869	530
2018	227	24'353	18'140	76'225	107	80	336	118'718	523
2019	233	25'588	21'046	80'388	110	90	345	127'022	545

Nb de prêts CD : 6'029 (- 197) Nb de prêts DVD : 15'369 (+ 3'158) Nb de prêts eBooks : 1'535 (- 241)

Le nombre de prêts de documents a donc légèrement augmenté cette année. Néanmoins, le passage du délai de prêt de une à deux semaines pour les DVD et de deux à quatre semaines pour les autres documents a eu comme effet d'espacer la fréquentation des usagers inscrits.

Dans ce sens, il est bon de rappeler que la gestion des collections demeure au cœur du fonctionnement de l'institution. Ainsi, malgré une diminution constatée du nombre de prêts de CD, l'institution souhaite malgré tout maintenir une offre variée et de qualité.

Pour 2019, la Bibliothèque a compté 2'285 emprunteurs actifs, sans compter les couples ou familles qui peuvent utiliser parfois un même compte. La part de pulliérans représente 65 % des usagers réguliers de la Bibliothèque.

Médiation culturelle

Les animations et la médiation culturelle occupent depuis de nombreuses années une place importante dans le fonctionnement de la Bibliothèque Médiathèque.

En complément des services liés aux collections documentaire, ces événements s'inscrivent dans l'offre culturelle proposée par les institutions de la Ville de Pully.

En constante évolution, les activités proposées continuent à remporter un franc succès et attirent régulièrement un nouveau public.

Durant l'année, ce sont 59 événements, tout genre confondu, qui ont été proposés.

Les nombreux groupes et clubs de lecture organisés par la Bibliothèque Médiathèque se sont réunis à différentes reprises durant toute l'année. Cela a été l'occasion de créer un espace de rencontre et d'échange particulier et unique pour les participants.

Lors du traditionnel Samedi des bibliothèques, l'institution a collaboré avec la Ludothèque de Pully et le cinéma CityClub, afin de proposer des activités originales autour des sciences.

Les différents ateliers DIY (Do It Yourself) ont tous été pris d'assaut par le public et dans plusieurs cas, des inscriptions ont dû être refusées.

À l'occasion de la Fête de l'été, les murs ont vibré pendant le concert du groupe Climax, dont le funk-rock décalé a fait danser tout le monde.

Le projet « LirOparc » a été reconduit pendant une semaine en juillet, proposant une activité quotidienne à destination du jeune public (activité estivale au Parc Guillemin).

Comme d'usage, plus de 500 « livres voyageurs » ont été déployés à la piscine de Pully et dans les caissettes d'échange durant la fermeture estivale de la Bibliothèque Médiathèque.

Durant le deuxième semestre, de nombreuses activités autour du théâtre ont été proposées. Entre les différentes formations au jeu d'acteur et des visites des théâtres de la Ville, le fonds documentaire a été complètement revu et modernisé.

La page Facebook de la Bibliothèque propose régulièrement des contenus informatifs sur les collections ou l'actualité du livre. Elle permet aussi de partager les différents événements prévus durant l'année.



MUSÉES DE PULLY

L'année 2019 a été une année importante, marquée par l'anniversaire des 70 ans du Musée d'art, une nouvelle exposition à l'ArchéoLab et la poursuite du projet de conservation et de valorisation des vestiges de la Villa romaine, ainsi que par l'obtention du permis de construire pour la Muette, qui permet au chantier du futur musée consacré à C. F. Ramuz de démarrer.

Les expositions au Musée d'art

Jaques Berger. Le geste nu **17 janvier – 17 mars 2019**

L'année 2019 a commencé avec une exposition monographique consacrée à l'œuvre de l'artiste vaudois Jaques Berger (1902-1977). Avec un regard neuf, le Musée d'art de Pully, en collaboration avec l'Association des Amis de Jaques Berger et la commissaire invitée Aglaja Kempf, s'est penché sur cette figure singulière, élégante et presque inclassable.

Les visiteurs sont venus découvrir le parcours d'un peintre exigeant, qui a su tracer sa voie en évitant l'académisme. Au fil des peintures, des dessins, des lithographies, le spectateur a redécouvert cette figure méconnue de l'art régional pour qui le métier d'artiste est avant tout la couleur, les rapports entre les masses, les volumes et les contrastes.

Joyeux anniversaire !

17 janvier – 17 mars 2019

En parallèle à la manifestation principale consacrée à Jaques Berger, une exposition-dossier, située au 2^e étage du bâtiment, a été mise sur pied à l'occasion des 70 ans du Musée d'art, qui a ouvert ses portes au public en 1949. La riche collection de l'institution, réunie au fil des ans, compte aujourd'hui plus de 4'500 pièces. Reflet de la création artistique régionale, l'institution conserve aujourd'hui notamment des ensembles importants d'œuvres de François Boccion, Marius Borgeaud et Jean Lecoultre, ainsi que de nombreuses pièces d'art contemporain.

L'exposition-dossier a proposé un regard sur les dix dernières années de l'institution, qui ont constitué un tournant pour le Musée d'art, au travers d'une sélection de pièces importantes issues des collections comme celles d'Emmanuelle Antille, de Carmen Perrin ou de Luc Andrié.

Futurs incertains

12 avril – 7 juillet 2019

Fruit d'une étroite collaboration avec le Musée cantonal de géologie, l'exposition *Futurs incertains* proposait un regard croisé entre les sciences et l'art dans le but susciter des interrogations, d'ouvrir des espaces de réflexion et d'émotion en lien avec des thématiques actuelles telles que la disparition d'espèces, les dérèglements climatiques ou encore l'épuisement des énergies fossiles. Au fil des salles, dix scientifiques et onze artistes proposaient, chacun à leur manière, dans leurs champs d'excellences respectifs, d'amener une contribution, modeste, pertinente, impertinente, angoissante ou optimiste.

Entre les deux sites, c'est plus de 13'000 visiteurs qui ont eu l'occasion de découvrir cette exposition saluée par la presse et la radio. Répondant à l'actualité, le sujet faisait écho aux manifestations et marches pour le climat qui retentissaient dans les rues. Avec cette exposition, le Musée d'art participait au débat citoyen en donnant la parole à des scientifiques de renom. L'apport scientifique des interviews filmées par le musée a été salué par l'Université de Lausanne qui réutilise une partie de ce matériel dans le cadre d'un projet traitant de l'Anthropocène.

Le succès remporté par l'exposition se situe également au niveau artistique puisque les œuvres présentées dans l'exposition continuent de voyager, après Pully, dans d'autres institutions suisses, mais également dans des musées européens. Une nouvelle collaboration avec la Becque, résidence d'artistes à la Tour-de-Peilz a également vu le jour à l'occasion de l'exposition et est amenée à se prolonger lors d'événements consacrés à la performance.

Zao Wou-Ki collectionneur

21 septembre – 15 décembre 2019

La dernière exposition de l'année 2019 a permis au Musée d'art de renouer avec Zao Wou-Ki, qu'il a déjà eu l'occasion de présenter en ses murs en 2015 avec l'exposition monographique Zao Wou-Ki, la lumière et le souffle. Réalisée en partenariat avec la Fondation Zao Wou-Ki et sa présidente Françoise Marquet-Zao, cette manifestation a pu voir le jour grâce au prêt exceptionnel de la collection privée de Zao Wou-Ki, qui est conservée au Musée de l'Hospice Saint-Roch à Issoudun (F), depuis le don de Mme Marquet.

Les œuvres exposées dans les salles du Musée d'art ont été autant de témoins de l'amitié qui liait Zao Wou-Ki à de nombreux artistes de sa génération. Conçue sans but de cohérence ni intérêt mercantile, la collection de Zao Wou-Ki est le fruit de dons et d'échanges entre le peintre français d'origine chinoise et ses amis, plus rarement d'acquisitions. Si certaines pièces évoquent des liens cordiaux établis grâce à des rapports de voisinage, notamment avec Alberto Giacometti et Maria Helena Vieira da Silva, d'autres œuvres attestent de liens d'amitié particulièrement forts, notamment lorsque Hans Hartung offre une de ses pièces lors du décès de la seconde épouse de Zao en 1972. En outre, certaines pièces évoquent les voyages de l'artiste, comme celui que Zao effectue en 1957 aux Etats-Unis avec Pierre Soulages, et qui est représenté notamment par des pièces de Joan Mitchell et de Jean-Paul Riopelle.

L'exposition comprenait également de nombreuses pièces de Zao Wou-Ki en regard de ses amis, permettant ainsi de montrer le jeu des influences et des concordances de recherche formelle. Des œuvres de quelques artistes d'une génération antérieure, tels Paul Klee, Pablo Picasso et Max Ernst, ont également été accrochées aux cimaises du Musée d'art.

L'exposition à l'ArchéoLab

Construire + malin = romain !

16 mars 2019 – 5 juillet 2020

Devenue chantier de construction temporaire plutôt que vestige archéologique, la villa romaine de l'ArchéoLab accueille entre le printemps 2019 et l'été 2020 une exposition dédiée à la construction romaine et aux apports irréfutables que nos ancêtres nous ont légué au fil des siècles. Basée sur une approche empirique et collaborative où la manipulation et l'expérimentation ont la part belle, **Construire + malin = !**

rencontre un franc succès auprès des visiteurs de tous âges. Adultes et enfants découvrent et testent ensemble divers outils et méthodes utilisés de l'Antiquité à nos jours, le tout accompagné de contenus explicatifs adaptés selon l'âge, alliant ainsi la théorie à la pratique.

À défaut de pouvoir tester des outils millénaires, les visiteurs peuvent les admirer puisqu'une cinquantaine d'objets archéologiques provenant de cinq musées suisses sont exposés et racontent le quotidien d'ouvriers anonymes.

Un échange entre le musée archéologique du Val d'Oise, concepteur de l'exposition « Construire malin, construire romain » et l'ArchéoLab, créateur de l'exposition « Archéonimaux », a permis aux deux expositions de continuer à exister et de se développer en fonction des choix scénographiques de chaque institution. De plus, un partenariat fructueux avec la société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a permis d'élaborer une section de l'exposition traitant des techniques actuelles et des enjeux futurs de la construction ainsi que de proposer des contenus diversifiés lors d'activités de médiation et d'événements publics. À ces occasions, des professionnels de la branche, apportaient leurs connaissances et leur expertise d'une manière ludique et accessible à tous.

Fort de l'enthousiasme et des remarques positives des visiteurs-constructeurs, l'ArchéoLab se positionne comme un lieu de découverte expérimental et continuera de chercher à placer le visiteur en tant qu'acteur plutôt que spectateur tout en abordant des sujets ou des enjeux sociétaux actuels.

Acquisitions et donations

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a accepté l'acquisition de quatre estampes de David Monnet, Caroline Bachmann, Jérôme Hentsch et Virginie Otth, éditées par Locus Solus, espace d'art situé à Lausanne. En outre, de nombreuses promesses de dons ont été reçues et seront soumises à la Municipalité au cours de l'année prochaine.

L'Association des amis des Musées a organisé et financé un concours, avec également le soutien d'un mécène, et quatre œuvres ont ainsi été financées pour entrer dans nos collections.

Communication

Musée d'art

Presse : les retombées presse ont été importantes en 2019. Plus de soixante publications, presse écrite, web et radio, ont parlé de nos expositions. Les critiques sont majoritairement positives et relèvent que le Musée d'art de Pully propose des expositions de grande qualité malgré sa taille modeste et qu'il est devenu un acteur incontournable de la scène artistique régionale. Au printemps, la collaboration avec le Musée cantonal de géologie et la thématique du climat de *Futurs incertains* a suscité pour la première fois des articles scientifiques. Le projet du futur musée Ramuz a été l'objet d'une quinzaine d'articles.



Réseaux sociaux : la présence sur Facebook et sur Instagram continue de se renforcer et de se diversifier. Le nombre de followers et de partages de posts est en constante augmentation (plus de 2'500 followers sur Facebook et plus de 1'500 sur le compte Instagram lancé en 2018). La stratégie de communication vise à augmenter la présence et la visibilité sur les réseaux sociaux, à fidéliser les abonnés en leur proposant de nouveaux contenus tels que les « coups de cœur » filmés et les anecdotes ou « éclairages » sur les artistes et les œuvres exposés.

Partenariats / échange de visibilité : grâce aux partenariats conclus avec le Musée cantonal de géologie, La Becque et l'EDHEA (*Futurs incertains*) et le Musée de l'Hospice Saint-Roch d'Issoudun (*Zao Wou-Ki collectionneur*), les échanges de visibilité entre les institutions ont contribué de manière significative à une large diffusion des informations et à un accroissement de la notoriété du Musée d'art, également dans des domaines moins attendus pour un musée de beaux-arts (sciences notamment). Le croisement des réseaux de diffusion (newsletters, mailings, partages sur les réseaux sociaux, distribution de flyers, contacts presse) a permis d'étendre la visibilité et la notoriété des Musées au-delà des canaux habituels.

ArchéoLab

Presse : on note un intérêt croissant de la presse, notamment la presse loisirs, pour l'ArchéoLab : l'institution est désormais souvent référencée à côté des plus grandes institutions de la région. L'exposition *Construire + malin = romain !* a fait l'objet d'un nombre d'articles significatif (Coopération, 24 heures, etc.) qui prouve que l'ArchéoLab a non seulement sa place au niveau régional, mais aussi son public.

Réseaux sociaux : le compte Instagram de l'ArchéoLab a vu le jour cette année et le nombre d'utilisateurs Facebook et Instagram augmente lentement mais sûrement.

Partenariat : en termes de communication, le partenariat avec la SIA (Société des ingénieurs architectes) a permis une large diffusion de l'exposition sur des réseaux nouveaux, via notamment les newsletters de la SIA et leurs propres relais de communication.



Affiche de l'exposition *Construire + malin = romain !* et article dans *Coopération*

Recherches de fonds et partenariats

Musée d'art

La Loterie romande et la Fondation philanthropique Famille Sandoz ont reconduit leur soutien au Musée d'art. Concernant les sponsors privés, la deuxième année de sponsoring-partenariat avec la Banque Piguet Galland & Cie SA a été très intéressante par le soutien financier, les échanges de visibilité et les nouveaux publics amenés par la banque privée dans le cadre des événements privés organisés à Pully.

Dans le cadre de l'exposition *Futurs incertains*, différents partenariats ont vu le jour : un partenariat scientifique avec le Musée cantonal de géologie et des partenariats culturels avec l'EDHEA et la Becque – Résidence d'artistes. Le Berliner Senat a soutenu les transports des artistes résidents en Allemagne. La Fondation Gandur pour la Jeunesse a reconduit également son soutien pour le projet Culture inclusive, et nous avons aussi reçu une donation de la Fondation Juchum.

ArchéoLab

L'exposition *Construire + malin = romain !* est le fruit d'une collaboration avec le Musée d'archéologie du Val d'Oise (labellisé Musée de France). La thématique de l'exposition a par ailleurs permis de faire naître un partenariat important avec la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes). Des activités spéciales liées à la construction ont pu être organisées grâce à ce partenariat.

Par ailleurs, un programme d'ateliers spécialisés pour enfants en situation de handicap mental a pu être mis sur pied grâce au soutien de la Fondation Gandur pour la Jeunesse.

Fréquentation

La fréquentation des musées de Pully a été exceptionnelle cette année. Grâce à des expositions de grande qualité, les prévisions initiales ont été largement dépassées.

Fréquentation	ArchéoLab ¹	Musée d'art ²
Enfants	3'101	4'673
Adultes	987	14'864
Total	4'088	19'537

¹ Les 4'088 visiteurs de l'ArchéoLab ont visité l'exposition *Construire + malin = romain !* pendant les 30 semaines ouvertes en 2019, soit en moyenne 46 visiteurs par jour d'ouverture. Cette exposition va durer jusqu'au 5 juillet 2020.

² L'exposition *Futurs incertains* a réuni un total de 13'034 visiteurs entre ses deux sites (Musée d'art de Pully et Musée cantonal de géologie).

Médiation

Comme annoncé l'année dernière, la médiation culturelle aux Musées de Pully se développe de façon significative, ne mettant pas seulement en valeur les expositions mais en devenant une discipline à part entière. Cela s'est ressenti notamment au niveau des partenariats : les Musées ont donné deux cours et un workshop sur la médiation culturelle, dans le cadre d'un programme de spécialisation en master à l'Université de Lausanne. Cela montre à quel point les musées ont un rôle à jouer pour défendre la médiation non pas comme un simple outil, mais comme une réflexion et un pôle de recherche. Ce programme de cours sera reconduit en 2020.

Tout au long de l'année 2019 au Musée d'art, en plus des traditionnelles visites commentées et des ateliers créatifs pour les enfants, c'est le thème du dessin qui a été exploré à travers différentes activités : des initiations au dessin manga pour les enfants et les jeunes adolescents ou encore une nouvelle formule pour les adultes, les Drink & Draw. Développée en partenariat avec Michael Rampa, artiste contemporain suisse, ces cours ont permis d'explorer le dessin à travers différents thèmes : le dessin d'observation, la texture, le portrait et les émotions. Au vu de la participation croissante à ces séances au fil de l'année, la formule perdurera en 2020.

Du côté de l'ArchéoLab, l'exposition *Construire + malin = romain !* a montré l'importance de la collaboration entre la conservation et la médiation. Conçue par ces deux pôles dès le début du projet, l'exposition est alors déjà une forme de médiation en soi, alliant contenu scientifique, expérimentations et réflexion dans un cadre ludique et stimulant. Le programme de médiation a été enrichi d'un partenariat avec la SIA proposant aux enfants et aux familles d'explorer la richesse du métier d'ingénieur et la diversité des matériaux de construction.

Culture Inclusive

L'année 2019 a été marquée par la signature, le 12 septembre, de la convention « Culture inclusive ». Les Musées de Pully sont ainsi devenus les premières institutions vaudoises à obtenir le label du service Culture inclusive de Pro Infirmis.

Dès l'ouverture de *Construire malin = romain !* le 16 mars 2019, nous avons pu accueillir des classes spécialisées et plus de 70 enfants.

Grâce au Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF), 2'000 flyers présentant notre programme ont été transmis durant la rentrée scolaire aux enfants des institutions spécialisées de la région. Nous avons, en outre, transmis ce flyer aux différentes Unités d'accueil temporaire, aux Fondations spécialisées vaudoises ainsi qu'à Forum Handicap Vaud qui a partagé l'information à ses partenaires. Suite à ces envois, nous avons reçu des demandes de réservations pour 2020. Cette communication a été accompagnée par la mise en ligne des informations nécessaires à la venue au musée en langage facile à lire et à comprendre (FALC). Ces textes ont été validés par le Bureau langage simplifié de Fribourg (Pro Infirmis).

L'année s'est ouverte sur la présentation de nos actions pionnières à l'intention des enfants ayant un handicap mental lors de la 5^e rencontre des musées inclusifs qui s'est tenue à Berne le 28 janvier, en présence d'une septantaine d'institutions suisses.

Les Musées de Pully ont également eu le plaisir d'accueillir l'assemblée générale d'Autisme Vaud en juin dernier et d'y présenter leur programme d'activité. Autisme Vaud demeure l'un de nos partenaires privilégiés.

Un groupe d'évaluation de l'accessibilité des musées auquel participe des membres de Solidarité Handicap Mental, du Bureau langage simplifié de Fribourg, ainsi que des enseignants spécialisés recommandés par

Autisme Vaud a été constitué. En plus de renforcer le dialogue entre notre institution et les acteurs du milieu du handicap, ce groupe nous permet d'intégrer la question de l'inclusion en amont des projets d'exposition, de médiation et de communication tout en construisant des bases solides pour une inclusion durable.

Notre nouveau collaborateur engagé dans le cadre du label et d'Insert H est entré en fonction en février 2019 et effectue de nombreuses tâches variées.

Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette

Depuis le vote du préavis N° 13-2017 Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette - Crédit total demandé CHF 1'181'000.00 en juin 2017, les contacts entre la Ville de Pully et les représentants de la famille Ramuz se sont poursuivis pour finaliser le projet de rénovation de la Muette et de création de l'espace muséal consacré à Ramuz. Le projet a été mis à l'enquête du 10 juin au 10 juillet 2017. Trois oppositions et une remarque ont été déposées dans les délais. Elles ont été levées par la Municipalité et le permis de construire a été délivré le 22 décembre 2017. Un recours a été déposé le 1^{er} février 2018 auprès de la Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud (CDAP). La CDAP a rejeté ce recours le 21 février 2019.

L'équipe des Musées, assistée de plusieurs services de la Ville, a identifié et réuni les objets de valeur patrimoniale et muséale de La Muette pendant l'été 2019. Le déménagement des biens s'est déroulé en collaboration avec la Protection Civile Lavaux-Oron à l'automne, suivi par l'évacuation de l'entier du contenu de la maison. Pour poser le cadre formel entre la Ville de Pully et les descendants de l'écrivain, une convention a été signée le 6 décembre 2019, portant notamment sur les conditions juridiques de la mise à disposition des différents espaces et régissant le statut des biens présents dans la maison, sur la base d'une servitude de 30 ans. Les objets de valeur patrimoniale et muséale ont été confiés à la Ville de Pully qui les conservera dans les conditions idoines. Le permis de construire étant exécutoire depuis le printemps 2019, les travaux de rénovation de La Muette ont pu commencer à la fin de l'année 2019. Le suivi des travaux pour la Ville de Pully est assuré conjointement par la DUE et la DAGF.

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

Une saison anniversaire

1979-2019 : il y a 40 ans, L'Octogone voyait le jour et s'installait dans le paysage culturel vaudois de façon marquante et pérenne. Par conséquent, la saison 2019-2020 a été labellisée « saison anniversaire » pour souligner l'importance de ce lieu culturel et remercier les spectateurs de leur fidélité. De fait, l'année 2019 a été plébiscitée par un public enthousiaste avec une fréquentation d'une stabilité remarquable au vu de l'offre culturelle pléthorique dans la région.

La programmation artistique de L'Octogone a présenté 24 spectacles de théâtre, danse et musique. Des collaborations ciblées avec la Haute Ecole de Musique (HEMU) ou les Docks, entre autres, ont été développées. Le défi d'une programmation musicale plus ciblée et de qualité a trouvé un bel écho dans la presse et auprès d'un nouveau public qui se sentait peu concerné par les activités de L'Octogone jusqu'à là. Ce genre de partenariat devra être développé dans les années à venir et s'étendre à la danse et au théâtre également. En effet, le croisement des réseaux de diffusion est devenu un atout non négligeable dans la promotion d'un lieu permettant d'étendre la visibilité de ce dernier au-delà de son champ de public traditionnel.

La billetterie a émis 13'800 billets tous spectacles confondus. Chaque représentation a fait se déplacer 390 spectateurs en moyenne. Le taux de fréquentation dépasse ainsi les 85 % contre 75 % en 2018. Outre sa saison officielle, le théâtre a accueilli 69 manifestations réparties entre accueils artistiques, projections de films documentaires avec conférenciers (Exploration du Monde), concerts classiques (Pour l'Art), spectacles scolaires et bien d'autres, avoisinant un total de 102 représentations.

Outre les spectacles, plusieurs actions ont été menées en corrélation avec la saison anniversaire dont une fresque photographique regroupant pas moins de 1'800 portraits de spectateurs qui ont eu loisir de se prendre en photos le soir des représentations. Cette action a permis d'échanger avec les gens et de recueillir leurs opinions au sujet du théâtre. Dans un même ordre d'idée d'échange, un bal a lancé l'ouverture de saison : les participants ont dû apprendre quelques pas chorégraphiés sous la houlette de Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo, de la Compagnie Linga, avant de les reproduire sur la scène du théâtre. Le succès a été tel que le concept sera prochainement reconduit.

Dans les événements exceptionnels qui ont jalonné 2019, il faut compter la présence de Jacques Weber, l'un des plus grands comédiens de son temps, qui nous a fait l'honneur d'une création unique puisqu'il a accepté par amitié pour L'Octogone de revenir sur son parcours de vie artistique, avant de rejoindre le public au bar du théâtre pour un échange informel.

Afin de garder un souvenir de ce 40^e anniversaire, des sacs en toile avec un octogone stylisé ont été réalisés et mis en vente au vestiaire. Ces sacs sont de plus offerts aux artistes de passage qui les apprécient grandement. Une façon comme une autre de faire rayonner la Ville de Pully hors de nos frontières. En termes de communication toujours, la presse a relayé l'anniversaire à notre grande satisfaction. Il s'agit dès lors de renforcer cet engouement par un développement opportun des réseaux sociaux, même si L'Octogone peut déjà se targuer de 3'270 followers sur Facebook. Dans un autre ordre d'idée, toujours en rapport avec le fait d'attirer un nouveau public, il s'agira de développer les actions de médiation, dont le potentiel attractif est grand.

Le chapitre de cette saison anniversaire ne saurait se clore sans évoquer la rénovation du foyer du théâtre, accomplie dans un temps record de quinze semaines. Le foyer flambant neuf a été achevé début septembre, ce qui a permis de donner fièrement le coup d'envoi de la nouvelle saison qui a vu se succéder durant ce mois une journée de conférences, le Bal de Linga et l'accueil du nouveau spectacle de Yann Marguet.

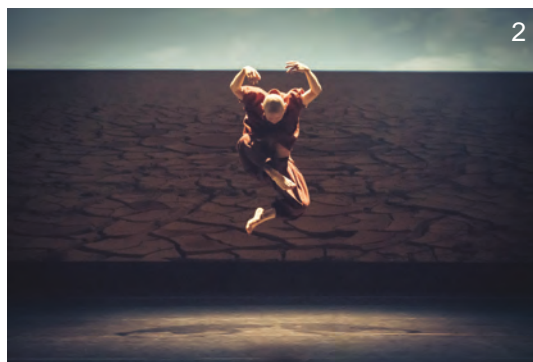
Saison officielle

- Les danseurs lausannois de la **Cie Utilité Publique** ont créé un lien indéfectible entre la musique, le corps, l'environnement visuel pour immerger le spectateur dans une fresque corporelle intense.
- Avec Intra-Muros, le prodige du théâtre francophone **Alexis Michalik** nous a fait entrer là où nul ne souhaite se rendre : dans ce huis-clos carcéral, le conteur hors pair a fait naître une angoisse éprouvante et fascinante grâce à une mise en scène au cordeau.
- **C'est encore mieux l'après-midi** : voilà trente ans que l'adaptation de cette pièce de Ray Cooney par Jean Poiret ravit les publics. Car le boulevard ne se démode pas. De plus, saupoudré d'une touche d'humour grinçant et portée par des artistes incisifs et efficaces, le public ne peut qu'en redemander !
- « Musique électronique » est une expression bien réductrice pour qualifier l'œuvre de **Christian Löffler**. Il crée un environnement, un organisme qui semble prendre vie à la seconde, éphémère et puissant. Secondé par **Mohna** et un **quatuor à cordes dirigé par Sara Oswald**, l'effet fut saisissant !
- Drôlement efficace, drôlement pertinente, cette soirée passée en compagnie de ce couple qui se provoque après 27 ans de mariage. Car après tout, connaissons-nous si bien les gens avec lesquels nous vivons ? **Deux mensonges et une vérité** a provoqué l'interrogation du public.
- Dans le cadre des **Swiss Dance Days**, un solo a été spécialement conçu par la chorégraphe/danseuse de la Cie 72/73, Laurence Yadi, fortement apprécié par les professionnels du milieu ainsi que le public.
- **25 ans de Hip-hop** : cela va bientôt faire 30 ans que L'Octogone accueille du Hip-hop. Il était alors la première scène de la région à franchir ce cap. Cet art, cette énergie ont plus que jamais leurs places sur nos planches, et ce n'est pas fini.
- Fidèle à sa politique de proposer une programmation toujours plus riche et pointue à ses publics, L'Octogone a présenté **Puts Marie**, groupe biennois de retour après 2 ans d'absence, et **L'Orchestre tout puissant Marcel Duchamp XXL** qui fêtait ses 10 ans. Deux pour le prix d'un, et un public traversé d'une énergie soul et rock incomparable. Il fallait être là.
- Grâce à l'écriture de Florian Zeller aussi sobre que poignante, les comédiens ont captivé le public. Un chef-d'œuvre porté notamment par Rod Paradot, meilleure révélation masculine aux Molières 2018 pour son rôle dans **Le Fils**.
- En s'inspirant de la technologie et de l'impact qu'elle a sur les générations, Perrine Valli a réussi l'exploit de déconnecter un public intergénérationnel, pour l'ancrer dans l'instant de ce spectacle de danse. **Cloud** s'est inscrit dans le cadre de notre collaboration toujours plus enrichissante avec Les Printemps de Sévelin.
- Auteur-compositeur-interprète, **RY X**, artiste libre à la créativité inépuisable a su créer une atmosphère intimiste, pour une représentation unique en Suisse.
- Trois comédiennes, une infinité de personnages, un sujet délicat navigué avec brio. C'est une prouesse technique de la part des trois comédiennes que les spectateurs de **Justice** ont pu admirer.
- Tant de barrières, de séparations physiques et mentales. La Compagnie Linga s'est interrogée sur ces murs qui nous entourent avec passion et intelligence dans **WALLS**, création mondiale de la compagnie en résidence à L'Octogone.
- Les portes de L'Octogone ont rouvert en septembre 2019 avec **Le Bal de Linga**, soirée durant laquelle le public et la Compagnie se sont partagé la piste de danse.
- La légendaire Fanny Ardant a lancé la saison théâtrale 2019-2020 avec une représentation d'**Hiroshima, mon amour** devant une salle comble et comblée. Un texte de Marguerite Duras qui aura marqué les esprits pour un début avec élégance et force.
- C'est une leçon d'humanité et d'expressions qui s'est jouée sur le plateau de Nomad. Sidi Larbi Cherkaoui sait regarder l'Homme, et le mettre en mouvements de façon magistrale. Un spectacle rare.

- Comment L'Octogone aurait pu fêter ses 40 ans sans **Jacques Weber** ? L'amoureux des mots a offert à notre public une **Rencontre Particulière**, riche, généreuse et conçue pour l'occasion.
- Assister à un concert du dandy suédois **Jay-Jay Johanson** équivaut à entrer dans un univers parallèle fait de rythmes, d'élégance, de joie talentueuse. Les spectateurs semblaient sauter de note en note, pour leur plus grand bonheur.
- Peu d'auteurs auront dépeint les affres des sentiments humains comme Tennessee Williams. Lorsque le texte est servi avec tant de grâce que sur cette distribution de **La Ménagerie de Verre**, le rendu ne peut être que bouleversant.
- La musique n'a pas de limites. Le grand pianiste **Bruce Brubaker** et le jeune producteur électro **Max Cooper** l'ont prouvé avec **Glassforms**, construisant les morceaux sur scène afin d'embarquer le public dans une spirale hypnotique et sonore sublime.
- Il y a 40 ans, Marie-Claude Pietragalla débutait sa carrière. Cet anniversaire conjoint avec L'Octogone ne pouvait qu'appeler à une réunion. Ce seule en scène autobiographique a été un moment privilégié entre le public et **La Femme qui Danse**.
- Le rire comme apprentissage contre la haine et l'incompréhension : ce fut le pari réussi de **Laurent Ruquier**, qui éduque les publics sur l'homosexualité dans **Pourvu qu'il soit heureux**.
- Dans un sublime décor des années 20, **La Légende d'une vie** a traité d'un sujet intemporel et peu abordé : le poids de l'héritage. Natalie Dessay, aussi subtile comédienne que cantatrice, a prouvé dans ce texte impressionnant que sa réorientation professionnelle était une réussite.
- Pour cette dernière représentation de 2019, **La Valse des jours**, mélangeant chants et texte de théâtre, a démontré que l'art est partout, tout le temps, et que L'Octogone est un acteur essentiel de sa présence.



1



2



3



4



5



6

1. Visite lunch de Boris
2. Nomad
3. Hiroshima mon amour

4. La Ménagerie de verre
5. Rénovation du foyer de L'Octogone ©Michel Bonvin
6. Bal de Linga ©Marco Cantalupo

Des partenaires toujours présents

En 2019 encore, L'Octogone a consolidé ses liens avec ses partenaires culturels.

Compagnie Linga

En résidence depuis 1993 à L'Octogone, la Compagnie Linga est au bénéfice d'une convention de soutien conjoint avec la Ville de Pully, la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud.

En 2019, Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo ont créé la pièce « Walls » qui est partie en tournée à Chemnitz (DE), Poschiavo (CH), Verscio (CH) et sera présentée au Théâtre Benno Besson à Yverdon en 2020.

Le Musée Olympique a mandaté la Compagnie Linga pour la deuxième année consécutive afin de présenter une performance dans le cadre de la Nuit des Musées. Sporticon, créée pour l'événement, a questionné le lien étroit entre l'exploit sportif et le geste artistique et chorégraphié. Présentée trois fois durant la journée, la performance a été vue par plusieurs centaines de personnes.

En matière de médiation, la Compagnie Linga a présenté en septembre 2019, pour l'ouverture de saison de L'Octogone, Théâtre de Pully, le « Bal de Linga ». Ce bal participatif, ouvert par Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo en personne, a permis au public de se familiariser avec la danse contemporaine ainsi que les enjeux de la création. La Compagnie Linga a également présenté la pièce WALLS devant plusieurs classes des écoles de Poschiavo et a proposé, à la suite du spectacle, une discussion avec les étudiants. Cet échange a offert aux étudiants l'occasion de découvrir la genèse artistique d'une œuvre chorégraphique ainsi qu'une familiarisation au travail de la compagnie et plus généralement aux enjeux de la danse contemporaine.

La Compagnie est partie en tournée en 2019 avec quatre productions différentes : Flow, WALLS, Tabula et Solographies. Le retour de la presse a toujours été excellent. Pour couronner cette belle saison, la pièce Flow, créée en 2018, a été lauréate du Prix suisse de danse 2019 « Création actuelle de danse », offrant ainsi une large visibilité à la compagnie et une reconnaissance significative dans le milieu culturel helvétique.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

À l'occasion de sa 67^e saison, l'Association Pour l'Art a présenté une nouvelle série de huit concerts dans des formations variées et des programmes attrayants, réunissant grands œuvres du répertoire et pièces moins connues ou contemporaines. La saison 2019 a permis de découvrir trois nouveaux ensembles et d'en réentendre d'excellents.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

L'année 2019 affiche des chiffres relativement similaires et stables par rapport à l'année précédente. Les 43 différents spectacles donnés, contre 46 en 2018, indiquent une très sensible baisse de la variété, mais qui a été compensée par un nombre de séances plus élevée. Cette variation traduit une volonté de certains artistes d'occuper la salle sur des périodes un peu plus étendues que l'année précédente. Étant donné l'augmentation du nombre de séances (118 contre 108 l'année passée), la recette distribuée aux artistes s'est également vue à la hausse. Les CHF 88'000.00 qu'ont pu empocher les artistes révèlent une augmentation de CHF 3'000.00 par rapport aux CHF 85'000.00 de 2018 qui s'accordent parfaitement avec la légère hausse du nombre de séances. Tout en maintenant sa vocation première de présenter aux spectateurs un panel diversifié de spectacles et d'offrir la possibilité à des artistes locaux de se produire, le théâtre a pu maintenir des chiffres stables par rapport à l'année précédente traduisant un intérêt constant pour son programme de la part des spectateurs.

Parmi les moments forts de l'année, on peut citer :

- **Tailleur de chansons pour dames**

Un hommage clownesque à Bobby Lapointe. C'est sur le mode du clown que la comédienne et chanteuse Christine Laville a choisi de rendre hommage à « cet hurluberlu qui tire la chansonnette ». Telle une amoureuse éplorée, elle nous a raconté sa vie au travers des grandes œuvres de son idole.

- **Le Calmant**

Lecture d'une nouvelle de Samuel Beckett interprétée par Philippe Vidon. Le Calmant raconte l'errance nocturne et la solitude d'un personnage en quête de son identité. Au plus proche des recherches poétiques de Samuel Beckett, ce petit récit dessine une géographie du rêve et de l'accession à la parole qui frappe par son intensité.

- **Ramuz, les forains et autres nouvelles**

Nicole Vautier et Danièle Klein partagent le sentiment d'être en résonance avec l'œuvre de l'auteur. Cinq nouvelles ont été sélectionnées, Résurrection, Gare, La folle dans son habit de folie, Salutations paysannes et Les Forains. Toutes en lien avec l'image d'une nature forte qui transporte l'humain.

- **Un air de Famille**

Une comédie d'Agnès Jaoui et J-P Bacri qui a été présentée par la troupe amateur « Les Perd-vers d'Attalens ». Lucide, ironique et mordante, portée par des dialogues qui font mouche, cette comédie s'avère toujours aussi drôle et touchante.

- **Au pied de mon arbre**

Une création jeune public d'Isabelle Marchand et Olivier Zerbone. Un spectacle écolo-rigolo dans lequel nos jeunes spectateurs ont pu sentir un doux parfum de pin, apprendre une multitude de choses sur la forêt et entendre des bruits de nature.

- **Jour de fête**
Après 3 ans de tournée pour le spectacle « Sans la Barbe ! », The Postiche nous a présenté son nouveau spectacle « Jour de Fête ! » Une plongée au cœur des années d'après-guerre, rythmée par des chansons célèbres de cette période, mais également par des arrangements de chansons récentes a cappella dans le style 50's.
- **Deux messieurs bien mis**
Duo comique de Riccard et Lambelet. Un traitement décalé et vif de la poésie de Ronsard à Prévert, ou comment allier la grande littérature des siècles passés avec l'humour du « stand up » propre à notre époque. En racontant chaque histoire à partir d'un poème, leur envie était de remettre au goût du jour une forme d'écriture passablement dépréciée et oubliée dans notre société où le style SMS et autres abréviations règnent en maître !
- **Amok**
De Stefan Zweig, interprété par Charles Seydoux. Par un monologue intense et charnel, celui-ci embarque le spectateur sur son bateau pour une traversée qui le mènera aux confins de la vie et de la mort dans une mise en scène à la fois déroutante et chahutée qui saura vous attirer dans l'univers intrigant de Zweig et de ses personnages.
- **Karine.C se wifi de tout**
Après le très grand succès de ses deux premiers one-woman-show « Pourquoi les filles ne s'épilent jamais le 1^{er} soir » et « Y a pas de femme au foyer sans feu », Karine.C nous a emmené cette fois dans l'univers de nos quotidiens d'aujourd'hui. Connectés, hyperconnectés et parfois même déconnectés. Parce qu'on vit tous aujourd'hui un peu, beaucoup ou passionnément via internet.
- **Morceaux de Choix**
Spectacle interactif de mentalisme de Zack Alder. Le mentalisme est un art du spectacle qui consiste à présenter des performances basées sur des facultés mentales particulièrement développées. À travers des expériences interactives, le public a été amené à découvrir les mécanismes du déterminisme, à répondre à la question « Qu'est-ce que je vais bien pouvoir mettre aujourd'hui ? », à explorer son côté intuitif, pour finalement remettre en question l'idée-même de libre arbitre.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

En 2019, le Cinéma CityClub a proposé 36 « Films du mois », 55 projections du P'tit CityClub organisées pour les enfants de 2 à 12 ans, 11 séances pour les seniors de la région, 13 soirées « Film et concert », 20 rencontres avec des cinéastes et personnalités du septième art et 11 soirées-débats. Plus de 25 films suisses ont été projetés durant l'année, souvent en présence de leur auteur, affirmant la volonté du CityClub de soutenir la création de notre pays.

34 séances scolaires ou pédagogiques ont également eu lieu au CityClub, attirant 3'400 spectateurs.

Le Cinéma CityClub a par ailleurs maintenu son ancrage pullièran en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires, le Musée d'art de Pully, le festival Pully for Kids, le festival Cinéma Jeune Public et plusieurs commerces et associations de la ville.

La fréquentation continue sa progression et atteint, en 2019, 21'834 spectateurs (contre 14'171 en 2018, 13'585 en 2017, 12'316 en 2016 et 12'028 en 2015).

Le Cinéma CityClub a aussi été mis à disposition d'associations ou institutions de la région, attirant 5'986 spectateurs. En tout, 27'820 spectateurs sont venus assister aux séances et événements organisés au CityClub en 2019.

Le City Club a aussi collaboré avec le bureau de la Communication de la Ville en co-organisant la conférence de presse sur la Semaine de la mobilité. Mise en place conjointement avec l'Etat de Vaud (Direction générale de la mobilité et des routes), elle s'est tenue au cinéma le 6 septembre. La présence de Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat vaudois, et de la presse (journal télévisé de la RTS) est à noter.

L'association Cinéma CityClub a été soutenue à hauteur de CHF 50'000.00 par la Ville de Pully.

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 40 ans, le TJP a été soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

En 1992, pour mieux former les comédiens de ses spectacles, le TJP a fondé l'École de Théâtre et de Comédie musicale de Pully. Aujourd'hui, l'association du TJP gère en parallèle l'école, qui dispense les cours et donne des spectacles et auditions d'élèves et d'amateurs, et la Compagnie TJP qui produit les spectacles professionnels.

Pendant l'année 2019, les enseignants du TJP ont donné 32 heures de cours hebdomadaires à environ 120 élèves. À noter que le nombre d'élèves est stable depuis 2018.

Le 11 mai 2019, tous les groupes, des plus jeunes (5-7 ans) aux adultes débutants et confirmés, ont participé au spectacle « Tous en scène » pour célébrer les 40 ans de l'école au Théâtre de l'Octogone, lieu des premiers spectacles montés par le TJP.

En septembre 2019, le TJP a créé, à la demande de plusieurs élèves, « l'Atelier-spectacle ». Ce cours hebdomadaire accueille les élèves à partir de 16 ans afin qu'ils puissent se former davantage à la scène et participer à des spectacles qui seront mis en scène par des membres du TJP.

De son côté, la Compagnie a achevé la tournée romande de « New York Follie's » en février 2019 avec succès et une riche collaboration avec la Compagnie Skydance.

Un nouveau projet est en cours d'élaboration et verra le jour en novembre 2020.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2019		Nombre
Contrats à durée indéterminée		202
Apprentis		25
Stagiaire MPC		1
Stagiaires (HEIG et Pré-HES)		8
Total		236

Auxiliaires ayant travaillé en 2019		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	30
DAGF	Bibliothèque	3
DAGF	Café-théâtre de la Voirie	5
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	2
DAGF	Service des ressources humaines	4
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil - Octogone	38
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	42
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	40
DDGS	Organistes et remplaçants	10
DDGS	Piscines	16
DDGS	Réfectoires scolaires	8
DDGS	Vignes et forêt	4
DJAS	Accueillantes en milieu familial	22
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	33
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées et sport scolaire facultatif	25
DJAS	Secrétariat	4
DJAS	Service médical et dentaire	7
DUE	Parcs et Promenades	5
DUE	Urbanisme	6
DTSI	Service technique	4
DTSI	Voirie	2
DUE/DTSI	Civilistes	6
Engagements sociaux	IPT, ORIF, LIFT, CGPI, AI, Mode d'emploi et Insert H	11
Total		331

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre 2019 était de 102.1 (indice 2015) alors que l'échelle des salaires 2018 était indexée à hauteur de 101.9. Par conséquent, il a été décidé d'attribuer une indexation de 0,2 % pour l'année 2019.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Le journal interne (Persinfo) a subi une refonte complète et ce sont 4 numéros annuels qui ont permis aux collaborateurs de découvrir une nouvelle formule avec plus de rubriques informatives sur les projets, mais aussi sur les activités des différents services. Le graphisme du journal a été entièrement revu, en collaboration avec l'équipe Communication.

Une brochure d'accueil a été également finalisée, ce qui permet aux nouveaux collaborateurs d'avoir, réunies dans un seul document, toutes les informations nécessaires à leur arrivée à la Ville de Pully.

Les événements suivants ont également été organisés :

- 21 collaborateurs ont assisté à 6 matinées d'accueil ;
- 259 collaborateurs se sont retrouvés au Far West lors de la soirée du personnel (18 janvier) ;
- 49 retraités de la Commune ont été invités au restaurant du Port de Pully (26 novembre) ;
- 8 enfants ou proches de collaborateurs ont appréhendé les métiers d'archiviste, d'architecte-paysagiste et les activités de la STEP lors de la journée « oser tous les métiers » (14 novembre) ;
- 21 enfants et leurs parents ont accueilli le Père Noël au refuge des Quatre Vents (4 décembre).

RÉALISATIONS 2019

Le Service a mené les projets suivants en 2019 :

Pour les deux entités, Ville de Pully et Association Sécurité Est Lausannois (ASEL), représentant en tout environ 270 collaborateurs et 400 auxiliaires :

- établissement de 202 contrats de travail/modifications de contrat ;
- paiement des salaires, gestion des assurances, suivi de la gestion du temps et de l'absentéisme, suivi des dossiers du personnel ;
- assistance RH pour une quinzaine de recrutements représentant 750 dossiers à traiter et traitement de 300 candidatures spontanées ;
- suivi des formations et mise à jour des données en vue de l'établissement d'une politique de formation ;
- mise à jour complète des archives du service ;
- passage à la GED avec le renommage de tous les documents des 500 dossiers actifs.

Pour la Ville spécifiquement :

- transfert de la Protection civile à la nouvelle région et mise en place des nouveaux statuts du personnel ORPC Lavaux-Oron ;
- démarrage du projet sur la performance d'équipe avec la HEIG ;
- amélioration de l'intranet à disposition des collaborateurs ;
- réflexions sur de nouvelles solutions d'offres de repas dans les cafétérias ;
- sortie des capsules vidéos de la marque employeur Pully (réalisées avec l'aide de la Communication) ;
- salaires : mise en place de procédures de contrôle interne, formation d'une troisième collaboratrice pour la gestion des salaires, amélioration des outils permettant l'élaboration du budget.

FORMATION

Le Service des ressources humaines a proposé en interne les formations suivantes :

- « Gestion électronique des documents » (GED) pour les services concernés par l'introduction de cette nouvelle plateforme ;
- « Fonctionnement de l'administration » à tous les collaborateurs souhaitant élargir leurs notions de civisme, etc. ;
- « Gestion de projet » ;
- « Goodmanners » pour les apprentis sur les règles élémentaires de savoir-vivre en entreprise ;

- différents cours internes destinés aux apprentis selon leur cursus (Finance, Environnement politique, Droit, Assurances sociales, cours presse, ressources humaines et protection des données, internet et les réseaux sociaux, etc.).

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 24 apprentis et 1 MPC dans les métiers suivants : employé de commerce (7), maturité professionnelle 3 + 1 (1), agente en information documentaire (1), horticulteur-paysagiste (2), horticulteur-floriculteur (2), viticulteur (1), agent(e) d'exploitation (5), forestier-bûcheron (3), techniscéniste (1), géomaticien (1), peintre (1).

8 apprentis et stagiaires ont réussi leur CFC en juillet 2019 :

- 1 apprentie hortultrice-floricultrice ;
- 3 apprentis de commerce voie B et E ;
- 4 maturités professionnelles 3 + 1.



Apprentis et stagiaires ayant réussi leur CFC (un apprenti absent de la photo)

La Commune accueille également 4 stagiaires de la HEIG-VD et 1 stagiaire HES en formation en emploi d'économiste d'entreprise, ainsi que 3 pré-stagiaires se préparant également à leur entrée en Haute école. Enfin, les Directions de l'urbanisme et des travaux proposent chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs de master EPFL ou universitaires.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully favorise l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertions suivants :

- CEFIL : 1 personne a réalisé un stage de 2 semaines à des fins de formation, en qualité de responsable d'immeubles ;
- LIFT : 2 jeunes en fin de parcours scolaire sont venus faire des après-midis découvertes sur une durée d'environ 3 mois par le biais de ce programme, dans le domaine de la conciergerie et de l'intendance.
- CGPI : 4 personnes ont réalisé un stage en qualité de concierge ou d'ouvrier polyvalent, en accord avec le chômage, pour une durée de 1,5 à 2,5 mois ;
- OSEO : 1 personne est venue en stage durant 1 mois pour découvrir le domaine administratif ;
- IPT : 1 personne a commencé un stage fin novembre 2019, qui se poursuit en 2020, en qualité de concierge, dans un but de reconversion professionnelle due à des problèmes de santé.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé

Plusieurs actions de promotion de la santé ont été menées en 2019 :

- l'analyse de 8 postes de travail informatiques pour les nouveaux collaborateurs, ainsi que l'intervention d'un coach sportif pour 9 collaborateurs dans le cadre de la campagne sur l'ergonomie ;
- la poursuite des cours de Pilates pendant la pause de midi (lundi et jeudi) qui réunissent 20 participants ;
- l'organisation des massages assis (288 massages réservés sur 36 dates) ;
- la tenue d'une séance d'information générale sur le thème des proches aidants avec l'organisme Espace proches ;
- l'organisation d'un cours sur la prévention du burn-out avec la Clinique du travail à l'attention du personnel d'encadrement (13 participants) ;
- la formation de 26 collaborateurs sur 4 sessions, sur le thème de « l'alcool et les dépendances au travail » par Addiction Suisse ;
- la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (32 vaccins par injection et 30 traitements homéopathiques) ;
- l'animation d'une séance par la Ligue pulmonaire Vaudoise à destination des nouveaux apprentis, dans le cadre de la prévention du tabagisme.

Sécurité au travail

- Les membres de la Commission de sécurité, sous la présidence de M. G. Reichen, Syndic, se sont réunis en mai et novembre, avec une visite dans les locaux du poste de police (ASEL) ;
- un nouveau répondant sécurité a suivi un cours de base à la sécurité au travail.

Le concept de sécurité de la Ville de Pully a été développé en 2019 au moyen de plusieurs actions :

- la mise en place du concept de premiers secours de la Ville de Pully et la création d'un cours « secourisme de niveau 1 » en interne ;
- la formation de 23 collaborateurs en 4 sessions internes pour le « secourisme niveau 1 » et 26 collaborateurs pour le « secourisme niveau 2 » avec l'organisme Emergency training center ;
- la poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva, pour les nouveaux apprentis des services techniques ;
- l'élaboration et le suivi d'un plan d'actions santé sécurité pour le bâtiment du Home école des Mosses ;
- la mise en conformité du stockage des hydrocarbures dans le local des jardiniers à Guillemain et l'élaboration du DRPE (Dossier Relatif à la Prévention des Explosions) ;
- la rédaction des prescriptions santé sécurité pour le stockage des produits dangereux dans le cadre de l'appel d'offre relatif au projet de rénovation du bâtiment du Home école des Mosses ;
- l'analyse santé sécurité aux postes de travail « réfectoire du collège Arnold Reymond » et « chaufferie et travaux en toiture du collège des Alpes » ;
- la réalisation d'un audit externe par la société EcoLive sur la gestion des produits dangereux dans le local signalisation routière de l'ASEL ;
- la participation de 18 collaborateurs au cours « Communiquer dans les situations difficiles » dispensé par Itéral management ;
- la formation de 7 collaborateurs de la DDGS aux « travaux en hauteur – module de base » ;
- la formation de 15 collaborateurs de Parcs et promenades et des Forêts à « l'élingage en sécurité » par l'organisme SWISSécurité ;
- la formation de l'équipe des forêts aux « accès en terrains difficiles » ;
- la vérification annuelle des matériels de premiers secours de l'ensemble des services communaux ;
- la rédaction du « Flash Santé & Sécurité au travail » dans 4 éditions du Persinfo ;
- la sensibilisation à la santé-sécurité pour les nouveaux collaborateurs et apprentis lors des matinées d'accueil.

Sécurité incendie - évacuation

- organisation du cours « sensibilisation feu base » à l'ECA pour 19 nouveaux collaborateurs ;
- élaboration des concepts d'évacuation pour le Musée d'Art de Pully et le Home école des Mosses ;
- réalisation d'un exercice d'évacuation au Home école des Mosses.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2019 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2018

Les comptes communaux 2018, présentant un excédent de charges d'environ CHF 2.0 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 27 juin 2019.

Contrairement aux comptes de l'année 2017, le résultat relatif à l'exercice 2018 se solde par un déficit de CHF 1'963'743.71.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2018, si elle reste positive, a été largement insuffisante pour financer l'entier des investissements de la Ville. Par conséquent, l'endettement de la Commune a progressé de CHF 5.0 mios et atteint la somme de CHF 95.0 mios au 31 décembre 2018.

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2018 peut être qualifié de préoccupant, surtout si nous prenons en compte les effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises et les effets de la modification du modèle péréquatif vaudois.

En effet, la participation de la Ville au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser, à cause notamment de la modification défavorable du système péréquatif (suppression progressive de l'écrêtement) et les recettes fiscales devraient stagner, voire diminuer à cause de l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2019

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2020

Le budget de l'année 2020 présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 9'673'100.00 et ce, malgré des charges maîtrisables globalement inférieures à celles prévues dans le cadre du budget 2019. Ce résultat négatif a été réalisé malgré des charges maîtrisables inférieures à celles constatées dans le bouclage des comptes de l'année 2018, l'augmentation de 2 points du coefficient fiscal communal et la non répercussion du transfert des charges de l'Association Vaudoise pour l'Aide et les soins à domicile au Canton. Il est important de préciser que ce déficit ne peut pas être compensé par une baisse équivalente des dépenses dites maîtrisables.

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'un peu moins de CHF 5.2 mios. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Commune devrait s'endetter afin de financer l'entier des investissements mais également une partie de ses charges de fonctionnement.

Dans ces conditions, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 140.0 mios au 31 décembre 2020, soit une progression de l'ordre de CHF 20.0 mios rien que pour l'année 2020. Pour le moment, le niveau des taux d'intérêts reste extrêmement faible, ce qui permet à la Ville de se financer à des conditions favorables. Néanmoins, cette situation ne devrait pas subsister et il est probable que les taux augmentent ces prochaines années.

Malgré des perspectives peu encourageantes, il faut souligner que le niveau de l'endettement, largement diminué ces dernières années, donne à la Commune une marge de manœuvre suffisante pour le moment, afin d'envisager les investissements à venir avec une relative sérénité.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2019 à 2023 montre que la Commune n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance par exemple), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

Les effets conjugués de l'introduction de la RIE III vaudoise (réforme de l'imposition des entreprises) et de la modification du système péréquatif ont pour conséquence immédiate de très fortement détériorer le résultat du budget 2020.

Ainsi, il n'est pas envisageable de rééquilibrer la situation financière de la Commune uniquement par la limitation des charges maîtrisables, qui représentent une somme d'environ CHF 59.0 mios, dont une partie est financée par des taxes affectées. En réalité, si l'on ne considère que les charges maîtrisables financées par l'impôt, c'est un montant de l'ordre de CHF 45.0 mios seulement sur lequel nous pouvons agir.

Le déficit constaté ces dernières années est un déficit structurel, lié à la progression des charges dites péréquatives et à la stagnation des recettes fiscales suite à l'introduction de la révision vaudoise de l'imposition des entreprises.

Des séances d'information sur le budget 2020 aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont été organisées dans le courant du mois de novembre.

Le budget de l'année 2020 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 4 décembre 2019.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2019-2023

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En termes d'investissements, la Commune devra, durant les années à venir, fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques pour dynamiser Pully et son centre. Le financement de projets importants pour l'avenir de Pully ne se fera pas uniquement par des fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises s'établissant sur le territoire communal). Ainsi, une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement pourrait permettre un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Commune. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Durant l'année 2019, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune est resté très stable par rapport à l'année 2018, soit à un taux aux alentours de 67 %.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2020 a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 30 octobre 2019. Le taux d'imposition a été augmenté de l'équivalent de 2 points d'impôts par rapport à celui constaté lors de l'exercice 2019, soit au taux de 63.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

Il est à noter qu'un Comité référendaire s'est constitué et a déposé une demande de référendum contre la décision du Conseil communal.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

À l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2019 est donc la 11^e année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 04-2019 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, première série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 5 juin 2019 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, Préavis N° 04-2019 – Augmentation des charges	278'000.00
Crédits supplémentaires, Préavis N° 04-2019 – Augmentation des revenus	- 198'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	80'000.00

Préavis N° 14-2019 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, deuxième série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 20 novembre 2019 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, Préavis N° 14-2019 – Augmentation des charges	1'036'000.00
Crédits supplémentaires, Préavis N° 14-2019 – Diminution des charges	- 16'000.00
Crédits supplémentaires, Préavis N° 14-2019 – Augmentation des revenus	-127'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	893'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2019 représentent une augmentation des charges de CHF 1'298'000.00 et une augmentation des revenus de CHF 325'000.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2019, la Commission des finances a siégé 7 fois, sous la présidence du Conseiller communal M. R. Pfister, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

De plus, la Commission des finances a été convoquée à une reprise pour une séance d'information relative à l'évolution de la situation financière de la Ville de Pully, en lien avec la fixation du taux d'imposition communal.

À l'occasion du traitement du budget 2020, la Commission des finances s'est constituée en 5 sous-commissions qui se sont partagé l'analyse des 5 directions municipales.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2019, cette autorisation générale a été utilisée de la manière suivante :

Crédit accordé par le Conseil communal lors de la séance du 28 septembre 2016	1'000'000.00
Acquisition emprise trottoir Villardin 6	- 5'250.00
Disponible au 31 décembre 2019	994'750.00

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2019, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2016-2021

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2019 (en CHF, avant boucllement définitif)
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	37'495.50
Aménagement rue de la Poste et av. Samson Reymondin	16-2013	95'000.00	43'349.13
Rénovation piste de Rink-hockey du Collège de Mallieu et création d'une halle sportive	13-2016	45'000.00	27'329.40
Mise en conformité du refuge du Bois du Moulin et du Home école des Mosses	06-2017	90'000.00	51'279.55
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	85'649.70
Réaménagement du ch. du Ruisselet	10-2017	60'000.00	59'041.20
Réaménagement et mise en conformité des places de jeux Milliquet/Alpes	12-2017	80'000.00	31'828.80
Politique du logement + Horizon 2030	13-2018	95'853.00	96'153.00
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	20-2018	50'000.00	18'014.20
Maison Pulliérane – Mise en conformité et optimisation du bâtiment	21-2018	86'000.00	66'549.55
Totaux		768'853.00	516'690.03

Au 31 décembre 2019, c'est la somme totale de CHF 516'690.03 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le boucllement final des comptes 2019, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2019.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale est une nouvelle disposition qui figure dans la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

IMPLÉMENTATION DU PLAN COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2) DANS LES COMMUNES VAUDOISES

En collaboration avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), le Canton est en charge de l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) dans les communes vaudoises. Dans ce cadre, trois communes pilotes ont été désignées. La Ville de Pully a été choisie comme l'une d'elles.

Par conséquent, un groupe de travail a été créé et, en tant que commune pilote, le chef du service des finances de la Ville de Pully participe aux travaux dudit groupe de travail. Après avoir passé en revue l'ensemble des recommandations, le projet a été transmis au groupe politique restreint qui a été chargé de l'examiner et, le cas échéant, de le valider. Ce dernier a décidé de mandater l'Union des Communes Vaudoises afin de poursuivre les travaux de mise en place de ce nouveau plan comptable harmonisé.

Dans ce contexte, le groupe de travail a été réactivé et, durant l'année 2019, il s'est réuni à 12 reprises afin de passer en revue l'ensemble de la classification fonctionnelle ainsi qu'une partie du compte de fonctionnement.

Actuellement, le groupe de travail est en train de terminer le passage en revue de l'ensemble du plan comptable.

Ainsi, il est très probable que durant l'année 2020, le Service des finances de la Ville de Pully aura pour tâche de démarrer les premiers travaux de mise en place du MCH2, notamment par l'élaboration de la table de conversion entre le plan comptable actuel (MCH1) et le MCH2.

INTRODUCTION DE LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

Le déploiement de la GED au sein de l'Administration communale a débuté par les entités considérées comme ne présentant pas de complexité particulière. Ainsi, le Service des finances a, durant l'été 2019, procédé à la migration de ses documents au sein de la GED. Il est à noter que les documents comptables (factures fournisseurs, pièces de dépenses, etc.) font depuis déjà plusieurs années l'objet d'une numérisation complète au sein de l'application Abacus. La mise en place de la GED s'est déroulée avec succès au sein du Service des finances.

SERVICE INFORMATIQUE

Le Service informatique, composé de six collaborateurs, s'est vu amputé de deux d'entre-eux suite à leur démission successive au cours de l'année écoulée. Ces départs ont généré une surcharge de travail importante durant la période de recrutement et de vacance des postes pour le personnel restant. Cette situation a notamment ralenti l'avancement de certains projets.

C'est la raison pour laquelle le projet de « service-desk » unifié a peu avancé au cours de l'année 2019. Seule la Direction des domaines, gérances et sports est opérationnelle au niveau du suivi des demandes. Son usage sera étendu en 2020 au Service informatique, puis progressivement aux autres services de la Ville au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le Préavis N° 21-2018 relatif au renouvellement de matériel informatique et à l'extension du réseau fibres optiques, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018, les premières actions ont démarré dans le courant de l'année 2019. Il s'agit de l'extension du réseau fibres optiques sur l'av. C. F. Ramuz ainsi que le renouvellement d'un certain nombre d'écrans et de postes de travail informatique.

En matière de gestion électronique des documents (GED) (Préavis N° 23-2015), le projet est rentré dans sa phase de déploiement progressif au sein de la Ville. À fin 2019, 8 services ont basculé sur le nouvel environnement GED et 178 utilisateurs exploitent déjà cet outil régulièrement. Les migrations se déroulent bien selon un processus standardisé. Elles se poursuivront courant 2020.

Lors de la séance du 20 novembre 2019, le Conseil communal a adopté le Préavis N° 13-2019 - Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique. Ce projet débutera formellement au cours de l'année 2020.

Le Préavis N° 21-2016 concernant le renouvellement du central téléphonique a été clôturé et le Conseil communal en a été informé lors de sa séance du 4 décembre 2019 (communication N° 16-2019).

Le projet de remplacement du logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité, réalisé et financé en collaboration avec les communes d'Yverdon-les-Bains, Renens, Nyon, Prilly, Gland, Grandson, Sainte-Croix et Belmont-sur-Lausanne, s'est terminé à la fin de l'année 2019. Ce nouvel outil appelé « eSéances » rentrera en exploitation au 1^{er} janvier 2020.

Le projet de migration Windows 10 a également été initié. Il s'agit d'un travail important destiné à préparer les environnements de production utilisateurs afin que tous les logiciels métiers fonctionnent sur ce nouveau système d'exploitation. Cette migration sera effectivement réalisée au cours de l'année 2020.

Le Service informatique a également été sollicité pour différents projets initiés par d'autres entités, notamment les travaux de rénovation du Foyer de L'Octogone ou l'installation des nouveaux bureaux de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse à l'av. Etienne-Guillemin 11.

Le projet de remplacement de l'outil de gestion du réseau d'évacuation des eaux, TopoBase, pour les services techniques de la DTSI a été achevé et l'application informatique a été mise en production à la fin 2019 à satisfaction de tous les gestionnaires de données. Rappelons que ce projet a été réalisé en collaboration avec les villes de Lausanne et Morges ainsi que le Service intercommunal de gestion (SIGE).

Une nouvelle version du guichet cartographique sigip.ch a été mise en place en 2019. Cette application permet de consulter l'ensemble des couches de données de façon simple, aisée et plus intuitive qu'avec la version précédente. Une version mobile est également disponible.

En ce qui concerne les thèmes de données sur sigip.ch, quelques couches de données sont venues étoffer le guichet cartographique :

- ajout de la cartographie de l'aléa du ruissellement, carte fournie par l'Office Fédéral de l'Environnement OFEV (accès public) ;
- ajout du réseau de fibres optiques de l'opérateur Swisscom (accès privé).

En termes d'organisation, le centre de compétence SIGIP (CCSIGIP) composé de collaborateurs délégués par les différentes Directions de l'Administration et entités partenaires s'est réuni régulièrement durant l'année 2019 et a ainsi récolté, harmonisé et coordonné les demandes et projets touchant aux géodonnées et à SIGIP.

En matière de cyberadministration, les échanges entre le Canton et l'Association Vaudoise des Responsables Informatiques Communaux (AVRIC) se sont poursuivis en vue de pouvoir concrétiser une collaboration indispensable dans ce domaine entre les communes et le Canton. Suite à l'adoption par le Grand Conseil de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) sur la cyberadministration en date du 6 novembre 2018, le projet de eDeménagement a démarré au printemps 2019 et devrait se concrétiser d'ici la fin 2020 pour les premières communes volontaires.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannoise, Fondation de l'enfance et de la jeunesse ainsi que l'École de Musique.

Le web est traité dans le chapitre relatif à la Communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50 % de son activité.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'année 2019 s'est bien déroulée à la DDGS. J'y retiens deux sujets marquants, choisis parmi tous ceux qui concernent la DDGS.

Le Logement

La votation du 9 février 2020 « Davantage de logements abordables » refusée au niveau fédéral a largement été acceptée dans une grande partie des agglomérations, à Pully, notamment. La problématique dépasse désormais les clivages politiques et touche une majorité de la population. Le résultat de la votation m'amène à trouver des solutions et de voies pour répondre aux demandes d'une population aux revenus variés. Car désormais, ce ne sont plus que les personnes avec des revenus modestes ou bénéficiaires de prestations sociales qui peinent à trouver un logement à des prix en adéquation avec leurs revenus, mais aussi ceux dont les revenus dépassent la moyenne.

Mais la problématique complexe ne se résout pas que par des prestations publiques sans vision sociétale, qui font payer à l'ensemble des contribuables la déficience du système.

En 2019, nous avons initié une étude « Objectif logement » pour disposer d'un instrument scientifique sur la composition de notre population, ses besoins et l'évolution des quartiers. Elle nous apportera des données pour mener une politique générale adaptée aux besoins concrètement identifiés de notre population.

Cela doit se faire en équilibre avec nos finances communales et sans mainmise du Canton sur notre autonomie. À cet égard heureusement, la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif vaudois (LPPPL) le permet par le choix des logements dits « abordables ». Pour la construction de ces logements à des prix inférieurs à ceux du marché libre voulue par la population, nous y associons aussi les constructeurs qui, dans le cadre des nouveaux plans de quartiers, bénéficient d'un supplément de droits à bâtir. Ils participent avec la collectivité à la construction de logements abordables par une obligation de construire un certain nombre de logements d'utilité publique sur les suppléments constructibles. Cette inclusion permet à la Ville de Pully d'associer à son effort les bénéficiaires de droits à bâtir supplémentaires octroyés dans les nouveaux plans partiels d'affectations. Les premières applications de cette politique en 2019 se sont faites de manière souvent harmonieuse, répondant à une volonté politique en répartissant l'effort nécessaire sur l'ensemble du système économique.

La politique du logement a fait un immense pas à Pully avec l'avancement drastique, en 2019, du projet des Boverattes. Les bâtiments érigés sur un droit de superficie cédé à la Vaudoise se sont élevés pour accueillir cette année plus de 120 logements au prix moyen de CHF 280.00 au m². C'est la réalisation concrète d'une volonté politique qui se manifeste dans les votations et à laquelle nous ne pouvons pas échapper sans faire sourde-oreille à la voix populaire.

La Fête des Vignerons

Cette année 2019 a rayonné grâce à la Fête des Vignerons à laquelle notre Commune, propriétaire de vignes, a brillé par la gratification d'une médaille de bronze de la Confrérie des vignerons. Nous avons également participé au film « Les Trois Soleils de Lavaux », un documentaire sur les vignerons bio réalisé dans le cadre de cette fête, pour montrer notre engagement vers une transition plus écologique de notre viticulture. Nous avons aussi reçu pour les remercier tous les bénévoles pulliérans qui ont participé au spectacle. Pully a ainsi durablement marqué son implication dans cette inoubliable fête marquée de valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Lydia Masméjan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle gère les immeubles locatifs, administratifs, scolaires, les infrastructures sportives, les églises et les terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du bureau des sports.

L'année 2019 a été marquée par quelques mutations de personnel, sans pour autant déstabiliser la dynamique engagée des collaborateurs de la DDGS.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	17 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments
Refuges	3 bâtiments
Églises	4 bâtiments
Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
WC publics	11 bâtiments
Abris TL	4 bâtiments
Fontaines	4 fontaines

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	10 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts
Courts de tennis	5 sites
Terrain de pétanque	1 site
Places d'amarrage pour bateau	1 site
Piscine couverte	1 site
Plage	1 site
Piste de rink hockey	1 site
Piste Vita	1 site

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 19-2016 – Église du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur – Crédit demandé CHF 696'400.00 : les travaux ont débuté en automne 2019 et devraient s'achever en été 2020. Pour rappel, ces travaux permettront au Corps de musique de Pully et à l'École de Musique de Pully de bénéficier de lieux de répétitions leur permettant d'absorber, partiellement, le développement de leur société.
- Préavis N° 19-2018 – Terrain des Boverattes-Est - Participation aux coûts de mise en décharge des terres – Crédit demandé CHF 498'000.00 : les travaux de mise en décharge des terrains se sont déroulés durant l'hiver 2018-2019 et ont été achevés dans les délais prévus. La participation aux coûts de mise en décharge des terres sera portée en diminution de la rente de droit de superficie, jusqu'à concurrence du montant convenu.
- Préavis N° 20-2018 Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate – Crédit demandé CHF 80'000.00 : les premiers achats concernant la mécanisation de l'exploitation viticole ont été effectués. Ces machines seront utilisées durant la saison 2020 et un bilan sera effectué en fin de saison pour d'éventuelles corrections.
- Préavis N° 05-2019 – Entretien du patrimoine construit 2019-2022 – Crédit demandé CHF 3'008'990.00 : les premiers travaux planifiés dans le préavis ont débutés. Les drainages du restaurant du Port de Pully ont notamment été priorités durant l'hiver 2019-2020 afin de ne pas impacter l'usage de la terrasse à l'arrivée de la période estivale.

Préavis bouclés

- Préavis N° 07-2015 – Entretien du patrimoine construit, étape 2015-2017.
- Préavis N° 17-2015 – Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaule.
- Préavis N° 10-2016 – Vente de la parcelle communale N° 25 – Av. du Prieuré 11.
- Préavis N° 16-2017 – Construction d'une station de lavage au ch. de la Plage 1 à Pully.

DIVISION GÉRANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

Comme chaque année, en plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales, la DDGS a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, en assurant la conduite de plusieurs chantiers d'importances diverses. À ce titre, de nombreux travaux ont été entrepris, tels que :

- Guillemain 7, remplacement de la production de chaleur (pompe à chaleur) dans les combles ;
- Stand 3, Transformation d'une salle de bains en salle de douches ;
- Anciens-Moulins 12-14, étude sécuritaire du bâtiment ;
- Port 7, Restaurant du Port, remplacement de la production de chaleur (chaudière à gaz)
- Plateires 25-27, remplacement des toiles de tente de tous les appartements ;
- Plateires 25-27, remplacement des boîtes aux lettres ;
- Damataire 13, locaux du cadastre, pose de stores en tissus ;
- Alpes 16, réfection des ciels de balcons et de la peinture des barrières ;
- Maison Pulliérane, remplacement des moquettes des salles du 1^{er} étage ;
- Maison Pulliérane, remplacement des chaises des salles du 1^{er} étage ;
- Home des Mosses, divers travaux pour la mise en conformité incendie ;
- Reymondin 1, rénovation des deux wc ;
- Temple 1, modification du système de détection incendie ;
- Stand 5 et 7, Foyer Scout et 4 Vents, réalisation de plans d'évacuation et fourniture, et pose d'une détection incendie ;
- Monts-de-Lavaux, La Poudrière, réfection des larmiers, virevents et drainages ;
- Davel 2, réfection complète de tous les parquets du musée ;
- Collège Arnold-Reymond, pose de parois pour la modification du secrétariat et réfection des moquettes des bureaux ;
- Collège D'Arvel, réfection des sols de salles du 1^{er} étage ;

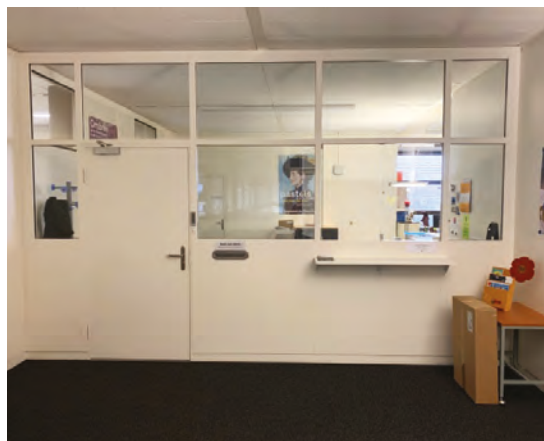
- Collège de Fontanettaz, réfection de la terrasse de l'appartement ;
- Collège de Mallieu, réfection du sol du réfectoire ;
- Collège des Alpes, remplacement de la porte d'entrée du bâtiment 36 par une porte automatique coulissante.



Maison Pulliérane, remplacement des chaises et moquettes des salles du 1^{er} étage



Reymondin 1, rénovation des deux wc



Collège Arnold-Reymond, pose de parois pour la modification du secrétariat et réfection des moquettes des bureaux

De plus, en collaboration avec la chargée de sécurité de la Ville de Pully, la division gérance a procédé à la mise à jour complète des plans d'évacuation des bâtiments administratifs et scolaires.



Le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative. L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 3'182'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

	2019 (en CHF)	2018 (en CHF)
Bâtiments administratifs	1'135'000.00	1'323'000.00
Bâtiments locatifs	554'000.00	658'000.00
Écoles	1'015'000.00	952'000.00
Infrastructures sportives	273'000.00	249'000.00
Total	2'977'000.00	3'182'000.00

Principaux travaux réalisés par l'exploitation des artisans professionnels de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie et de serrurerie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Services de la Ville de Pully, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont notamment été effectuées en 2019 :

- Damataire 13, locaux de la Voirie, rénovation de la cuisine ;
- Guillemain 11, divers travaux de réfection d'un appartement pour les bureaux de la FEJ ;

- Passage sous voies ch. du Caudoz, rénovation complète des peintures et application d'un traitement anti-tags ;
- Ascenseur Verdaine, réfection du sol des escaliers ;
- Liaudoz 30-32, fabrication et pose des deux nouvelles portes d'entrée des immeubles ;
- Temple 1, locaux du BIP, création d'une cuisinette ;
- Caveau Communal, transformation du présentoir à bouteilles ;
- Reymondin 1, locaux DDGS, divers travaux pour la rénovation des deux WC ;
- Davel 2, Musée d'art, transformation suite dépose et repose de la nouvelle grille de sécurité ;
- Damataire 11-13, travaux de serrurerie pour la création de protection des colonnes du parking.



Passage sous voies ch. du Caudoz, rénovation complète des peintures et application d'un traitement anti-tags



Ascenseur Verdaine, réfection du sol des escaliers



Damataire 13, locaux de la Voirie, rénovation de la cuisine

Principaux travaux réalisés par l'exploitation conciergerie et intendance de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, des contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de très nombreux travaux. Ils ont également participé régulièrement au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les collèges par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé la bonne réalisation des travaux de :

- Collège Arnold Reymond, pose de parois pour la modification du secrétariat et réfection des moquettes des bureaux ;
- Collège D'Arvel, réfection des sols de salles du 1^{er} étage ;
- Collège de Fontanettaz, réfection de la terrasse de l'appartement ;
- Collège de Mallieu, réfection du sol du réfectoire
- Collège des Alpes, remplacement de la porte d'entrée du bâtiment 36 par une porte automatique coulissante.

Enfin, dans le cadre de la gestion des produits d'entretien, l'exploitation conciergerie et intendance a entamé une démarche de transition vers un processus de nettoyage plus écologique en utilisant l'électrolyse de l'eau plutôt que les produits chimiques.

La première période de tests d'un mois, effectuée sur le site scolaire sis av. des Collèges, s'est avérée très concluante. Dès lors, il a été décidé de déployer ce système de nettoyage sur l'ensemble des sites dès 2020.

Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges et des appartements et des surfaces commerciales.

La fréquentation des refuges reste soutenue les vendredis, samedis et dimanches et plus particulièrement de mai à septembre.

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	102			102
Quatre Vents	154	21		175
Stand de Volson	49		56	105

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 106 jours (97 en 2018) dont 47 fois par des sociétés locales de Pully et 11 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 140 jours (129 en 2018) dont 44 fois par des sociétés locales de Pully et 7 fois pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Pour la cinquième année consécutive, les locations et mises à disposition des infrastructures de la Maison Pulliérane sont en hausse et démontrent l'importance de ce bâtiment pour la Ville de Pully. Ainsi, l'augmentation de fréquentation entre 2015 (51 jours) et 2019 a plus que doublé. Les sociétés locales restent des occupants très réguliers (assemblée, repas, spectacle) et le nombre de manifestations qui durent plusieurs jours croît.

L'utilisation des salles du 1^{er} étage progresse fortement. Elles sont principalement utilisées pour des réservations internes ou des assemblées de copropriétés (675 fois pour les trois salles confondues en 2019, contre 535 en 2018, 483 en 2017, 491 en 2016).

Salle de projection du collège Arnold Reymond

En dehors des horaires scolaires, la salle a été utilisée 68 fois dont 24 par les écoles et 14 par l'Ecole de Musique de Pully.

Mutations dans les appartements

7 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 7 pièces à l'av. Guillemin 11 ;
- 1 appartement de 6.5 pièces à l'av. Guillemin 9 ;
- 1 appartement de 5.5 pièces au ch. de la Damataire 11 ;
- 1 appartement de 4 pièces à la Grand'Rue 1-3 ;
- 2 appartements de 2.5 pièces à la pl. Neuve 4 ;
- 1 appartement de 1.5 pièces à la pl. Neuve 4 ;

Les appartements de la pl. Neuve ont été reloués pour une durée déterminée de 2 ans maximum afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS.

Mutations dans les locaux commerciaux

5 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 bureau au Prieuré 1 ;
- 2 salons de coiffure à la Grand'Rue 1-3 ;
- 1 bureau à l'av. C. F. Ramuz 73a ;
- 1 restaurant à l'av. du Prieuré 2a ;

Appartements à loyer modéré

De manière générale, les appartements de la Ville de Pully sont loués à des prix inférieurs au marché. La Ville de Pully loue les appartements de deux immeubles à des loyers qui sont particulièrement bas aux ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements). Une directive (Directive fixant les conditions d'attribution des logements de la Commune de Pully) régit l'attribution des logements. Pour les logements à caractère social notamment, la DDGS collabore avec la DJAS pour en déterminer l'attribution. Les autres appartements sont mis en location par un avis sur le site internet communal et sont attribués, de préférence, à des Pulliérans aux conditions prévues par la directive.

OFFICE DU LOGEMENT

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement du Service des communes et du logement (SCL), en vertu de la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Cette loi a remplacé les deux lois précédentes qui régissaient la matière, à savoir la Loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL) et la Loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application.

Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL) :

- Les aliénations d'appartements loués sont admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989 ou d'une PPE avant construction, ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi reste vague à ce sujet. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité, ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. À noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

À Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1,5 % fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0,3 % au 1^{er} octobre 2019, alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 1,1 % (et 0.9 % pour le district Lavaux-Oron). La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully. Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis au SCL. La décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Il existe des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, le SCL statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au SCL d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer durant une certaine période.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Taux
Nombre de demandes traitées	17	18	26	16	23	22	26	21,1 /an

Demandes d'autorisation de travaux dans des appartements loués traitées à Pully

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Taux
Nombre de demandes traitées	3	4	8	8	6	8	6	6,1 /an

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide purement financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer du logement actuel du ménage. Ainsi, cette aide ne constitue pas un soutien dans la recherche d'un appartement.

Pour pouvoir bénéficier de l'AIL, les demandeurs doivent remplir diverses conditions. Ainsi, l'AIL n'est octroyée qu'aux ménages (avec enfants) qui occupent leur logement depuis au moins 1 an et sont légalement domiciliés à Pully depuis 3 ans consécutifs. De plus, le(s) demandeur(s) doi(ven)t être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et ne pas être dépendant(s) de l'aide sociale. Finalement, le revenu du ménage doit correspondre au barème fixé par le Canton de Vaud. Ces conditions sont fixées par le règlement communal sur l'AIL, ainsi que par le règlement cantonal sur l'AIL (RAIL).

La compétence en matière d'AIL revient à l'Office communal du logement, qui examine si les conditions d'octroi sont respectées. Après examen du dossier, l'Office communal du logement avise le(s) demandeur(s) de sa décision. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Bien que la compétence pour octroyer ou non l'AIL soit strictement communale, le financement de cette aide est réparti entre le Canton de Vaud et la Commune, qui assument respectivement 50% de cette charge.

En 2019, l'Office communal du logement a traité 34 demandes, dont 13 ont abouti à l'octroi d'une aide.

DIVISION DOMAINES – PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

PULLY-PLAGE

Saison 2019

L'ouverture de Pully-Plage a débuté le lundi 6 mai pour se terminer le lundi 16 septembre 2019 (week-end du Jeûne fédéral).

Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques de la saison 2019 ont été très contrastées. Le mois de mai a été le mois le plus frais depuis plus de 30 ans alors que le mois de juin a été le deuxième plus chaud depuis le début des relevés de Météo-Suisse malgré de fréquentes précipitations en fin de journée. Le mois de juillet a enregistré des températures élevées avec des pics de chaleur durant sa deuxième partie. Les fréquents changements de masse d'air, lors du mois d'août, ont favorisé le développement d'orages. Une phase anticyclonique a régné durant les derniers jours d'ouverture de Pully-Plage avec un ensoleillement supérieur à la moyenne.

Nombre d'entrées

	2019	2018	2017	2016	2015
Mai	6'092	8'541	14'046	4'659	7'345
Juin	40'357	31'717	34'992	17'079	31'547
Juillet	41'039	46'699	29'492	38'821	48'398
Août	31'821	39'359	32'500	37'502	28'175
Septembre	9'249	11'216	3'713	14'289	2'874
Total	128'558	138'532	114'743	112'350	118'339

Comparatif sur les 5 dernières années

	2019	Moyenne sur 5 ans	Evolution (environ)
Mai	6'092	7'784	- 22 %
Juin	40'357	29'591	+ 36 %
Juillet	41'039	36'512	+ 12 %
Août	31'821	30'998	+ 2 %
Septembre	9'249	7'543	+ 22 %
Total	128'558	112'428	+ 14 %

Evolution du nombre d'entrées

Bien que le résultat d'une saison soit fortement lié à la météo, la DDGS constate, depuis quelques années, une fréquentation en hausse de la piscine de Pully-Plage. En corolaire, les journées de fortes fréquentations sont de plus en plus nombreuses et nécessitent une organisation particulièrement pointue pour assurer la sécurité des usagers. Durant ces journées, l'espace à disposition est particulièrement occupé. Cette année, la météo favorable a permis de réaliser une excellente saison même si elle est en dessous du nombre d'entrées de 2018. Ainsi, 2019 se classe en troisième meilleure saison depuis 1999.

Silent disco

Pour clore la saison, la traditionnelle soirée « silent disco », organisée cette année en dehors des bassins, s'est bien déroulée avec une bonne fréquentation.

PISCINE COUVERTE

La piscine couverte est toujours très sollicitée par les écoles, les clubs sportifs ainsi que par le public. Le nombre d'entrées avoisine les 20'000 sur environ 9 mois d'exploitation (établissement fermé lorsque Pully-Plage est ouverte).

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'entrées	12'626	16'011	12'563	16'024	18'043	18'483	18'993	20'428	19'666

PORT DE PLAISANCE

La deuxième partie du remplacement de la chaîne-mère a été effectuée cette année. Au large, certains corps-mort ont été remplacés en raison du risque de rupture.

En 2019, 14 places ont été attribuées : 6 places à l'eau, 2 places à terre, 5 places à la bouée, 1 place paddle alors que 7 rocades ont été effectuées.

L'application rigoureuse du règlement du Port de plaisance permet depuis plusieurs années d'identifier les situations litigieuses du passé. Néanmoins, le règlement actuel fera l'objet d'une révision durant les prochaines années.

VIGNES

Saison viticole

L'année viticole 2019 a été marquée par une météo contrastée. En effet, le printemps a été particulièrement humide et pluvieux, puis suivi par un été sec, ponctué par deux épisodes caniculaires. L'automne, spécialement sec, a permis une parfaite maturité du raisin. La vigne a eu soif mais, parallèlement, a peu souffert des maladies (mildiou, oïdium ou pourriture grise), ce qui a permis de limiter les traitements phytosanitaires. Les conditions météo ont été idéales durant la période des vendanges.

Vendanges

Les vendanges ont débuté le 15 septembre pour se terminer le 17 octobre. La bonne qualité du raisin vendangé, son homogénéité et l'absence de maladie ont permis d'encaver un excellent moût, présageant un vin de bonne tenue tant en rouge qu'en blanc. Les jeunes vignes de blanc, remplacées dernièrement, ne devraient atteindre leur plein potentiel de rendement que dans 2 à 4 ans. Ainsi, les quotas en blanc n'ont pas été pleinement atteints. Toutefois, la quantité et la qualité de la vendange correspondent aux prévisions avec une bonne maturité laissant percevoir un excellent millésime 2019.

Divona

Pour la première fois, nous avons vendangé du Divona. Ce nouveau cépage blanc, élaboré par la station fédérale de recherche agronomique du Caudoz, a été spécialement conçu dans le but de développer une forte résistance au mildiou et à l'oïdium. Ainsi, le Divona n'a subi aucune forme de traitement en 2019, excepté un seul traitement bio. De grands espoirs reposent sur ce nouveau cépage qui devrait permettre de réduire significativement les traitements phytosanitaires et ainsi progresser sur la voie d'une viticulture plus respectueuse de l'environnement. Actuellement, quelques 800 litres sont en cuve. Alors que le Divona se trouve encore en période de fermentation, il apparaît difficile de savoir s'il sera commercialisé en 2020 ou assemblé.

Production

Ci-après, le tableau comparatif des litres bruts encavés ainsi que les sondages.

Quantités récoltées et sondages obtenus

Dénomination	2019		2018	
	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	9'600	79	10'000	86
Chardonnay	1'500	95	1'700	94
Doral	600	85	550	84
Sauvignon	200	90	250	93
Sylvaner	1'400	92	1'000	95
	800	99		
Total blancs	14'100		13'500	
Cépages rouges				
Garanoir	2'100	90	2'350	96
Diolinoir	700	93	750	101
Gamaret	1'650	98	2'200	98
Pinot noir	1'850	95	2'850	96
Gamay	550	93	1'000	90
Galotta	1'200	98	1'700	93
Mara	1'600	95	1'750	95
Total rouges	9'650		12'600	
Total	23'750		26'100	

Les ouvertures printanières, du 4 au 5 avril, et automnales, du 7 au 9 novembre, de la Cave de Pully ont à nouveau remporté un franc succès. Ces manifestations permettent à la clientèle et aux Pulliérans de découvrir les nouveaux vins dans une ambiance agréable et conviviale. C'est une manifestation qui, par son ampleur et sa convivialité, remplit aussi un rôle social de rencontre et de bonne ambiance.



Ouvertures printanières



Brisolée des ouvertures automnales

FORÊTS

Martelage

Cette année a été particulièrement éprouvante pour les forêts de Pully. Suite à une longue période de sécheresse, un nombre important d'arbres a séché sur pied. D'autres, affaiblis, ont subi des attaques de scolytes. Le président (l'arbre le plus grand des forêts communales) a également été touché et sera abattu en 2020 :

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total
Volson	Réalisation	29	51 m ³
Côte aux Fraises	Exploitation châblis	21	48 m ³
Piste vita	Exploitation châblis	63	90 m ³
« Divers »	Exploitation châblis	38	60 m ³
Place du téléphérique	Eclaircie normale	22	26 m ³
Rte des Monts de Lavaux	Mise en lumière	100	175 m ³
« Divers »	Exploitation châblis	88	176 m ³
Volson	Mise en lumière	80	145 m ³
Piste vita	Eclaircie	68	66 m ³
Total		509	837 m³

Sylviculture

Une surface d'environ 18'000 m² a été traitée par le service des forêts. Le but de ces interventions est de garantir la pérennité des forêts de Pully en favorisant certaines espèces adaptées à la fonction locale de la forêt (protection, sociale, biodiversité, production).

Biodiversité

À proximité du refuge forestier de Chenaule, le service forestier, en collaboration avec un biologiste, a créé un nouvel étang afin de mettre en valeur un endroit particulièrement propice au développement des amphibiens. Ces travaux ont débuté fin 2018 pour se terminer en 2019. L'endroit a été mis en lumière et un arbre a été classé comme « arbre-habitat ». Des poches d'eau ont pu être créées en déracinant quelques souches d'arbre. Finalement, une passerelle a été créée afin de faciliter l'observation de l'étang et de ne pas perturber les animaux présents. L'endroit est maintenant suivi par les forestiers de la Ville en collaboration avec le KARCH (Centre suisse de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de suisse). C'est le troisième étang des forêts pulliérannes qui a été créé ou remis en état en l'espace de 4 ans.



Néophytes (plantes non indigènes)

Le service forestier continue son combat contre les plantes dites envahissantes. Les produits de traitement étant interdits en forêts, c'est par des actions manuelles ou mécaniques que les forestiers doivent effectuer ces travaux pénibles et de longue haleine. Au fil des années, on constate très progressivement des améliorations dans certains secteurs.

Une lutte intensive contre la renouée du Japon, le solidage, le laurèle, le buddleia, le paulownia, la vergerette annuelle, le sumac et l'ailante a été réalisée dans l'ensemble des forêts de Pully.

Bois-énergie

Avec la rénovation et l'extension du refuge forestier de Chenaule, une chaufferie à bois a été installée puisque la Ville produit ses propres plaquettes. Ainsi, le bois-énergie est maintenant utilisé par le collège des Alpes, les bâtiments locatifs de l'av. des Alpes (propriété de la SCHP) et le refuge forestier. Pour la saison 2018/2019, un volume de 863 m³ de plaquettes a été livré par les forestiers sur ces sites.

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérannes

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2019, les sociétés sportives concernées les ont utilisées environ 12'000 heures.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 135'220.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérannes selon le détail ci-dessous :

Société	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2019 en CHF
Association Prieuré Sports	52	0	760
Budokwai Pully	9	103	9'195
Bushido Pully	20	43	4'325
Club de tennis de table de Pully	19	32	3'495
Club nautique de Pully	219	166	13'495
Espérance sportive Pully Basketball	37	108	14'085
Fédération suisse de gymnastique	89	221	14'510
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	106	0	1'030
Pétanque de Pully	31	0	655
Pully Football	105	461	16'580
Pully Lausanne Foxes Basketball	99	145	16'245
Pully Natation	96	188	13'430
Pully Rink-Hockey Club	11	28	6'155
Seniors en mouvement	48	0	740
Société de gymnastique féminine	32	0	660
Société de tir du Volson	26	0	630
Société Internationale de Sauvetage	35	3	1'400
Tennis Club Pully	390	302	17'210
Volleyball club Pully	24	0	620
Total	1'448	1'800	135'220

Il est à noter que 46 % des membres des sociétés sportives pulliérannes sont domiciliés à Pully.

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un participant pullièran qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. Elle a versé un montant total de CHF 4'750.00 à ce titre. Divers subsides extraordinaires ont été distribués aux sportifs d'élite, notamment à Mme F. Rol et M. D. Klinger, pratiquant l'aviron, à M. M. Fague, pratiquant le curling et à M. J. Sikora, pratiquant le golf, pour les soutenir à l'approche des prochains Jeux Olympiques et compétitions internationales. Pully Lausanne Basketball, Espérance Sportive Basketball, Pully Rink-Hockey et la Fédération Suisse de Gymnastique, section Pully, ont aussi reçu un subside extraordinaire de CHF 18'500.00 pour couvrir partiellement des frais de transports, équipements, arbitrages, matériels et camps d'entraînement.

Urban Training

Urban Training à Pully s'est déroulé du 6 mai au 16 septembre 2019 avec une moyenne de 32 participants par session (18 sessions au total). C'est une manière inédite de faire du sport et de (re)découvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1 heure, sont gratuits et adaptés à toutes et tous, quels que soient l'âge et la condition physique. En complément, Urbain Training a développé une application « Sport City Tour » pour smartphone, où chacun peut suivre un parcours sportif tout en visitant Pully. Un coach sportif à portée de main !

Aqua Training

Aqua Training s'est déroulé du 10 mai au 13 septembre 2019 dans le bassin moyen de la piscine de Pully-Plage, avec une moyenne de 70 participants inscrits par session (19 sessions au total), sans compter le public (présent sur le moment dans la limite de la capacité). C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, nageurs ou non-nageurs. L'activité est prise en charge par la Commune.

Yoga Training

Yoga Training s'est déroulé du 12 mai au 10 septembre 2019 dans les espaces verts de Pully-Plage, avec une moyenne de 24 participants inscrits par session (19 sessions au total). Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. L'activité est prise en charge par la Commune.

Sunday Training

Sunday Training s'est déroulé à la salle de gymnastique Annexe-Ouest le dimanche 3 février 2019 de 9h00 à 11h45 avec plus de 120 participants. 3 cours pour se détendre, se muscler et se défouler en partageant ensemble un moment d'activité physique et de bien-être. L'activité est prise en charge par la Commune.

Urban Plogging

Urban Plogging s'est déroulé le dimanche 16 juin 2019 à 10h30 pour un parcours d'une heure et demie. Le Plogging, idée venue de Suède, est une discipline sportive qui consiste à allier jogging et ramassage de déchets. Pour ce faire, il suffit de se munir de gants et d'un sac poubelle et de faire son jogging presque comme d'habitude, à cela près que l'on ramasse les déchets trouvés sur son chemin. L'activité est prise en charge par la Commune.

Opensunday

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Suite au succès rencontré par la première édition, le projet a été reconduit.

L'OpenSunday s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et se déroule chaque dimanche après-midi de la saison froide, moins propice aux activités extérieures. Le concept est de permettre aux enfants de se défouler et de s'amuser dans un cadre sécurisé. Une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques leur est proposée. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale. La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

La deuxième saison de l'OpenSunday Pully, qui s'est déroulée du 4 novembre 2018 au 31 mars 2019 à la salle de sport de l'Annexe Ouest, s'est clôturée par un bilan très positif. Durant cette période, la salle a ouvert ses portes 17 dimanches après-midi et accueilli près de 915 enfants. Avec une participation moyenne de 54 enfants par après-midi, l'OpenSunday Pully figure parmi les plus fortes moyennes de participation au niveau national.

MÉRITES SPORTIFS 2019

En 2019, la Ville de Pully a attribué les mérites sportifs 2019 aux personnes suivantes :

Mérite pour la promotion du sport

Club de Tennis de Table de Pully - Jacques Décoedres, entraîneur C Jeunesse & Sport, fondateur et président du club en 1985 et président d'honneur depuis 1997. Il est récompensé particulièrement pour son engagement et son dévouement pour le sport.

Mérite junior individuel

Pully Rink-Hockey Club – Jérémie Loye, jeune pullièran né en 2002. Il a suivi les différentes classes juniors du club, avec passion et sérieux et a tout de suite été remarqué pour ses très bonnes aptitudes pour le rink-hockey. Ce junior est un magnifique exemple pour le Pully Rink-Hockey Club et son mouvement junior. En 2017, âgé de 15 ans, il évoluait déjà au sein de l'équipe de Pully U20 et faisait ses débuts en 1^{re} équipe.

Budokwai Pully - Gaspard Venot, jeune pullièran né en 2002, membre du Budokwai Pully depuis 2013. Il est actuellement détenteur de la ceinture verte (3^e Kyu), fait partie du cadre cantonal vaudois et est régulièrement sélectionné dans les tournois cantonaux par équipe et pour certains tournois internationaux.

Luca Stutzmann, jeune pullièran né en 2007, pratiquant l'athlétisme. Au vu de ces excellentes performances réalisées, il est récompensé dans le but de l'encourager à poursuivre son évolution avec un entraînement soutenu par un club.

DIRECTION DES TRAVAUX ET
DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Durant l'année 2019, la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) a rempli ses missions de base en fournissant de l'électricité et de l'eau potable à tous les ménages pulliérans. Elle a également assuré l'évacuation et le traitement des eaux usées, collecté les déchets triés par les habitants de notre ville et assuré la propreté du domaine public.

Il est essentiel de rappeler ce qui peut paraître une évidence mais qui en réalité ne l'est pas : un accès assuré aux biens essentiels que sont le courant électrique et l'eau à toutes et à tous. Nous pouvons le constater à chaque fois que nous travaillons dans le cadre de l'action Solidarité'eau et du partenariat de plusieurs communes romandes pilotées par la Ville de Lausanne, avec la Ville de Nouakchott en Mauritanie. Là-bas, être raccordé à un réseau communal performant est loin d'être naturel. Quelques-unes de nos prestations telles que l'éclairage public, le déneigement et l'entretien des routes ont fait l'objet d'une enquête de satisfaction entre 2018 et 2019. Les retours de la population ont montré que la qualité des prestations offertes répondait très majoritairement aux attentes de la population.

La Ville de Pully a également publié le rapport « Pully à la loupe » qui donne, pour la première fois, une vue d'ensemble d'indicateurs chiffrés dans le domaine du développement durable et de la numérisation, permettant à chacune et à chacun de relever nos forces et nos faiblesses.

Durant l'année écoulée, la DTSI a poursuivi le renouvellement de ses logiciels de gestion des réseaux souterrains en mettant en service un module pour l'évacuation des eaux. Celui-ci a été développé avec un langage à code source ouvert identique à celui dédié au réseau d'eau potable.

Les travaux relatifs à plusieurs projets importants se sont achevés en 2019, notamment ceux du bd de la Forêt et de la nouvelle liaison entre l'av. de Lavaux et le ch. du Coteau par le ch. du Val d'Or. À chaque fois, ces travaux ont permis d'améliorer la situation de la mobilité douce, piétonne et cycliste (nouveaux trottoirs et cheminements piétons, bandes cyclables, etc.).

Les projets visant à renforcer l'attractivité du centre-ville ont connu des avancées significatives. Le projet de requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin a été soumis à l'enquête publique en fin d'année et sera présenté au Conseil communal en automne 2020, alors que celui-ci a voté un crédit d'étude important permettant le lancement de la phase projet de l'axe fort de transports publics de l'av. de Lavaux et du réaménagement complet de la pl. de la Clergère.

2019 a été une année marquante pour notre station d'épuration (STEP) intercommunale vu que ses 50 ans d'activité ont été fêtés au mois de novembre. À cette occasion, une étape importante a été franchie puisque les trois Municipalités des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont pris la décision de réhabiliter la STEP existante plutôt que de raccorder notre réseau d'évacuation des eaux à la STEP lausannoise de Vidy. Ainsi, le lancement de la phase d'avant-projet de cet important objet a pu être entrepris.

Le vote du Conseil communal en faveur de l'introduction d'une taxe sur l'énergie et la création d'un programme de soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables a permis l'élaboration du programme Ecowatt. Plus de 100 Pulliérans en ont dès lors bénéficié durant sa première année de mise en œuvre.

Une fois de plus, l'engagement sans faille de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de la Direction a permis d'accomplir les tâches confiées à la DTSI. Qu'ils et qu'elles en soient chaleureusement remerciés ici.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

BILAN DE SATISFACTION DES PRESTATIONS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

La DTSI a réalisé 2 questionnaires de satisfaction sur les prestations qu'elle fournit aux Pulliérans afin de recueillir leur avis sur, d'une part, l'éclairage public, le service hivernal, la propreté du domaine public et, d'autre part, sur la gestion des chantiers communaux. C'est dès lors respectivement 230 et 120 questionnaires qui lui ont été retournés.

Grâce à ces résultats, la DTSI a saisi plus précisément les attentes des Pulliérans et en a tiré des mesures qu'elle pourrait mettre en place pour améliorer ses prestations, telles que la réduction de l'éclairage public entre 00h00 et 06h00, la mise en place de luminaires intelligents enclenchés par des détecteurs de mouvement, un meilleur éclairage de certaines ruelles et passages sous-voies, ainsi que l'organisation de visites de chantiers et la publication d'une newsletter pour informer les riverains concernés.

Les moyens engagés pour l'entretien et le nettoyage du domaine public, ainsi que pour le déneigement ont été jugés adéquats par les habitants, vu qu'ils n'ont pas souhaité que la DTSI investisse plus de moyens pour un service de meilleure qualité et inversement. De manière générale, une bonne évaluation a été donnée à l'ensemble des prestations fournies par la DTSI avec une note de 4/5.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

La valeur de remplacement des différents réseaux gérés par la DTSI atteint une valeur à neuf de près de CHF 500 mios. Avec plusieurs chantiers importants au bd de la Forêt, aux chemins de la Métairie et du Pont du Diable, aux Monts-de-Pully et la réfection de certains ouvrages d'art, les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2019 sont de l'ordre de CHF 8.5 mios. Supérieurs aux investissements moyens des 15 dernières années, ils compensent presque la dépréciation annuelle théorique de CHF 8.8 mios (cf. tableau ci-après).

Le plan des investissements (PI) présenté au Conseil communal le 4 décembre 2019 prévoit des investissements d'environ CHF 11 mios par an d'ici à 2022. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 75 % de ce montant, soit environ CHF 8.3 mios par an, ce qui ne rend pas possible l'objectif du maintien de la valeur. Bien que cette situation ne soit pas dramatique aujourd'hui au vu de l'âge des infrastructures existantes, il est néanmoins nécessaire d'augmenter progressivement le taux de modernisation des réseaux de telle sorte qu'il compense entièrement la dépréciation.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2015	Investissements 2018
Routes**	150'000'000.00	2'650'000.00	2'215'000.00	3'705'000.00
Canalisations et STEP	220'000'000.00	3'165'000.00	1'730'000.00	1'925'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	170'000.00	75'000.00	60'000.00
Service des eaux	63'000'000.00	1'135'000.00	725'000.00	2'230'000.00
Service de l'électricité	61'000'000.00	1'635'000.00	625'000.00	555'000.00
TOTAL TTC	499'000'000.00	8'755'000.00	5'370'000.00	8'475'000.00

* Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour les canalisations et la STEP, de 55 ans pour les réseaux routiers et d'eau potable, de 35 ans pour le réseau d'électricité et de 30 ans pour le réseau d'éclairage public.

** Non compris les murs de soutènement situés le long des routes.

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

Comprendre comment s'organise la mobilité aujourd'hui et savoir comment elle évoluera demain constitue un enjeu capital pour l'aménagement des futurs espaces publics. Afin d'étudier ces phénomènes au centre-ville de Pully, où la gestion du trafic s'avère particulièrement délicate, la Municipalité a choisi de suivre une approche innovante en exploitant le potentiel des nouvelles technologies de l'information.

Grâce au partenariat avec Swisscom, en cours depuis 2015, la Ville de Pully dispose d'une bonne expérience dans la compréhension et la valorisation de données issues du réseau d'antennes de télécommunication.

Ces dernières permettront de suivre l'attractivité du centre-ville sur le long terme, notamment en évaluant l'impact des transformations à venir, telles que le réaménagement de la rue de la Poste ou encore la cadence au quart d'heure du RER Vaud à Pully gare.

Les données fournies par la société TomTom sont également couramment utilisées. De type « floating car data » (base de données récoltant la position et la vitesse issues de GPS embarqués dans les véhicules), ces dernières sont utiles pour analyser l'impact du réaménagement d'un carrefour sur la fluidité de l'écoulement du trafic.

Cependant, un suivi précis des volumes de trafic, et en particulier des vélos, n'est possible que par l'installation de compteurs physiques. Fin 2019, la Ville de Pully a lancé un projet de déploiement de trois compteurs multimodaux (voitures, poids lourds, vélos) permanents, lesquels seront mis en œuvre progressivement en 2020. Deux technologies concurrentes seront testées au préalable sur un site pilote. Il est prévu d'en analyser la précision ainsi que la facilité de traitement et de communication dans des conditions réelles.

Une fois opérationnels, ces postes de comptages permanents et multimodaux seront utiles pour l'étalonnage de la campagne quinquennale de mesure du trafic organisée par Lausanne Région en 2020, ainsi que pour la future centrale de gestion coordonnée du trafic d'agglomération.

RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS POUR LA GESTION DES RÉSEAUX SOUTERRAINS

La DTSI, en étroite collaboration avec le Service informatique, poursuit la mise à jour de ses logiciels de gestion des réseaux souterrains. Le langage de programmation à code ouvert (open source) permet de mutualiser les coûts de développement et de partager les efforts en termes de ressources humaines avec les Villes de Lausanne, de Morges, et le Service Intercommunal de gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux.

En 2019, un nouveau module pour l'évacuation des eaux a été mis en service. Pully dispose ainsi d'une solution open source qui couvre tout le cycle de l'eau avec la distribution et l'évacuation.

Le projet de développement des logiciels open source pour la gestion des réseaux d'eau a fait l'objet de présentations orales, le 2 septembre 2019, lors de la conférence nationale « Suisse numérique 2019 » à Bâle organisée par la Confédération, ainsi que le 3 septembre 2019 lors de la « Sitzung Beirat Digitale Transformation » à Berne, en présence des Conseillers fédéraux, Mme S. Sommaruga et M. G. Parmelin, et du conseil consultatif de Digital Switzerland.

PUBLICATION DU RAPPORT « PULLY À LA LOUPE »

La Ville de Pully publie pour la première fois une vue d'ensemble d'indicateurs chiffrés dans le domaine du développement durable et de la numérisation.

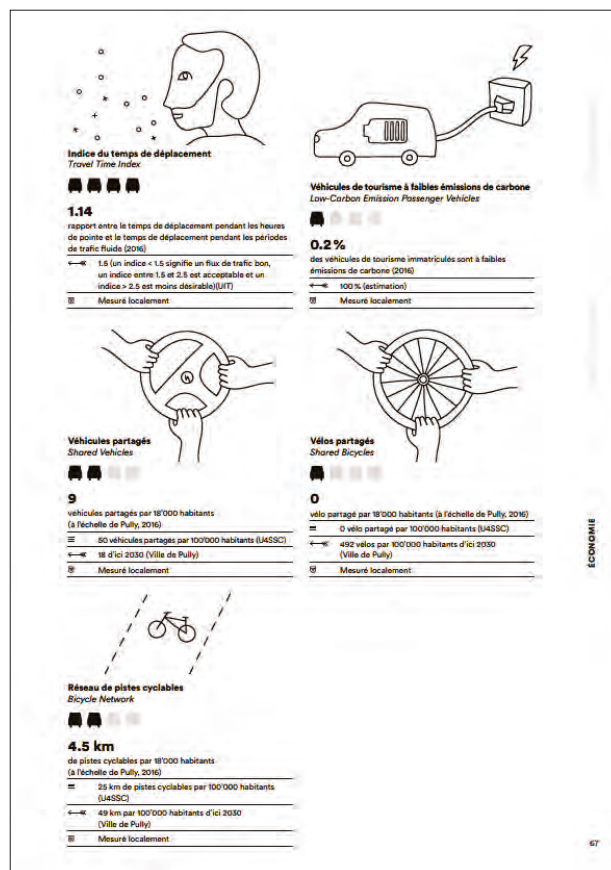
Les eaux potables et les eaux usées sont-elles traitées convenablement ? Quelles sont les démarches entreprises par Pully en faveur de la culture ? Est-ce que la couverture du réseau internet à haut débit est suffisante ? Comment les citoyens se déplacent-ils ? Quel est le niveau de développement des services en ligne proposés par l'Administration communale ?

Pensé comme un moyen de communication à l'intention de la Municipalité, du Conseil communal, des citoyens et de l'Administration, le rapport « Pully à la loupe » dresse une vue d'ensemble de la performance des prestations délivrées par la Ville, selon une centaine de critères qui couvrent les domaines du développement durable et de la numérisation, et tente de répondre à ces interrogations. Menée en partenariat avec Swisscom, cette démarche est le résultat d'un travail collectif et transversal qui a impliqué l'ensemble de l'Administration.

Fruit d'un projet pilote initié par l'Union internationale des télécommunications (ci-après UIT) et 15 agences des Nations Unies, une cinquantaine de villes dans le monde – parmi lesquelles Valence, Nairobi, Buenos Aires, Singapour ou encore Bizerte – ont recensé ces informations. Les résultats soulignent les points forts de Pully, comme la gestion des déchets ou la sécurité, entre autres, et révèle en même temps les domaines pour lesquels un potentiel d'amélioration existe, comme par exemple la consommation énergétique des bâtiments publics ou la mobilité douce.

Selon le Syndic, M. G. Reichen, « cet outil permet de prendre de la hauteur et esquisse des orientations générales pour relever les domaines dans lesquels la Ville pourrait fournir plus d'efforts à moyen et à long terme ».

« Pully à la loupe » a fait l'objet de présentations orales le 3 octobre 2019 à la « 9th Green standards week » à Valence, organisée par l'UIT, et le 5 décembre 2019 lors de la « 12th session of the team of specialists on innovation and competitiveness policies » au Palais des Nations à Genève, organisée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).



Extrait du rapport « Pully à la loupe » disponible sur le site internet smart.pully.ch/pullyalaloupe.

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

La Ville de Pully poursuit la mise en œuvre du plan d'action 2015-2020 de son concept énergétique en vue du maintien du label Cité de l'énergie. La situation de la Ville par rapport aux exigences de l'Association Cité de l'énergie s'est très légèrement améliorée avec 62.7 % en 2019, contre 62.4 % en 2018. Cette faible évolution est liée au décalage entre la mise en place d'une organisation visant à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle et les baisses réelles de consommation d'énergie, notamment au niveau du patrimoine administratif.

Le réaudit du label, prévu pour 2021, coïncidera avec la mise en œuvre du nouveau plan d'action de la Ville de Pully pour les années 2021 à 2026.

Évolution 2018-2019 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place. Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, citoyens, etc.). L'année de référence est 2015. Elle correspond à l'entrée en vigueur du Concept énergétique communal de la Ville de Pully (CEVP).

Les indicateurs verts indiquent que les actions menées jusqu'ici ont déjà atteint, voire dépassé, les objectifs fixés pour 2020, les oranges que les actions sont en bonne voie pour les atteindre et les rouges que des mesures doivent être entreprises pour améliorer sensiblement la situation.

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique									
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m²SRE/an	143	126	128	142	129	- 10.4 %	- 15 %	
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m²SRE/an	36	34	35	33	37	2.8 %	- 10 %	
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m³/m²SRE/an	539	530	491	555	681	26.3 %	- 5 %	
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	9.6	9.7	9.2	8.66	8.96	- 6.4 %	Inf. à 12	
Indicateur (suite)	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Energies renouvelables									
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	33 %	100 %	100 %	100 %	100 %	-	100 %	
Production d'électricité photovoltaïque	kWh/hab/an	177	168	180	180	181	2.2 %	300	
CO₂									
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	3'069	2'754	2'853	2'679	2'707	- 3.1 %	- 10 %	

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique									
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2'842	2'838	2'738	2'687	2'602	- 8.5 %	- 3 %	
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	246	220	210	224	208	- 15.3 %	- 3 %	
Energies renouvelables									
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	10.4 %	16.5 %	17.6 %	17.4 %	24.7 %	136.6 %	10 %	
Puissance de panneaux photovoltaïques installés par habitant	W/hab	24.5	26.6	32.4	41.1	48.5	98.2 %	↗	
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	0.79 %	0.86 %	1.60 %	1.87 %	2.37 %	198.5 %	3 %	
Déchets									
Quantité de déchets par habitant	kg/hab/an	406	433	410	409	402	- 1.1 %	- 10 %	
Part des déchets recyclés sur la quantité totale de déchets produits	%	63.3	65.7	63.3	62.9	64.9 %	2.5 %	60 %	

ACTIONS ENTREPRISES EN 2019

Ecowatt

Plus de 100 Pulliérans ont bénéficié du programme Ecowatt en 2019. Il a permis de soutenir l'achat de 79 vélos électriques, 14 bornes de recharge pour voitures électriques, 6 véhicules 100 % électriques ou encore la création de 8 installations solaires photovoltaïques, la réalisation de 4 audits CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments) et la mise en place d'une pompe à chaleur.

Pour sa seconde édition, le programme Ecowatt s'étoffera. En 2020, l'amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments, l'autopartage et les scooters électriques seront également soutenus financièrement.

Pour rappel, ce programme en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est financé par une taxe spécifique de 0.25 ct prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé sur le territoire communal.

Eau de Pully

Depuis 2009, la Ville de Pully collabore avec celle de Lausanne et d'autres communes à l'initiative Solidarité'eau Suisse. Ce partenariat a pour but de financer des infrastructures et de renforcer les compétences de Nouakchott, capitale de la Mauritanie, en matière de gestion de l'eau.

Pour fêter 10 ans de solidarité, Pully, en collaboration avec Lausanne, a mis en place une action pour sensibiliser sa population aux bienfaits de l'eau du robinet et valoriser le travail effectué par le service des eaux de la Commune, dont la mission est de délivrer au quotidien une eau potable de qualité. Une bouteille en verre d'un litre de type « bistrot » a été développée, puis vendue au grand public au prix de CHF 8.00, dont CHF 5.00 sont reversés au programme Solidarité'eau Suisse. Ce sont plus de 230 bouteilles qui ont été vendues à ce jour.

Mobilité électrique

Parc de véhicules

Depuis 2016, et chaque fois que possible, la DTSI et les autres services communaux renouvellent leur flotte de véhicules d'exploitation en remplaçant des véhicules diesel ou à essence par des véhicules 100 % électriques. En 2019, la DTSI a acquis 2 nouveaux véhicules électriques pour la Voirie. Elle compte désormais 8 véhicules utilitaires électriques (1 pour l'assainissement, 1 pour le service des eaux, 1 pour le service du cadastre, 2 pour la Voirie et 3 pour le service électrique). Alimentés en électricité 100 % renouvelable, l'ensemble de ces véhicules permet d'économiser environ 5 tonnes de CO₂ par année. Dans les autres services de la Commune, on compte encore 3 autres véhicules électriques.

Bornes de recharge publiques

Depuis le 7 janvier 2019, 2 bornes de recharge publiques de 11 kW sont en service au ch. du Pré des Clos. Le stationnement est gratuit, mais la durée maximale autorisée est identique à celle qui prévaut sur le reste du parking, soit 3 heures.

Ces 2 bornes connaissent actuellement un succès plutôt timide avec 327 recharges et 1'425 kWh délivrés en 2019. Cette énergie a toutefois permis à l'ensemble des véhicules qui se sont rechargés de parcourir plus de 7'000 km et d'économiser près d'une tonne de CO₂.

L'utilisation de ces bornes devrait augmenter à l'avenir avec le développement de l'électromobilité, soutenue au plan fédéral et cantonal.

Semaine Equiwatt

En partenariat avec le programme d'efficacité des Services industriels de Lausanne (SiL) et les supermarchés Migros du canton de Vaud, une campagne de promotion des ampoules LED a été menée en octobre 2019. 655 ampoules ont ainsi été vendues au supermarché Migros de Pully, ce qui représente une économie d'électricité annuelle d'environ 1'600 kWh.

Enjeux à venir

La politique énergétique va s'axer ces prochaines années sur des actions concernant les bâtiments, à savoir :

- la mise en place d'un outil de planification technico-financier pour la gestion du patrimoine bâti communal qui est prévue pour 2020 ;
- la rénovation de l'Hôtel de ville du Prieuré. Cette réalisation répondra à des standards d'efficacité énergétique élevés.

- la construction d'une extension au Collège Principal afin de répondre aux besoins scolaires futurs. Cette nouvelle construction répondra à des standards d'efficacité énergétique, de durabilité et d'écologie élevés. Les travaux devraient débuter à fin 2022.

Une action spéciale en faveur du développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire et destinée à la population est également prévue au premier semestre 2020.

RÉSEAUX(ASSAINISSEMENT,STEP,EAUPOTABLE,ÉLECTRICITÉ,ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2019, conformément aux directives du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis au ch. de la Métairie, au ch. des Vignes et dans le quartier des Boverattes. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 58 %.

Etat de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	831	1'380
Séparés	>	séparatif dormant	303	
Séparés	>	unitaire	246	
Unitaires	>	séparatif	147	492
Unitaires	>	Séparatif dormant	75	
Unitaires	>	unitaire	270	
Pas de raccordement/Inconnu/fosse septique			487	487
			Total	2'359

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « court » qui a été effectué. Portant sur environ 5'000 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz, le ch. de Champittet, le ch. de Beau-Soleil et les rives du lac. En outre, conformément au PGEE, 5'500 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les dépotoirs de routes, servant à l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée, doivent être vidangés une fois par année. Un appel d'offres pour ces prestations a été rédigé en 2018 et effectué en 2019. De plus, une partie importante des dépotoirs ne sont plus étanches et ne remplissent plus leur fonction. Un bilan de l'état de ces installations a été réalisé et des mesures d'entretien ont pu être planifiées pour ces prochaines années.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 75 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (rue de la Poste, av. Samson Reymondin, ch. du Ruisselet, av. de la Tour Haldimand et les rives du lac). Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal.

Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (32 bâtiments inspectés en 2019).

Surfaces imperméables	mios de m ² (km ²)
Raccordées au réseau	1.13
Evacuées au Lac	0.05
Evacuées aux cours d'eau	0.04
Par infiltration surfacique	0.13
Par infiltration souterraine	0.02
Total	1.37

Le service de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, pour chaque bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. Selon les connaissances actuelles, et comme le montre le tableau ci-dessous, sur un total d'environ 1.37 mio de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la Commune est de 5.85 mios de m²), 1.13 mio de m² sont actuellement raccordés sur le réseau communal.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.2019	31.12.2018
Belmont-sur-Lausanne*	3'884	3'850
Paudex	1'979	1'984
Pully**	19'603	19'016
Total	25'466	24'850
* y compris 50 EH sis sur la commune de Lutry ** y compris 62 EH sis sur la commune de Lausanne. À noter que 1'623 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy		
Données statistiques	2019	2018
Pluviométrie (mm)	1'155	922
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'268'310	2'217'728
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	176'328 (429 heures)	185'884 (438 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	7.7	8.4
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	93	96
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	272	309
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	8.9	8.6
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	52	52
Electricité totale consommée (kWh)	653'169	636'695
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	327'495	229'799
Rapport production consommation électrique (%)	50	36

Avec une pluviométrie de 1'155 mm, l'année 2019 a été moyennement pluvieuse. Les eaux ont été peu déversées avant le traitement biologique (429 heures, soit moins de 5 % du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 93 %.

Les principaux travaux réalisés en 2019 se présentent comme suit :

- remplacement du rotor et du stator de la pompe à boues ;
- remplacement des auges de la vis de convoyage de la centrifugeuse ;
- remplacement du débitmètre d'entrée ;
- remplacement du serveur d'alarme ;
- travaux de réhabilitation du digesteur secondaire ;
- installation d'un dilacérateur sur la conduite des boues ;
- pose d'une nouvelle chambre de visite avec modification du collecteur de la Paudèze ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

Les travaux sur le digesteur 2 sont terminés et la remise en service de l'ouvrage a pu être réalisée à la mi-mars 2019.

AVENIR DE LA STEP DE PULLY

La DTSI étudie depuis plusieurs années la question du devenir de la STEP de Pully. Cette réflexion est nécessaire en raison du vieillissement généralisé des installations, de la capacité de traitement insuffisante à long terme (valeurs de dimensionnement datant de 1969) et des nouvelles exigences légales apparues ces dernières années (traitement des micropolluants et dénitrification).

Dans ce contexte, la DTSI a analysé 2 variantes pour l'avenir du traitement des eaux usées du bassin versant de Pully, Paudex et Belmont : une réhabilitation de la STEP de Pully ou un raccordement des eaux usées à la STEP de Vidy. Compte tenu des hypothèses de coûts retenues sur 30 ans (durée de vie théorique d'une STEP), la réhabilitation de la STEP de Pully coûterait environ CHF 30 mios de moins qu'un raccordement à la STEP de Vidy. Les études ont montré qu'une réhabilitation de la STEP de Pully était également une meilleure solution au plan environnemental.

Dès lors, les Municipalités de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont validé le lancement des études de projet pour la réhabilitation de la STEP de Pully qui permettront notamment de déterminer les travaux à réaliser. Le projet, qui a le soutien du Canton, devrait s'étendre sur 10 ans et s'élever à environ CHF 27 mios.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2019, la consommation d'eau, d'un peu plus de 1.4 mio de m³, a connu une légère diminution par rapport à celle de 2018 (- 6.2 %), probablement à cause des travaux de modernisation du réseau. Le nombre de fuites est resté stable par rapport à 2018 (44 fuites en 2019 contre 47 en 2018) et il est toujours inférieur au niveau habituellement constaté avant 2014, c'est-à-dire avant la mise en place du système de détection permanente des fuites. En offrant une détection précoce des fuites, ce système permet de réduire leur importance mais aussi le coût de leur réparation.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2018	2019	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'090	2'100	+ 0.5 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'497'189	1'405'031	- 6.2 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres)	m ³	144'307	187'591	+ 30.0 %
Part de la production propre		9.6 %	13.4 %	
Consommation (volume facturé)	m ³	1'388'974	1'392'354	+ 0.2 %
Consommation par habitant	l/hab/j	207.9	206.5	- 0.7 %
Pertes (volume non facturé)	m ³	108'215	12'677	- 88.3 %
Part du volume non facturé (pertes)		7.2 %	*0.9 %	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	2.9	0.7	
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites sur le réseau		28	23	
Nombre de fuites sur les branchements		14	15	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		5	6	
Nombre total de fuites		47	44	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		26	24	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	51.3	
Renouvellement et extension du réseau*	m	1'058	2'081	
Taux de renouvellement du réseau		2.06 %	4.06 %	
(*) En 2019, principaux axes renouvelés : bd Forêt, Préau - Ramuz, Roses, Monts-de-Pully, Métairie-Pont du Diable, Vignes				
Nombre de nouveaux raccordements		14	16	
Nombre de raccordements réhabilités		12	16	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'132	2'143	
Nombre de compteurs renouvelés		118	96	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		388	381	

* Valeur potentiellement sous-estimée en raison d'un défaut sur un compteur en entrée de réseau

En 2019, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a fortement augmenté et atteint 4.06 %, notamment grâce à l'avancement de grands chantiers communaux tels que celui du bd de la Forêt. Plusieurs tronçons particulièrement vétustes ont par ailleurs pu être remplacés ou réparés (ch. des Roses, av. C. F. Ramuz, etc.). Plusieurs mesures prévues au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) ont pu être initiées, avec notamment la construction de 2 chambres d'interconnexion en vue, d'une part, de la sectorisation de la zone de pression dite Montétan (dans le but d'y abaisser la pression) et, d'autre part, de la reprise par Pully de l'alimentation au détail de la zone dite Dailles, au nord de Pully, zone encore approvisionnée en direct aujourd'hui par la Ville de Lausanne. Le chantier d'amélioration de l'alimentation et de la défense incendie aux Monts-de-Pully, qui comprend le remplacement de la conduite d'eau potable (1.6 km) et le renforcement du réseau électrique basse tension (0.85 km), a par ailleurs débuté en mars 2019 et devrait être achevé au cours du premier semestre 2020.

En raison d'une année sèche en 2019, les échanges d'eau avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (ci-après AIEJ) ont été légèrement déséquilibrés, avec environ 10'000 m³ d'eau non restitués à Pully. Les discussions avec l'AIEJ concernant les déficits antérieurs se poursuivent et ont permis d'aboutir à un premier accord. Une solution alternative de valorisation de l'eau produite par les sources de Montpreveyres a fait l'objet d'études complémentaires et de discussions entre l'AIEJ, la commune de Montpreveyres et la Ville de Pully.

En collaboration avec la DTSI, le bureau d'ingénieurs conseils BG a réalisé une étude de faisabilité en 2019 pour la mise en place d'une micro-turbine sur un ouvrage de réduction de pression du réseau de distribution, afin de produire de l'électricité.

En 2019, la Ville de Pully a une nouvelle fois contribué financièrement au projet Solidarité'eau pour le développement du réseau d'eau de la Ville de Nouakchott

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 48'061'663 kWh ont été facturés en 2019, ce qui représente une quantité légèrement inférieure à 2018.

Le nombre de coupures de courant a été très faible en 2019 (9 coupures) et les interventions d'urgence ont largement diminué à la suite de la mise en place d'un service de piquet commun entre Pully et Lausanne en 2019.

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2018	2019	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'494	11'512	+ 0.2 %
Energie introduite sur le réseau	kWh	50'664'930	49'614'087	- 2.1 %
Energie facturée	kWh	49'176'956	48'061'663	- 2.3 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'487'974	1'552'424	+ 4.3 %
Consommation par habitant (an)	kWh/hab/ an	2'687	2'602	- 3.2 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		2	2	
Nombre de coupures - réseau basse tension		10	7	
Nombre total de coupures		12	9	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		26	8	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	170.5	173.4	
Renouvellement et extension du réseau*	m	710	2'370	
Taux de renouvellement		0.42 %	1.37 %	
<i>(*) En 2019, principaux axes renouvelés : Roses, Forêt, Ramuz, Prouges, Monts-de-Pully</i>				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		21	24	
Raccordements réhabilités		33	23	

Gestion du réseau d'électricité (suite)	Unité	2018	2019	Différence
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 01.01)	km	106.1	107.4	
Renouvellement et extension du réseau	m	1'350	1'024	
Taux de renouvellement		1.27 %	0.95 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31.12)		11'864	11'892	
Nombre de compteurs renouvelés		38	6	
Taux de renouvellement		0.32 %	0.05 %	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		29	23	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		16	14	

Les prestations fournies par la DTSI à la commune de Paudex sont toujours très importantes, générant ainsi certaines économies d'échelle et valorisant les compétences de ses collaborateurs.

L'entrée en vigueur en 2018 de la révision de plusieurs bases légales liées à la Stratégie énergétique 2050 provoque d'importants changements dans le domaine de l'électricité. En particulier, 80 % des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici fin 2027. La Ville de Pully a décidé de retarder de quelques années le déploiement de ces appareils, afin de bénéficier d'une période d'observation sur le développement du marché.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a légèrement augmenté en 2019 (+ 3.4 %) et se situe à environ 620'000 kWh. Avec une consommation électrique annuelle de seulement 8.6 MWh/km de voies éclairées, l'éclairage public de Pully est considéré comme particulièrement efficace selon les critères établis par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.).

Gestion du réseau d'éclairage public	Unité	2018	2019	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'419	2'440	
Consommation d'énergie	kWh	597'594	618'108	+ 3.4 %
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	8.6	8.9	
Nombre de luminaires renouvelés		52	53	
Nombre de lampes renouvelées		116	124	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		110	110	

En 2019, plusieurs projets d'éclairage public ont été réalisés, notamment à l'av. des Roses ainsi que dans les passages sous-voies de la Coop et du ch. du Caudoz. La Ville de Pully a également renouvelé l'éclairage de Val-Vert, du collège de Fontanettaz, du parc Emilienne, du ch. du Préau et de la partie Nord du sentier du Carillon.

Au cours des dernières années, un nombre important de mesures en lien avec le Plan lumière, achevé en 2014, ont été mises en place. 45 % des mesures ont été réalisées (diverses rues, les cours de collèges et les passages sous-voies, le quai Milliquet, la mise en lumière de L'Octogone et du Musée d'Art) et 30 % sont planifiées ou en cours d'étude. Dans une optique de préservation de l'environnement et au vu de la préoccupation grandissante de la population au sujet de la pollution lumineuse, plusieurs projets non essentiels ont été abandonnés.

Des études ont été entreprises en 2019 pour le renouvellement de l'éclairage public, notamment pour la rue de la Poste, le pont de la Panchaude et le projet de réaménagement de l'av. de Lavaux.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2019 est relativement stable par rapport à 2018 (- 62 tonnes, soit - 0.83 %). L'année 2019 est marquée par une légère diminution des ordures ménagères collectées (- 5.97 %). Cette baisse est compensée par une augmentation des déchets recyclables, comme le papier (+ 1.70 %) et les déchets verts (+ 7.25 %). Les quantités de textiles collectés ont été marquées par une augmentation d'année en année à la suite de l'équipement d'armoires pour la récupération des vêtements dans 4 écopoints en 2018. Au final, le taux de tri a légèrement augmenté (58.9 % en 2019 contre 57.8 % en 2018). Les statistiques 2019 sont résumées dans le tableau ci-après.

Pour répondre au changement des habitudes de tri, la fréquence des collectes porte-à-porte a été modifiée dès le 1^{er} janvier 2019, avec un passage hebdomadaire pour tous les types de déchets (ordures ménagères, déchets verts et papier). Cette adaptation est intervenue en même temps que le renouvellement du contrat de prestations de collecte des déchets. L'entreprise OPEO SA a, une nouvelle fois, remporté le marché grâce à l'excellente qualité de ses services et ses prix concurrentiels.

Le vide-greniers communal, organisé en juin 2019, a remporté un vif succès et permis de valoriser des objets en bon état en leur offrant une seconde vie.

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence + - %
	2018	2019	2018	2019	2018	2019		
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'898'170	2'725'240	2'898'170	2'725'240	- 172'930	- 5.97 %
Déchets encombrants (OMV)	263'240	309'268	20'250	32'060	283'490	341'328	57'838	20.40 %
Verre	51'600	47'800	688'700	690'020	740'300	737'820	- 2'480	- 0.33 %
Papier	90'140	74'000	1'293'000	1'332'720	1'383'140	1'406'720	23'580	1.70 %
Ferraille	129'280	113'040	6'850	7'670	136'130	120'710	- 15'420	- 11.33 %
Déchets végétaux	11'300	22'193	1'371'220	1'460'520	1'382'520	1'482'713	100'193	7.25 %
Huiles usées	0	0	3'408	3000	3'408	3'000	- 408	-11.97 %
PET	18'560	14'460	74'160	69'730	92'720	84'190	- 8'530	- 9.20 %
Aluminium + fer-blanc	7'560	8'740	35'930	37'940	43'490	46'680	3'190	7.34 %
Piles/batteries	560	410	299	315	859	725	- 134	- 15.60 %
Déchets spéciaux	0	0	4'017	3'748	4'017	3'748	- 269	- 6.70 %
Textiles	0	0	41'510	50'506	41'510	50'506	8'996	21.67 %
Autres déchets triés*	521'190	464'746	0	0	521'190	464'746	- 56'444	- 10.83 %
Total	1'093'430	1'054'657	6'437'514	6'413'469	7'530'944	7'468'126	- 62'818	- 0.83 %
Dont tri sélectif**	830'190	745'389	3'519'094	3'656'169	4'349'284	4'401'558	52'274	1.20 %
Part du tri sélectif sur total (%)	75.9 %	70.7 %	54.7 %	57.0 %	57.8 %	58.9 %		

* *plastique, néons, peinture, électroménager, etc.*

** *total sauf ordures ménagères et déchets encombrants*

En 2019, 62 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 2'039 sur le territoire communal.

Quantité des principaux déchets produits par habitant

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2018 (base : 18'300 habitants)	Pully 2019 (base : 18'472 habitants)	Vaud 2019
Ordures ménagères	158.43	147.53	140
Déchets encombrants	15.49	18.48	29
Verre	40.45	39.94	43
Papier	75.58	76.15	73
Déchets végétaux	75.55	80.27	92

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

AAfin de compléter le travail effectué par les conducteurs de 2 balayeuses mécaniques, 2 équipes mobiles, composées chacune de 2 employés et d'un véhicule électrique, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers (écopoints). Un service d'entretien est assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 07h00 à 10h00, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La Voirie, secondée par Parcs et Promenades (DUE), est intervenue à 21 reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors des heures de travail. Le temps consacré au service hivernal s'est élevé à plus de 1'221 heures pendant l'année 2019.

Dans le cadre du bon fonctionnement de la Commune, la Voirie effectue les tâches suivantes :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 1'170 heures ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.) : 512 heures ;
- légers travaux d'entretien et de réfection des routes et des trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eaux pluviales ;
- nettoyage des sacs de route, avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 12 fosses à chiens, quatre fois par année ;
- pose et dépose d'environ 1'500 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully.

Les sacs de route, dont la fonction est de retenir une partie de la pollution des eaux de chaussée, doivent selon la législation être vidangés une fois par année. En raison d'une adaptation des directives techniques en la matière, un appel d'offres a été lancé pour garantir que cette prestation soit effectuée conformément aux nouvelles exigences légales.

Mise au point d'une stratégie de lutte contre les graffitis

La commune de Pully, à l'instar de plusieurs grandes villes suisses, fait face à la problématique des tags illégaux sur les propriétés publiques. Non seulement ils dégradent l'environnement urbain, mais ils influent aussi sur le sentiment d'insécurité des citoyens.

Afin de prévenir la prolifération des tags et de mieux gérer ce phénomène, un processus de réflexion a été entamé sur les politiques anti-graффitis à adopter. Ainsi une stratégie de lutte contre les graффitis a été mise en place et, afin d'assurer efficacement sa mise en œuvre, la Ville de Pully s'est dotée d'une cellule anti-graффitis. Chargée de l'enregistrement et du traitement des nouveaux cas, elle proposera et appliquera les

mesures de lutte contre les graffitis. Cette cellule est composée de collaborateurs de la DTSI (pilote), de la DDGS et de Police Est Lausannois.

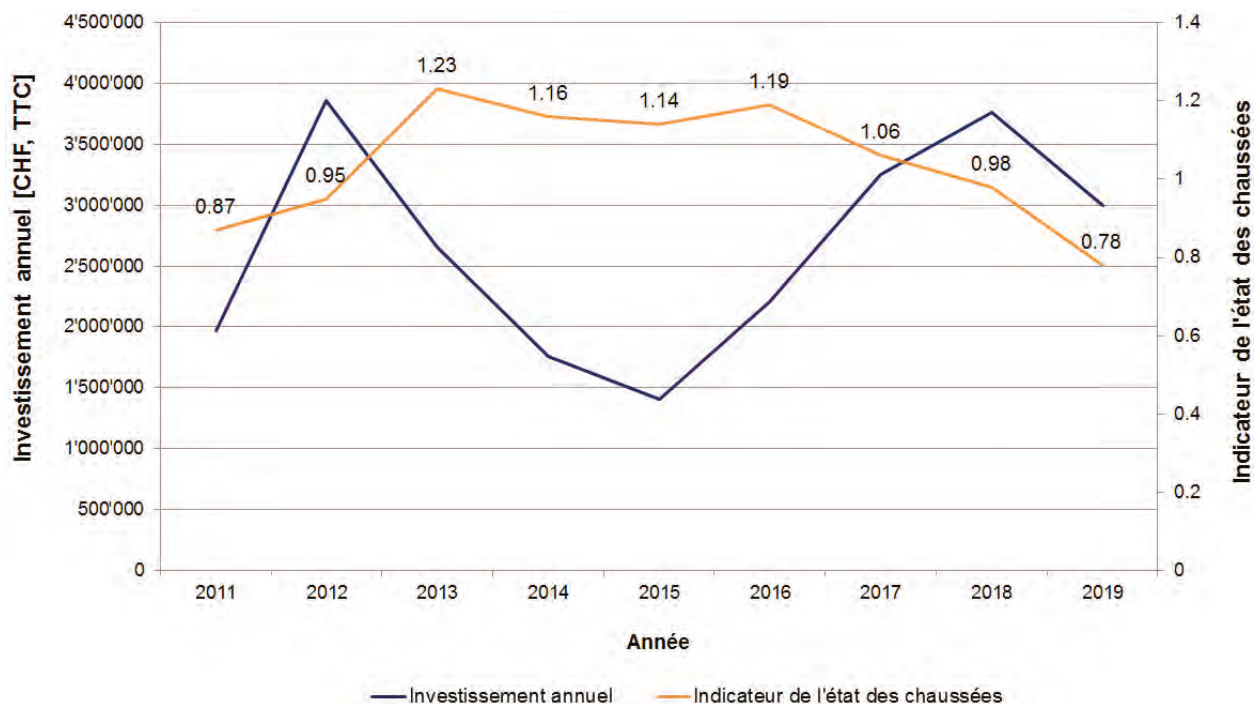
RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 5.1 km de sentiers pour piétons, 50 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 76 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à CHF 150 mios.

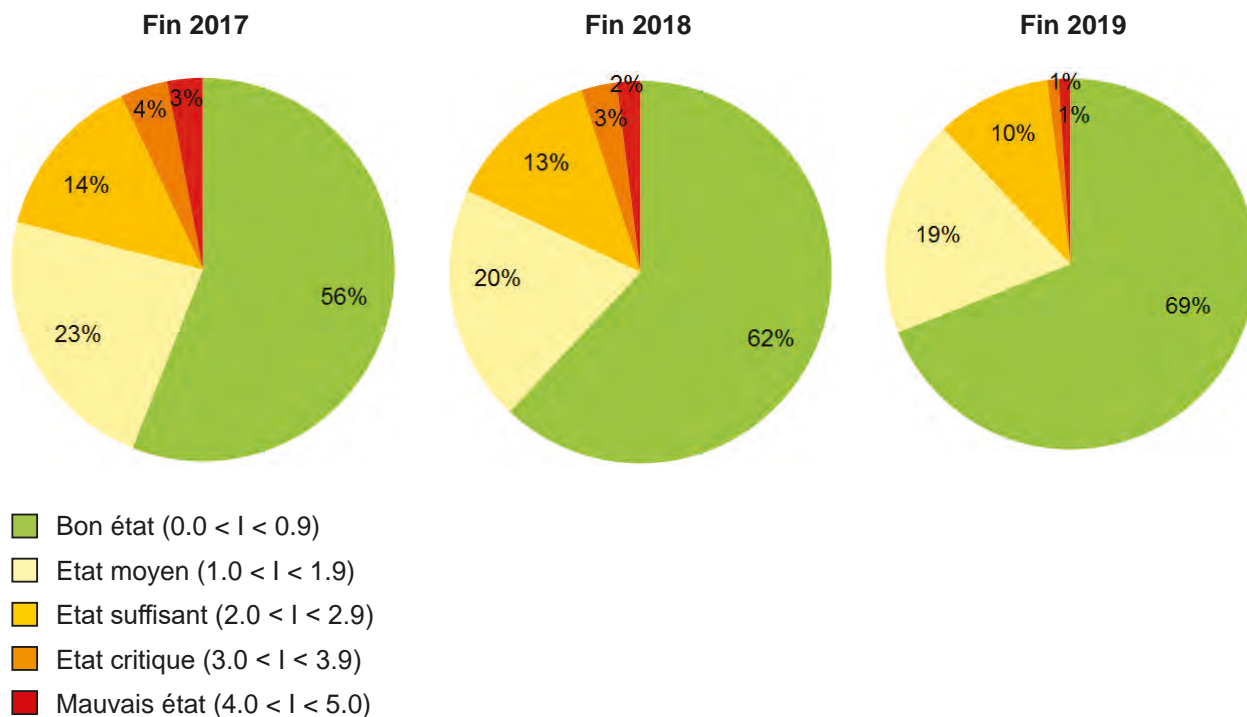
Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est réalisé afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures effectuées en 2019 montrent que l'état de la chaussée a tendance à s'améliorer depuis 2017.

Année	Investissement annuel		Indicateur de l'état des chaussées (0 = parfait état à 5 = très mauvais état)
	CHF		
2011	CHF	1'600'000.00	0.87
2012	CHF	3'850'000.00	0.95
2013	CHF	2'400'000.00	1.23
2014	CHF	1'750'000.00	1.16
2015	CHF	1'400'000.00	1.14
2016	CHF	2'205'000.00	1.19
2017	CHF	3'255'000.00	1.06
2018	CHF	3'765'000.00*	0.97
2019	CHF	3'705'000.00	0.78

*valeur consolidée différente de celle figurant dans le rapport de gestion 2018



Evolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés afin de garantir le confort et la sécurité, mais aussi de protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation. Les travaux de renouvellement de la couche de roulement ont concerné en 2019 des tronçons situés aux chemins de Rennier et du Liaudoz, ainsi que sur la partie Nord du sentier du Carillon. À cela, il convient d'ajouter la réfection ponctuelle de trottoirs en mauvais état le long de l'av C. F. Ramuz.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la DTSI étudie l'opportunité d'améliorer la mobilité piétonne lors de nouvelles constructions, ce qui se traduit par la réalisation de nouveaux trottoirs. Ainsi, 54 m de trottoir ont été réalisés au ch. des Daillettes. D'autres travaux permettant la réservation d'espaces pour des aménagements ultérieurs sont en cours aux chemins du Coteau, du Vallon, du Grillon, des Plateires, Jean Pavillard et des Osches.

Des travaux destinés à améliorer la sécurité de 2 passages pour piétons ont également été réalisés au ch. des Désertes et à l'av. C. F. Ramuz.

De plus, une campagne de pose d'accoudoirs sur les bancs de 10 abribus les plus fréquentés de la Ville de Pully a été effectuée. Cette mesure se poursuivra en 2020 avec l'équipement d'accoudoirs sur 10 autres abribus.

Par ailleurs, le réseau routier de la Ville de Pully compte 50 ouvrages d'art qu'elle a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la sécurité, la pérennité et la conformité. Le Préavis N° 08-2018 « Conservation des ouvrages d'art - Phase 2 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un deuxième crédit de CHF 900'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien prioritaires sur une série d'ouvrages. En 2019, des travaux de réfection ont été réalisés, en collaboration avec Belmont-sur-Lausanne, sur deux voûtages de la Paudèze se trouvant aux chemins de la Gravière et du Stand. En collaboration avec la Ville de Lausanne, le pont sur la Vuachère situé à l'av. Général Guisan a également été renforcé. Le pont de Rennier a aussi fait l'objet de travaux d'entretien légers en attendant des travaux plus conséquents à réaliser d'ici une quinzaine d'années. Un mur de soutènement situé au ch. de la Gravière a également été consolidé.

Un premier inventaire des murs de soutènement situés le long des routes communales a été réalisé, accompagné d'un relevé sommaire de leurs caractéristiques principales et de leur état. Toutes ces données sont recensées sur le système d'information géographique intercommunal de Pully et de Belmont-sur-Lausanne (SIGIP) et permettront de prioriser l'entretien de ces ouvrages ces prochaines années. Avant tous travaux, la propriété de ces ouvrages, souvent situés à la limite entre le domaine public et le domaine privé, devra être déterminée avec soin. La valeur de ces ouvrages s'élève à CHF 80 millions, ce qui est considérable.

BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE-SIT

PRESTATIONS POUR LA COMMUNE DE BELMONT

Le Cadastre-SIT poursuit la mise à jour du cadastre souterrain de la commune de Belmont-sur-Lausanne, selon les informations transmises par son service technique. Les canalisations sont également relevées sur place, sur appel téléphonique lors de l'exécution des chantiers.

DIVERS

Le Cadastre-SIT a réalisé plus de 750 interventions sur le terrain. Il a également répondu à près de 420 demandes de plans de nos infrastructures souterraines qui ont été formulées essentiellement par des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs. D'importantes ressources ont également été affectées à la migration des bases de données géographiques du système actuel Topobase qui sont progressivement abandonnées au profit des nouvelles applications à code source ouvert (open source).

BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Ch. des Vignes

À la suite de l'acceptation du Préavis N° 02-2019 et de son crédit de CHF 4'793'000.00, le chantier a débuté le 17 septembre 2019 pour une durée planifiée de 32 mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, la modernisation de l'écopoint, le réaménagement urbain et la réfection de la chaussée aux chemins des Vignes et de Mallieu.

Ch. du Préau et des Osches, av. C. F. Ramuz et des Collèges

À la suite de l'acceptation du Préavis N° 17-2017 et de son crédit global de CHF 4'711'000.00, les travaux de génie civil, initiés en janvier 2018, portent sur la mise en séparatif du réseau d'assainissement, le remplacement de la conduite d'eau potable, le renforcement du réseau électrique basse tension et la réfection de la chaussée. La mise en conformité de l'entrée Est du Collège Principal a été effectuée en été, durant les vacances scolaires puis, au mois de septembre 2019, les revêtements finaux ont été posés dans des conditions idéales. La finalisation des installations d'évacuation des eaux du collège sera réalisée en 2020.

Pose du revêtement final sur le ch. du Préau



Renouvellement des infrastructures au quartier des Boverattes

À la suite de l'acceptation du Préavis N° 03-2019 et de son crédit de CHF 3'430'000.00, le chantier portant sur la modernisation des réseaux liés à l'électricité, à l'évacuation des eaux, à l'eau potable, etc. et le réaménagement de l'espace routier a débuté le 21 octobre 2019.

Ch. du Val d'Or et du Coteau

À la suite de l'acceptation du Préavis N° 10-2017 et de son crédit de CHF 1'370'000.00, le chantier portant sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et la création d'une liaison de mobilité douce et d'aménagements paysagers au ch. du Val d'Or s'est achevé au mois de mai 2019 avec la pose des revêtements finaux.

Sentier du Coteau mixte piétons-vélos



Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert

Les travaux, qui ont duré 3 ans, ont pris fin au mois de septembre 2019. La pose du revêtement final est planifiée, quant à elle, en été 2020 durant les vacances scolaires. Les travaux 2019 ont porté sur la réfection de la chaussée Sud depuis le carrefour avec l'av. de la Rosiaz jusqu'au carrefour avec le ch. du Grillon. Outre la finalisation des travaux sur les réseaux d'eau potable et de gaz (Ville de Lausanne), cette dernière étape a permis la mise en service d'un trottoir continu, côté lac, sur l'entier du bd de la Forêt. De plus, l'interface de Val-Vert a été équipée d'un abri pour vélos et d'îlots centraux. La circulation a été rétablie et la régulation lumineuse remise en fonction après avoir été hors service durant plus de 24 mois.

Ch. de la Métairie et du Pont du Diable

À la suite de l'acceptation du Préavis N° 06-2018 et de son crédit de CHF 3'588'000.00, ce chantier, initié le 2 juillet 2018 pour une durée planifiée de 28 mois, porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, le renforcement des murs longeant le ch. du Pont du Diable et la réfection de la chaussée aux chemins de la Métairie et du Pont du Diable. En 2019, les travaux précités ont été réalisés sur l'ensemble des chemins de la Métairie (tronçon Nord Sud) et du Pont du Diable. Après 18 mois de travaux, leur fin est planifiée pour le mois de mai 2020. La pose du revêtement final est, quant à elle, prévue en été 2020 durant les vacances scolaires.

Assainissement de deux passages pour piétons

Les passages pour piétons situés à l'intersection entre le ch. de Davel et l'av. des Désertes, d'une part, et au droit du ch. de Rennier 10, d'autre part, ont fait l'objet de réclamations émanant de riverains.

La sécurisation du site Davel-Désertes, consistant principalement à construire des îlots de protection sur la chaussée, a été menée durant l'année 2019. Le site du ch. de Rennier 10 a été mis à l'enquête et sera réalisé dans le cadre du projet de réfection du ch. du Ruisselet.

Extension zone 30 et sécurisation du ch. du Liaudoz

Initié en 2017 à la suite d'un courrier collectif de riverains ainsi que de parents d'élèves et d'enseignants du collège des Alpes, le projet d'extension de la zone 30 et de la sécurisation du ch. du Liaudoz a été mis en œuvre durant l'automne 2019. Le bilan de ce nouveau régime de vitesse est planifié courant 2020.

Aménagement d'un abribus à l'arrêt « Trois Chasseurs » aux Monts-de-Pully

À la suite du souhait de la Municipalité d'aménager un abribus à l'arrêt « Trois Chasseurs », aux Monts-de-Pully, les études ont été finalisées à fin 2019 et le permis de construire a été délivré. Sa mise en œuvre interviendra dès le mois de mai 2020. Cet abribus sera financé par le Préavis N° 13-2018 (PDDE).

PRÉAVIS BOUCLÉS EN 2019

La DTSI a bouclé les préavis suivants :

- N° 18-2014 – STEP station d'épuration intercommunale de Pully, travaux de réhabilitation du digesteur 2 – Crédit demandé CHF 405'000.00 (communication N° 04-2019).
- N° 04-2015 – Conservation des ouvrages d'art – Phase 1 – crédit demandé CHF 605'000.00 (communication N° 09-2019).
- N° 07-2017 – Av. C. F. Ramuz – Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée – Crédit demandé CHF 980'000.00 (communication N° 07-2019).
- N° 08-2017 – Renouvellement du réseau de drainage en surface dans le Bois de la Chenaula – Crédit demandé CHF 200'000.00 (communication N° 08-2019).
- N° 24-2014 et N° 21-2017 – Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney – Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux – Crédit demandé CHF 7'341'930.00 TTC et crédit complémentaire de CHF 890'000.00 TTC (communication N° 15-2019).

Des explications détaillées sur ces chantiers figurent dans les éditions précédentes du rapport de gestion ainsi que dans les diverses communications au Conseil communal établies à l'occasion de leur bouclément.

RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS

Deux nouveaux sites ont été étudiés en 2019 et seront réalisés, à l'horizon 2020, au ch. de Clair Matin, lors des travaux d'équipement du nouveau quartier des Boverattes, et à proximité du collège de Mallieu, dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures en cours au ch. des Vignes.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM – Axe fort – PP7 «Lutry - Carrefour Damataire Nord»

Le réaménagement de la RC780 entre Pully-Damataire et Lutry-Corniche s'inscrit dans le projet de ligne de bus à haut niveau de service (ci-après BHNS) T2 entre Bussigny et Lutry. Pour rappel, sur le territoire pulliéran, ce projet comprend principalement la modification de l'aménagement et du schéma de circulation du carrefour « Lavaux - Damataire - Anciens-Moulins », ainsi qu'une réfection des réseaux souterrains dans le périmètre de ces travaux.

La Ville de Pully, en partenariat avec les communes de Lutry, de Paudex et les Transports publics de la région lausannoise SA (ci-après tl) et en tant que pilote du projet, a mis à l'enquête publique le dossier cité en titre en 2019. Celle-ci a produit plus de 100 oppositions (5 à Pully, 75 à Paudex et 28 à Lutry) encore en cours de traitement.

PALM – Axe fort PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le réaménagement de l'av. de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains, également appelé projet partiel 8 (PP8), est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'av. du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne 9) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.

Le projet a franchi un jalon important en 2019 avec le vote d'un crédit d'étude du Conseil communal dans sa séance du mois de mars. La Ville de Pully dispose désormais des ressources financières nécessaires à la poursuite de cet ambitieux projet de réaménagement urbain, dont le périmètre a été élargi à l'av. de Rochettaz et au ch. des Roches.

À l'issue d'un appel d'offres, le groupement pluridisciplinaire « IciLavaux » a été engagé pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre, tant pour les phases d'études que pour les phases d'exécution, sous réserve de l'approbation des plans et de l'octroi des crédits d'investissement. La reprise des plans a permis de consolider les intentions de l'avant-projet dans le périmètre de l'av. de Lavaux et de définir un avant-projet consolidé pour le secteur Roches-Rochettaz.

Étude « Rue de la Poste et av. Samson Reymondin »

Cet important projet, qui doit transfigurer la principale artère du centre-ville de Pully en la rendant plus conviviale, plus verte et plus vivante, a été mis à l'enquête entre le 22 novembre et le 23 décembre. La vingtaine d'oppositions qu'il a engendrées seront traitées en 2020. En plus d'une importante transformation de l'espace public dans le périmètre de la rue de la Poste et l'av. Samson Reymondin, ce projet s'accompagne d'une mise à double sens de l'av. du Tirage pour les bus, de mesures en faveur des vélos au centre-ville et d'importants travaux de modernisation des réseaux dans un périmètre qui inclut également les rues du Nord, Verdaine et de la Gare, les avenues du Prieuré et du Tirage et le sentier du Lycée. En cas de levée des oppositions et d'obtention des crédits auprès du Conseil communal, les travaux pourraient débuter en 2021.

Étude « Élargissement du sentier du Coteau »

Inscrit au PALM, le projet d'assainissement et de création d'un cheminement pour la mobilité douce au sentier du Coteau concrétise à l'échelle de Pully la vision d'une « ligne verte » d'agglomération qui permettra, à terme, aux cyclistes et piétons de se rendre de Pully à Renens en empruntant un itinéraire aussi protégé que possible du trafic automobile, le long des voies CFF.

L'avant-projet définitif a été validé par la Municipalité fin juin 2019 et transmis à la DGMR, aux CFF et aux tl pour examen préalable qui ont tous émis un préavis favorable au projet.

Étude « Assainissement du bruit routier »

En août 2019, le canton de Vaud a intégré le 30 km/h nocturne, entre 22h00 et 6h00 du matin, comme mesure pouvant être incluse par les communes vaudoises dans leurs plans d'assainissement du bruit routier. La Municipalité a décidé d'étudier la possibilité d'introduire cette mesure à Pully. Les résultats de l'étude sont attendus pour 2020. Ils pourraient conduire à une modification du plan d'assainissement du bruit routier de Pully. Indépendamment de cette étude, la réalisation des mesures d'abaissement du bruit prévues par le préavis N° 07-2018 s'est poursuivie en 2019 avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur le ch. de Rennier (partie Nord).

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Le projet d'aménagement et de modernisation des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches a été adapté en fonction des modifications qu'a subies le plan d'affectation (ci-après PA) auquel il est lié. Préavisé favorablement par le Canton au terme d'une nouvelle procédure d'examen préalable, ce projet a ensuite fait l'objet d'une séance publique d'information début février 2019.

Le PA modifié ainsi que le projet routier ont été soumis à l'enquête publique entre le 13 février et le 14 mars 2019. Pendant la durée de l'enquête, et malgré les modifications apportées au projet par la Municipalité, le dossier a suscité 6 oppositions, respectivement 5 oppositions à l'encontre du PA et 1 opposition à l'encontre du projet routier.

Comme le prévoit désormais l'art. 40 LATC, des séances de conciliation ont été organisées avec chacun des opposants.

Le début des travaux, conditionné par les modifications à apporter au règlement du PA et de sa mise en vigueur par le Canton, est attendu pour début 2021 au plus tôt.

Étude « Infrastructures du plan d'affectation Vers-les-Moulins »

Des adaptations du PA et du projet routier d'accès au futur quartier de Vers-les-Moulins ont été effectuées dans le courant de l'année 2019. Un examen préalable complémentaire effectué par le Canton avant l'enquête publique est prévu début 2020.

Les négociations avec des riverains pour l'élargissement de l'accès Sud sont toujours en cours.

Étude « TrustStone - Ruisselet »

Le ch. du Ruisselet va faire l'objet de réaménagements routiers, de renouvellement de conduites industrielles ainsi que de la création d'un cheminement dévolu à la mobilité douce afin de relier le ch. du Ruisselet à celui de Rennier.

Ce projet est lié à la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation, propriété de la société TrustStone SA.

La mise à l'enquête de ces projets s'est déroulée du 13 novembre au 12 décembre 2019. Cette dernière a fait l'objet de 7 oppositions qui seront traitées courant 2020.

Étude « Travaux d'urgence Général Guisan - Haldimand »

À la suite de l'acceptation du préavis N° 10-2019 et de son crédit de CHF 1'327'000.00, ce chantier, consistant à réfectionner un important collecteur d'évacuation des eaux qui avait commencé à montrer des signes d'effondrement en 2018, sur l'av. Général Guisan, à la hauteur du ch. de Champittet, débutera en mars 2020 pour une durée planifiée d'environ 15 mois. Les travaux porteront également sur une rénovation partielle du réseau d'eau potable, un renforcement du réseau électrique, un renouvellement du réseau de gaz lausannois et la mise en œuvre de mesures d'assainissement du bruit routier.

Passerelle et embouchure Vuachère

Partiellement détruite par les intempéries exceptionnelles survenues en juin 2018 dans la région lausannoise, la passerelle piétonne située à l'embouchure de la Vuachère a dû être déposée dans l'urgence et une nouvelle passerelle piétonne provisoire a été posée.

En collaboration avec la Ville de Lausanne, l'étude du nouvel ouvrage s'est poursuivie en 2019, accompagnée d'une étude de renaturation de l'embouchure de la Vuachère. Il est planifié de mettre le projet à l'enquête publique en 2020 et de débiter les travaux fin 2020, début 2021.

DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Durant l'année 2019, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) a pu à nouveau compter sur l'efficacité de ses équipes d'urbanistes, d'architectes, d'architectes paysagistes, de techniciens en bâtiment, de jardiniers et de collaborateurs administratifs.

Notre action ne se limite toujours pas à des événements ponctuels, mais englobe un travail de fond, dans tous les domaines. Notre mission est non seulement d'anticiper les besoins de la population et de la Ville en termes d'infrastructures, mais aussi d'améliorer la qualité de vie dans les espaces publics.

La DUE a réalisé de nombreuses activités au cours de l'année écoulée, dont voici le résumé :

Concernant l'aménagement du territoire, les plans d'affectation (ci-après PA) en préparation suivent leurs calendriers respectifs. En collaboration avec la DTSI, le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) voit sa mise en œuvre progresser.

L'entité Parcs et Promenades s'est attelée à l'entretien des espaces verts qui lui est inhérent.

La rénovation des places de jeux est en cours.

Les transformations et rénovations du patrimoine immobilier de la Ville avancent lentement du fait des ressources limitées.

Nicolas Leuba

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN D’AFFECTATION « TIRAGE-GARE »

Les discussions avec les propriétaires se poursuivent afin d’assurer la mise en œuvre du projet avant sa mise à l’enquête. Dans ce cadre, 2 études ont été menées : la première pour évaluer les potentiels de transformations du bâtiment de la Gare et la seconde pour en évaluer les coûts. Ces démarches devraient permettre d’arriver à la signature d’une convention avec le propriétaire dans le courant 2020.

PLAN D’AFFECTATION « CLERGÈRE NORD »

Le Service du développement territorial cantonal (ci-après SDT) a rendu son examen préalable le 24 janvier 2019. Les remarques des services cantonaux ont été intégrées au PA et à son règlement. Le dossier foncier a été adapté et sera présenté aux propriétaires en février 2020, en vue de l’établissement des conventions nécessaires au dossier d’enquête publique.

En parallèle, des études relatives à la mise en œuvre du PA se sont poursuivies, pour assurer notamment le fonctionnement de la caserne des pompiers durant les futurs travaux.

PLAN D’AFFECTATION « CLERGÈRE-GARE »

En 2018, la procédure d’approbation du PA avait été momentanément mise en suspens, afin de mener des discussions avec certains propriétaires et évaluer la possibilité d’un échange foncier avec la Ville. Ces discussions n’ayant pas abouti, la procédure d’approbation du dossier a repris normalement en 2019. Les études techniques qui composent le dossier, soit les notices mobilité et d’impact sur l’environnement, ont été mises à jour et le dossier du PA a été adapté aux nouvelles lois et normes en vigueur. Il sera présenté aux propriétaires début 2020, puis envoyé au Canton pour un examen préalable complémentaire.

PLAN D’AFFECTATION « VERS-LES-MOULINS »

Le SDT a rendu son examen préalable le 5 mars 2019. Le projet a été adapté et complété à la suite des remarques formulées par les services cantonaux et sera présenté aux propriétaires début 2020. L’enquête publique du PA est prévue courant 2020, simultanément au projet routier lié au PA, piloté par la DTSl.

PLAN D’AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS »

La Ville a poursuivi les discussions avec l’ECA concernant certains éléments liés au projet de PA. Elle a négocié l’assiette d’une servitude au Sud du périmètre pour un futur élargissement de l’av. Général Guisan, demandé un quota minimum de 10 % de logements d’utilité publique obligatoire et obtenu des surfaces dans les nouvelles constructions pour y réaliser une crèche. Le PA « Chamblandes-Dessous » sera envoyé à l’examen préalable complémentaire début 2020.

PLAN D’AFFECTATION « ROCHES-ROCHETTAZ »

Le plan de quartier est passé devant le Conseil communal le 25 septembre 2019. Il a été approuvé avec plusieurs amendements. Outre des modifications et des précisions de forme, le Conseil, sur recommandation de la Commission permanente d’urbanisme, a souhaité introduire l’obligation de réaliser un cheminement piéton Nord-Sud dans le périmètre du plan. Cet amendement conditionne l’entrée en vigueur du plan de quartier à la réalisation d’un cheminement qui ne peut se faire qu’avec l’accord des propriétaires concernés ou moyennant expropriation. La mise en œuvre du plan de quartier devrait donc prendre beaucoup de retard.

PLAN D’AFFECTATION « LA ROSERAIE II »

Le Canton a rendu un préavis positif en mai 2019, lors de son examen préliminaire. Le projet de PA, son règlement et le rapport d’aménagement qui complètent le dossier ont ensuite été finalisés puis validés par la Municipalité à la fin du mois de septembre. Le dossier a ensuite été envoyé au Canton pour examen préalable.

PLAN D’AFFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

Le PA a été approuvé par la Municipalité et envoyé au SDT pour examen préliminaire en septembre 2019. Le dossier composé du plan, de son règlement et du rapport d’aménagement est coordonné avec une procédure routière menée par la DTSl, pour le réaménagement des espaces publics attenants (rampe et pont de la Panchaude).

PLAN D’AFFECTATION « RAMUZ-JOLIETTE »

Les propriétaires ont décidé de relancer le projet de PA avec l’accompagnement d’un développeur et d’un urbaniste. Un premier projet d’intention a été présenté à la Municipalité, sans toutefois réussir à convaincre du bien-fondé de la démarche. Les études se poursuivent en vue d’adapter le projet aux enjeux identifiés sur ce site, avec comme objectif l’approbation de la Municipalité et l’envoi d’un dossier d’examen préliminaire au SDT.

PLAN D’AFFECTATION « ROUTE DU PORT II »

Les propriétaires de la parcelle N° 745 envisagent de réviser le Plan partiel d’affectation « Route du Port » datant de 1997. Une première étude a été réalisée pour évaluer les contraintes et opportunités du site. Les réflexions sur le développement du site se sont poursuivies en 2019, afin d’élaborer un dossier d’examen préliminaire. Ce dernier sera présenté à la Municipalité début 2020, en vue d’obtenir son approbation concernant la mise en œuvre d’une nouvelle planification sur ce site.

PLAN D’AFFECTATION « PRIEURÉ-VILLA ROMAINE »

Le Canton a rendu un préavis positif en mai 2019, après un examen préalable complémentaire du dossier. Quelques modifications devaient encore être effectuées. Celles-ci ont été validées durant l’été. À la suite de ces adaptations, la DUE a présenté le PA à la population lors d’une séance d’information publique, le 18 novembre 2019, puis déposé le dossier à l’enquête publique du 20 novembre au 19 décembre 2019.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

En 2019, 2 concepts de protection contre les inondations et les glissements de terrain ont été achevés. Ils identifient les mesures publiques à mettre en œuvre afin de réduire les risques liés aux dangers naturels. Ils ont été présentés à la Municipalité en séance thématique le 13 novembre 2019. Une coordination avec la Direction générale de l’environnement (DGE) sera faite dans le premier trimestre 2020, en vue notamment de l’obtention de co-financements.

PROJET D’AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Le PALM a pour but de coordonner le développement de l’agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l’urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l’environnement et de l’énergie.

En juin 2018, le comité de pilotage du PALM a entériné la décision des communes de l’agglomération de ne pas déposer un PALM de 4^e génération en 2021, afin de se concentrer sur la mise en œuvre des mesures contenues dans les projets de 1^{re}, 2^e et 3^e génération. Fin 2019, les partenaires du PALM ont signé l’accord sur les prestations, ainsi que le protocole additionnel aux conventions de mise en œuvre du PALM de 3^e génération. Ces documents définissent les modalités de mise en œuvre des projets d’agglomération entre le Canton et la Confédération et établissent l’engagement des communes, des associations régionales et du Canton.

À Pully, le bilan 2019 de la mise en œuvre des mesures du PALM est le suivant :

- Mesures réalisées :
 - liaison piétonne « Village Est », dont le chantier a débuté en mars 2019 ;
 - réaménagement du bd de la Forêt et de l’interface multimodale de Val-Vert (revêtement définitif et signalisation en 2020) ;
 - sécurisation de plusieurs traversées piétonnes.
- Mesures en cours d’étude :
 - réaménagement de l’av. de Lavaux (projet partiel N° 8) ;
 - requalification du Pont de la Panchaude ;
 - élargissement et requalification du sentier du Coteau ;
 - remplacement de la passerelle piétonne des rives du lac au débouché de la Vuachère ;
 - aménagements cyclables route du lac ;
 - aménagement de nouveaux emplacements de stationnement vélos.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)

Gouvernance

Le SDEL est une structure intercommunale composée d'acteurs politiques et techniques qui gèrent la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation du secteur Est. Cette structure est composée de trois organes : un comité de pilotage (COPIL), un groupe technique (GT) et un bureau technique qui en assure la mise en œuvre.

Présidé par M. G. Reichen, le COPIL est l'organe décisionnel du SDEL. Il est composé d'un représentant de l'exécutif par commune membre et de trois représentants du Canton (SDT, DGMR et Service de promotion économique, ainsi que la Police du commerce). Le COPIL prend toutes les décisions, assure la responsabilité et le pilotage du schéma directeur. Au cours de leur processus d'élaboration, tous les documents résultant des études stratégiques et de projets lui sont soumis pour validation. En 2019, le COPIL a siégé à 5 reprises.

Le GT, présidé par Mme P. Seghin, cheffe de projet du SDEL, rassemble des représentants techniques des communes et du Canton. Le GT pilote les études et prépare les objets soumis au COPIL pour adoption. En 2019, le GT s'est réuni 6 fois.

Étude stratégique d'évolution du paysage

À la suite de la validation de l'étude stratégique d'évolution du paysage menée en 2016, le COPIL a souhaité communiquer sur les itinéraires paysagers de manière concrète en réalisant une carte-guide et en organisant une balade commentée. Le SDEL a étudié les éléments graphiques, le fléchage des balades et a proposé un plan de communication. Une date pour la balade commentée semble se profiler pour l'automne 2020.

Chantier 1 : transports publics lausannois (tl)

L'image directrice des transports publics du SDEL, première étude intercommunale en matière de transports publics dans l'Est lausannois, a débuté en mars 2018, marquant ainsi le démarrage du Chantier 1 « Architecture du réseau » du rapport technique du SDEL.

Une première phase de diagnostic a été validée par le COPIL le 3 juillet 2018. Le groupe de suivi travaille actuellement sur la phase 2 de l'étude, relative à l'élaboration de pistes de développement d'un réseau « transports publics » à l'horizon 2030.

Chantier 2 : stationnement

Au niveau communal, La politique de stationnement a considérablement évolué en 2019 avec la suppression des régimes de stationnement illimités sur l'ensemble du territoire. 519 places de parc étaient concernées. De nouvelles zones macarons ont été créées dans certains quartiers, pour maintenir une offre de stationnement de longue durée pour les habitants.

Chantier 3 : mobilité douce

L'achèvement du chantier du bd de la Forêt a permis de mettre en service deux bandes cyclables entre la limite avec la ville de Lausanne et le giratoire Val-Vert. Par ailleurs, les études de réaménagements routiers (Lavaux, Boverattes, Métairie-Champittet et rue de la Poste) incluent passablement de mesures en faveur de la mobilité douce.

Chantier 4 : centre-ville de Pully

Après l'élaboration d'un Masterplan, d'un diagnostic du stationnement et d'une analyse du développement des activités économiques, puis entre 2015 et 2017 d'une vaste démarche participative sur l'aménagement des espaces publics, le chantier d'étude N° 4 est entré dans une phase plus concrète avec la mise en œuvre de six PA, ainsi que de plusieurs projets d'espaces publics importants comme le réaménagement de l'av. de Lavaux et de la rue de la Poste ou encore la réalisation de la liaison piétonne « Village-Est ».

Chantier 5 : Rives du lac

Les études pour l'élaboration d'un Concept d'aménagement intercommunal des rives du lac ont débuté en décembre 2018 et se sont poursuivies durant l'année 2019 en collaboration avec les communes du SDEL directement concernées (Pully, Paudex et Lutry). Elles ont abouti en mai 2019 à l'élaboration d'un diagnostic retraçant l'évolution territoriale de ce secteur, analysant les principales thématiques à traiter dans la suite de l'étude ainsi que les sites d'intérêts intercommunaux à enjeux. La deuxième phase des études est en cours et devrait déboucher en 2020 sur l'élaboration d'un concept d'aménagement global.

Chantier 6 : Corsy / La Conversion

Les études stratégiques concernant l'urbanisation des parcelles autrefois réservées à la construction de la prolongation de l'autoroute en direction de la Perraudettaz se poursuivent. La Ville de Pully n'est pas directement concernée par ce chantier d'étude.

Chantier 7 : renaturation de la Paudèze

L'étude relative au fonctionnement hydrologique de l'embouchure de la Paudèze a permis de bien définir le périmètre de la future renaturation. La suite du projet est à l'étude, en coordination avec la rénovation de la piscine de Pully-Plage .

AMÉNAGEMENTS URBAINS

BD DE LA FORÊT

Les travaux pilotés par la DUE, prévus dans le Préavis N° 06-2016, ont été achevés en même temps que le chantier de génie civil, à la fin de l'été 2019. Le suivi d'exécution s'est déroulé en étroite collaboration entre la DTSI, la DUE et un mandataire externe.

CH. DU VAL D'OR

La réfection de la cour de l'église du Coteau, dernière étape du Préavis N°10-2017 piloté par la DTSI, est en attente de l'achèvement des travaux de transformation de l'église du Coteau (Préavis N° 19-2016, piloté par la DDGS) prévus au cours de l'année 2020.

CH. DU PRÉAU

Les travaux de réaménagement de la cour Est du collège Principal, prévus dans le Préavis N° 17-2017, ont été réalisés pendant les vacances scolaires d'été 2019. L'ouvrage sera terminé au printemps 2020 avec la plantation des massifs végétaux.

CH. DES VIGNES

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain, prévus dans le Préavis N° 02-2019 piloté par la DTSI, ont démarré en automne 2019. La DUE s'occupera des aménagements urbains et paysagers qui comprennent notamment la requalification de l'entrée du collège de Mallieu et du parking.

RUE DE LA POSTE

La DUE a poursuivi les études de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin en étroite collaboration avec la DTSI et le recours à un mandataire architecte-paysagiste.

Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique du 22 novembre au 23 décembre 2019. La présentation du préavis piloté par la DTSI a été reportée au 2^e trimestre 2020.

AV. DE LAVAUX

La DUE fait partie du « Groupe de Travail aménagements » (ci-après GT) du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, appelé également « projet partiel 8 » ou « PP8 ».

L'objectif de ce GT, composé des membres du Canton, des transports lausannois, des mandataires externes et des collaborateurs de la Ville de Pully, est d'accompagner le groupement de mandataires dans l'avancement du projet.

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX

Lors de sa séance du 31 octobre 2018, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 1'840'000.00 (Préavis N° 16-2018) pour le réaménagement des places de jeux du Quai Milliquet, des Alpes et du Pré des Clos, ainsi que l'aménagement d'un espace ludique et sportif au Quai Milliquet,

Deux ouvrages ont été achevés en 2019, la place de jeux du Pré des Clos, dont les travaux se sont déroulés d'avril à juin et la place de jeux des Alpes, réalisée pendant les vacances scolaires d'été.

Au quai Milliquet, les travaux de la place de jeux au sud ont débuté en octobre 2019 et devraient s'achever au printemps 2020.

Concernant l'espace ludique et sportif, l'enquête s'est déroulée du 2 février au 4 mars 2019 et a suscité une dizaine d'oppositions que la Municipalité a levées lors de sa séance du 1^{er} mai 2019. Le permis de

construire a fait l'objet d'un recours déposé le 5 juin 2019 auprès de la Cour de droit administratif. Les travaux sont donc reportés jusqu'à nouvel ordre.

QUARTIER DES BOVERATTES

Les travaux de renouvellement des infrastructures et les aménagements routiers du quartier des Boverattes, prévus dans le Préavis N°03-2019, ont démarré en automne 2019. La DUE s'occupera des aménagements urbains et paysagers qui accompagnent le projet routier.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Comme chaque année, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes, ainsi que des propriétaires.

Le nombre de demandes d'autorisation de construire est resté constant en 2019.

186 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (207 en 2018) et 63 permis de construire ont été délivrés (66 en 2018). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 47 (54 en 2018). 14 dossiers ont été dispensés d'enquête publique et 85 ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées s'élève à CHF 41 mios d'investissements (CHF 64 mios en 2018, CHF 75 mios en 2017, CHF 58 mios en 2016).

Par ailleurs, une demande de permis de construire a été refusée et 26 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

65 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites. 51 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 14 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspectorat a procédé à l'inspection spécifique de 12 grues ou engins de levage et de 17 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parcage de véhicules d'entreprises, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquête, ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

La Ville de Pully a lancé en février 2017, dans le cadre du Préavis N° 22-2014, un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie et, conjointement, un concours d'idées en procédure sélective. Le concours de projets portait sur la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, ainsi que sur la requalification des espaces publics attenants. Le concours d'idées visait, sur un périmètre plus large, à développer une réflexion de mise en valeur paysagère et de concept énergétique sur l'ensemble du site du Prieuré.

Les résultats de la procédure de concours ont été proclamés publiquement le 7 décembre 2017, lors du vernissage de l'exposition des 18 projets rendus. L'équipe lauréate est composée des bureaux d'architectes Garcés – de Seta – Bonet Architectes (Barcelone) et FAZ Architectes (Genève), associés à des paysagistes et des ingénieurs spécialisés.

En 2018, la DUE a rédigé le préavis (N° 12-2018) pour demander un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.00 destiné à financer la poursuite des études relatives au projet de l'Hôtel de ville et de l'espace muséal de la Villa romaine avec l'équipe lauréate. Le préavis a été approuvé par le Conseil communal le 26 septembre 2018, après recommandation positive de la Commission permanente d'urbanisme, le 29 août et de la Commission ad hoc, le 4 septembre.

En 2019, les projets de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab se sont développés en concertation avec les usagers et les services cantonaux, tant du patrimoine que de l'archéologie.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE ROCHETTAZ

Pour permettre la réalisation de travaux d'entretien et d'améliorations du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 26 avril 2017, un crédit d'investissement de CHF 3'420'000.00 (Préavis N° 06-2017). Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

Deux oppositions de voisins présentant de multiples griefs contre la réalisation du terrain de football ont été déposées. Les municipalités de Pully et de Paudex ont levé les oppositions et délivré le 1^{er} juin 2018 les permis de construire.

Les permis délivrés ont fait l'objet d'un recours des voisins, opposés au projet de transformation du terrain naturel existant en terrain synthétique. Le 4 août 2018, la Cour de droit administratif et public du tribunal cantonal (CDAP) a suspendu les permis de construire des communes de Pully et Paudex. À ce jour, le tribunal n'a toujours pas statué.

Le bureau Sportfloor technologies SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant le marché de travaux de construction. La procédure a été publiée le 13 février 2018 et a permis d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Walo Bertschinger SA Romandie à Eclépens, qui a remporté l'appel d'offres.

Les travaux ont ainsi été adjugés, mais les contrats n'ont pas été passés, conformément à la loi sur les marchés publics. La suite du projet est de ce fait suspendue, en raison des recours pendants contre les permis de construire.

PARC GUILLEMIN, MISE EN CONFORMITÉ ET TRANSFORMATION DU LOCAL DES JARDINIERS

Lors de sa séance du 26 avril 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'258'000.00 (Préavis N° 04-2017) destiné à mettre en conformité et à agrandir le hangar des jardiniers du Parc Guillemin.

Les locaux ne répondaient plus aux exigences de la Loi sur le travail et à l'Ordonnance sur la prévention des accidents, de même qu'aux besoins fonctionnels des collaborateurs de Parcs et Promenades.

Après 8 mois de travaux, la transformation du hangar des jardiniers a été terminée le 28 février 2019. Compte tenu de l'hiver, les aménagements extérieurs ont été achevés à fin mai 2019. Un réfectoire, des vestiaires séparés pour les hommes et les femmes ont été créés, ainsi qu'une nouvelle aire de dépôt et de stationnement pour sécuriser les accès, en délimitant les cheminements des piétons et des véhicules de service.

POSTE DE POLICE EST LAUSANNOIS, MISE EN CONFORMITÉ DU BÂTIMENT SELON LA LOI SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE VAUDOISE

En 2011, la Loi sur l'organisation policière vaudoise (ci-après LOPV) a donné des compétences supplémentaires aux polices municipales. En 2012, dans le cadre d'une association sécuritaire de communes, la police municipale est devenue une police régionale : Police Est Lausannois.

Cependant, les locaux de cette dernière ne répondaient plus aux critères fixés par la LOPV et au code de procédure pénal. Dès lors, elle a été mise au bénéfice d'une accréditation provisoire avec un délai échéant à fin 2019 pour adapter et mettre en conformité ses locaux en vue d'obtenir l'accréditation définitive.

Lors de sa séance du 15 mars 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 2'450'000.00 (Préavis N° 01-2017) destiné à procéder à la mise en conformité du poste de Police Est Lausannois.

Les travaux ont débuté en avril 2018, en maintenant l'exploitation continue des infrastructures policières, pour être achevés en septembre 2019. Fin 2019, la Police Est Lausannoise a reçu l'accréditation définitive.

REFUGE DU BOIS DU MOULIN

Les nouvelles directives du Service de la protection de la jeunesse (ci-après SPJ) sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2015. Elles règlent le régime d'autorisation des camps de colonies de vacances de plus de 7 jours sur le territoire vaudois et demandent que toutes les exigences en matière de sécurité, de prévention feu, hygiène et accès des personnes à mobilité réduite soient respectées.

L'étude de faisabilité, attribuée à un mandataire externe, révèle que la mise en conformité du refuge du Bois du moulin implique une transformation disproportionnée et très lourde du bâtiment. Dès lors, des mesures constructives accompagnées de conditions d'exploitation visant à restreindre l'occupation sont à envisager.

En 2020, les différentes mesures seront définies d'entente avec les services cantonaux concernés

HOME-ÉCOLE DES MOSSES

Les contraintes exigées par le SPJ au Bois du Moulin s'appliquent également au Home-Ecole des Mosses.

Une étude de faisabilité a été conclue par la présentation d'un avant-projet en décembre 2018 à la Municipalité. Elle a été menée en interne par la division architecture de la DUE et porte principalement sur l'assainissement de matériaux dangereux, l'adaptation du bâtiment aux prescriptions de protection contre l'incendie et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

D'autres travaux de rénovation, de transformation et de modernisation sont nécessaires, afin de pérenniser l'exploitation du bâtiment.

Les développements de l'avant-projet consécutifs à la séance thématique de décembre 2018 ont fait l'objet d'un rapport à la Municipalité présenté par la DUE en septembre 2019. Lors de cette séance, le principe de la procédure en entreprise totale pour l'exécution du projet a été validé, ainsi que le calendrier général, l'estimation des coûts et l'attribution d'un mandat d'assistance au maître de l'ouvrage pour développer l'appel d'offre.

Cette procédure est en cours, une demande de crédit d'ouvrage sera présentée au Conseil communal au printemps 2020.

BESOINS EN MATIÈRE DE LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES, ÉLABORATION D'UN MASTERPLAN

Elaboré en 2018, le Masterplan pour le développement des locaux scolaires et parascolaires « Planification des constructions scolaires de la Ville de Pully » (ci-après Masterplan) définit une stratégie claire pour l'utilisation future des bâtiments et les investissements à prévoir dans un horizon proche.

Le Masterplan a permis de déterminer le potentiel de développement des différents sites scolaires, il porte sur une réflexion d'ensemble. La répartition géographique des établissements scolaires existants est bonne à Pully. En termes de capacité, le Masterplan a mis en évidence la nécessité de réaliser au plus vite d'importantes surfaces supplémentaires.

Pour le primaire, le Masterplan propose de regrouper toutes les extensions nécessaires sur le site du collège Principal. Cette stratégie impliquera également un changement des lieux d'enclassement, parfois plus tôt qu'actuellement, dans le cursus scolaire des élèves mais permettra d'éviter la multiplication des salles spéciales, ainsi que les chantiers sur le territoire communal.

Un concours d'architecture est inéluctable. Il vise deux objectifs : le premier est de définir une vision d'ensemble pour le site du « Collège Principal ». Le concours est pour cela le meilleur moyen d'y parvenir, car il permet, grâce à la comparaison de propositions, d'identifier le meilleur projet. Le second objectif concerne l'attribution des mandats dans le cadre des marchés publics. Le concours permet, en effet, de répondre à l'exigence légale de mise en concurrence.

La préparation du concours s'est déroulée durant le deuxième semestre 2019.

SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL, RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION ET ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

Les études préliminaires du PA ont été initiées. Plusieurs mandats ont été confiés à des bureaux spécialisés en énergie, en environnement et en mobilité pour mener les expertises indispensables à son élaboration. Le PA sera ensuite finalisé pour servir de document de référence lors du concours d'architecture.

Concernant ce dernier, l'élaboration de la procédure, la formalisation du cahier des charges des concurrents ainsi que la rédaction du programme des locaux ont été confiées à un mandataire, le bureau Frei Rezakhanlou SA, à Lausanne, qui a l'expérience requise pour le faire. Le concours sera ouvert durant le premier semestre 2020.

RUE DU VILLAGE, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN PIÉTON PUBLIC

Le 4 avril 2018, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a approuvé le projet de création du cheminement piétonnier « Rue du Village » et la création de la servitude de passage public à pied.

Une procédure ouverte, conforme à la Loi sur les marchés publics, concernant le mandat d'ingénieur civil en tant que mandataire principal en charge de la direction générale du projet, a été publiée le 15 juin 2018. Le bureau BG Ingénieurs Conseils SA, à Lausanne, a remporté l'appel d'offres et a débuté le projet d'exécution, ainsi que les soumissions en prévision de la réalisation des futurs travaux.

Le bureau BG Ingénieurs Conseils SA a établi une procédure ouverte concernant les travaux de construction. La publication parue le 1^{er} novembre 2018 a permis d'attribuer la réalisation des ouvrages du chemin piéton public à l'entreprise Frutiger SA Vaud, à Savigny, qui a remporté l'appel d'offres et a ouvert le chantier début 2019.

Les travaux ont débuté au mois d'avril 2019 avec le défrichage et le terrassement, suivis de la construction de la chaussée et des murs de soutènement. Le cheminement piétonnier a été ouvert au public fin décembre 2019.

CRÉATION D'UN CENTRE DE VIE ENFANTINE DANS LE QUARTIER DES BOVERATTES

Lors de sa séance du 21 mars 2018, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 815'000.00 (Préavis N° 04-2018) destiné à financer la création d'un centre de vie enfantine dans les futures constructions du quartier des Boverattes.

L'aménagement du centre de vie enfantine implique l'utilisation d'espaces situés au rez-de-chaussée, initialement prévus pour 3 logements. La surface disponible permettra d'accueillir une trentaine d'enfants.

Les travaux du gros-œuvre sont en cours et les aménagements sus-évoqués seront réalisés en 2020.

MISE EN CONFORMITÉ ET RÉNOVATION DU FOYER DU THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

Lors de sa séance du 31 octobre 2018, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'175'000.00 (Préavis N° 18-2018) destiné à mettre en conformité et à rénover le foyer du Théâtre de l'Octogone. Dans le cadre de ce crédit, les travaux ont été réalisés du 3 juin au 30 août 2019.

Pour l'architecte mandaté, le pari était avant tout de tirer parti de l'existant en jouant sur la géométrie pour offrir de nouvelles spatialités. Le bar, entièrement repensé, se prolonge désormais en une table haute conviviale. Des lampes en verre soufflé rappellent en applique les projecteurs de théâtre, et en suspension, la surface du lac. Les portes de L'Octogone sont désormais massives, permettant de créer la notion essentielle de seuil, à savoir oublier le voisinage scolaire dans lequel le théâtre a été construit pour entrer dans un lieu qui a pour vocation de faire rêver. Les teintes et l'éclairage sont résolument chaleureuses et les tons de beige sont issus des cailloux du volume en béton existant.

CRÉATION D'UN ESPACE MUSÉAL C.F. RAMUZ À LA MUETTE

Lors de sa séance du 21 juin 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'181'000.00 (Préavis N° 13-2017) destiné à réaliser un espace muséal consacré à C. F. Ramuz dans la maison La Muette et créer la « Fondation La Muette ».

La création de l'espace muséal dédié à l'écrivain est réalisé dans le cadre de la rénovation de la maison dite « La Muette », dans laquelle vécut, de 1930 à 1947, l'écrivain Charles Ferdinand Ramuz. Le cadre financier et juridique pour la mise à disposition de divers locaux, dont le bureau de M. Charles Ferdinand Ramuz, a fait l'objet d'une convention entre la propriétaire de la Muette et la Ville de Pully.

Les travaux ont débuté en décembre 2019, le musée devrait être ouvert au public en 2022.

ÉGLISE DU COTEAU, RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU REZ-DE-CHAUSSÉE SUPÉRIEUR

Lors de sa séance du 23 novembre 2016, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 696'400.00 (Préavis N° 19-2016) destiné à réaménager les locaux du rez-de-chaussée supérieur de l'Église du Coteau.

En 2017, lors de la mise à l'enquête publique, les travaux projetés ont fait l'objet d'une opposition relative aux bruits. Cette dernière a été levée par la Municipalité et l'opposant a recouru contre cette décision. En novembre 2018, suite à une séance de conciliation, le recours a été retiré.

Les travaux ont débuté au mois de septembre 2019, ils devraient être achevés au printemps 2020.

MISE EN CONFORMITÉ ET OPTIMISATION DE LA MAISON PULLIÉRANE

Lors de sa séance du 13 décembre 2018, le Conseil communal a été informé de l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 86'000.00 (Communication N° 21-2018) destiné à élaborer un avant-projet et à estimer le coût des travaux de mise en conformité et de rénovation de la Maison Pulliérane.

Au cours de l'année 2019, un bureau d'architectes expérimentés dans les travaux de rénovation a été mandaté pour des études de faisabilité. En automne, le résultat de ces études a été présenté à la Municipalité. Il est impératif de réaliser des travaux de mise en conformité du bâtiment aux normes incendie (AEAI). L'ECA a accordé un délai pour le faire, compte tenu des mesures provisoires prises (personnel Securitas lors de l'usage de la scène).

Compte tenu de l'état général du bâtiment et de son ancienneté, d'autres mesures sont à envisager en vue de la mise en conformité de l'enveloppe thermique, de l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite et de la mise en conformité aux normes parasismiques.

Différentes variantes sont en cours d'évaluation afin de mettre en conformité et rénover la Maison Pulliérane afin de pérenniser l'exploitation du bâtiment.

MAISON DE L'ENFANCE AU PARC GUILLEMIN

Une étude de faisabilité a été initiée, à l'av. de Guillemain 9-11, dans l'hypothèse d'y établir une crèche-garderie en lieu et place de deux appartements existants. Des surfaces importantes inoccupées laissent penser que le bâtiment pourrait être optimisé au moyen d'un programme associé au préscolaire.

Des études ont été menées sur le bâtiment Guillemain 9-11, ainsi que sur la garderie de Guillemain 7, pour évaluer les capacités d'accueil et les éventuelles variantes constructives. La solution retenue est de réhabiliter Guillemain 9-11 pour accueillir des enfants et réaliser une mise en conformité du bâtiment de Guillemain 7.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

La Commission permanente d'urbanisme, placée sous la présidence de M. Y. Nour, Conseiller communal, a siégé à 4 reprises :

- 18 février 2019 : PP8
- 3 avril 2019 : revue de projet
- 9 septembre : PQ Roches-Rochettaz
- 11 novembre : présentation objectif logement

De plus, une sortie d'étude à Genève a été organisée le 20 septembre 2019.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Cette Commission a siégé à 2 reprises en 2019.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot, la Commission s'est réunie à 29 reprises pour examiner et préavisier 72 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 29 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser. Elle a été interpellée à 14 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le nombre de collaborateurs de Parcs et Promenades s'élève actuellement à 11 personnes et 4 apprentis. Ils ont pu compter sur l'aide de 6 auxiliaires et stagiaires totalisant près de 3'425 heures de travail. Parcs et promenades a réalisé, avec le concours de plusieurs entreprises, de nombreux travaux paysagers.

Le nombre de procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres est stable et le nombre d'arbres concernés également, avec 82 dossiers pour 161 arbres en 2019 contre 85 dossiers pour 163 arbres en 2018.

22 demandes soumises ont été refusées en 2019 contre 20 en 2018.

ENTRETIEN DES SECTEURS

Plusieurs projets ont été mis en œuvre afin d'entretenir et améliorer la gestion des parcs et zones de loisirs, par exemple :

- La végétalisation de l'av. de Rochettaz ;
- Le remplacement ponctuel d'éléments de jeux sur diverses places de jeux ;
- La création de jardins potagers à Villardin/Guisan ;
- Le remplacement de la haie de la piscine de Pully-Plage.

Le contrôle et l'entretien des arbres de la ville se poursuivent afin de garantir la sécurité des usagers de l'espace public et un patrimoine arboricole de qualité. Des travaux d'entretien tels que du toilettage et des haubanages ont été entrepris sur de nombreux arbres des parcelles communales.

- 5 expertises d'arbres ont été réalisées par des entreprises spécialisées en soins aux arbres.
- 16 arbres ont été abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité.
- 19 arbres ont été plantés afin de favoriser la végétation en milieu urbain et d'assurer le renouvellement du patrimoine arboricole.

L'utilisation de produits phytosanitaires contre les ravageurs, maladies et champignons est en diminution grâce à des choix de plantes et un entretien mieux adaptés.

Les longues périodes sans précipitations ont engendré une consommation d'eau plus importante pour l'entretien des gazons et des nouvelles plantations.

Les 256 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la compostière de la Coulette, à Belmont.

Parcs et Promenades a réalisé de nombreuses décorations florales, pour agrémenter les manifestations (49) qui marquent la vie associative, sportive et culturelle de Pully. De plus, l'entité a réalisé des prestations pour d'autres services (vendanges, déneigement, fête du personnel, etc.).

CIMETIÈRES

L'équipe du cimetière a procédé à 118 inhumations au cimetière de Chamblandes, 1 à celui des Monts-de-Pully et s'est investi à orienter et à accompagner les familles dans le deuil. Les 27 inhumations de corps représentent 22.7 % et les 92 incinérations 77.3 %.

Elle a également procédé à la désaffectation de 58 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) venus à échéance au cimetière de Chamblandes.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales)	17'500
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 775 chrysanthèmes pour l'automne et 2'300 bulbes de printemps	28'450
Plantes pour fleurs coupées dont 6'100 bulbes	15'700
Plantes diverses pour décorations et manifestations	2'400
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont et Crissier)	7'900
Plantes diverses cultivées pour vente aux institutions de Pully (Fondation Verte Rive et Collège Champittet)	2'500

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

« Dans l'administration, on ne doit pas dormir au bureau le matin sinon on ne sait plus quoi faire l'après-midi. ». Coluche, Artiste, Comique (1944 - 1986)

« L'administration est un lieu où les gens qui arrivent en retard croisent dans l'escalier ceux qui partent en avance. ». Georges Courteline, Artiste, Dramaturge, écrivain, Romancier (1858 - 1929)

Ces citations, provocatrices à dessein, illustrent certaines réactions, qui, relevons-le tout de même, tendent à diminuer. Cet état de fait est le résultat de l'engagement de notre administration à servir et non asservir nos citoyennes et nos citoyens. Les prestations offertes par la Ville de Pully, et en particulier par la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) répondent à un besoin qui évolue au rythme de celui de la population.

Vu les importants enjeux futurs (planifications pré-para-scolaire, accompagnement des seniors, etc.) et la diminution des moyens à disposition, il nous est apparu dès lors indispensable, face à l'évolution des demandes, des besoins et des remarques, de réaliser un plan directeur stratégique de cohésion sociale. Etablir un bilan de l'existant, connaître les besoins, définir les objectifs pour agir en fonction des moyens permettra d'avoir une vision à moyen et long terme afin de nous préparer à l'évolution de notre commune, tout en essayant de ne pas la subir. Soyons acteurs et non spectateurs !

Du côté des corps sécuritaires, plusieurs étapes ont été franchies. La Police Est Lausannoise a atteint trois objectifs importants : le premier relatif à la mise en conformité des locaux, le second découlant du premier, soit l'accréditation du Corps conformément à la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), et le troisième concernant la mise en place du nouveau système d'aide à l'engagement SAGA. Deux sujets vont continuer à occuper les esprits à savoir le projet ODYSSEE dont le but est de renouveler le système d'information central des polices et la probable réorganisation de la police dans la région.

Pour le SDIS Ouest-Lavaux, le nombre d'interventions de 171 est relativement stable en comparaison des trois dernières années, dont la majeure partie effectuée sur Pully.

En ce qui concerne la Protection civile, l'année 2019 a été marquée par la troisième et dernière étape de la mise en place de la nouvelle organisation de district. Non des moindres, cette étape, dont les buts étaient l'intégration et l'accompagnement des professionnels dans cette nouvelle organisation, a été chargée d'émotions.

En effet, le choix de la tête de commandement n'est pas simple, surtout en politique. Bien que le domaine de la protection de la population soit empreint de décisions objectives, l'aspect subjectif ne doit, largement, pas être sous-estimé. Nous en avons eu à nouveau l'expérience.

Ce choix ayant été opéré, il a fallu construire la colonne vertébrale capable de soutenir cette tête et d'orchestrer les mouvements de chacun des membres indispensables au bon fonctionnement de ce nouvel « être ».

Dès juillet, l'organisation a basculé dans un fonctionnement de district impliquant des déménagements et un regroupement des collaborateurs sur le site de Forel. Cela a impliqué également un changement de statuts professionnels puisque les collaborateurs ont quitté le giron de la Ville de Pully pour intégrer celui de la nouvelle organisation. À la base, la protection civile est proche du citoyen, donc seule une approche humaine et consciente de ses responsabilités permettra à la nouvelle organisation de répondre aux missions qui lui sont assignées.

Bonne lecture...

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérannoise des prestations sociales qui impliquent une gestion de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assurée par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 1 stagiaire qui suit également des cours dans une Haute école spécialisée et 1 apprenti ;
- 4 collaborateurs au Home-Ecole des Mosses ;
- 19 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (dames de réfectoire, moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully, par le biais de la DJAS, a développé deux projets de « quartiers solidaires » depuis 2012 en collaboration avec Pro Senectute Vaud. L'objectif de cette initiative est de créer, renouer, développer et entretenir des liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans leur quartier. La particularité de la méthode utilisée est d'encourager les habitants, et particulièrement les personnes âgées, à influencer elles-mêmes sur leur propre environnement, en étant organisatrices d'événements ou de projets en cohérence avec leurs besoins, leurs ressources et leurs envies. Les différentes étapes inhérentes à la méthodologie des « quartiers solidaires » visent finalement la constitution d'une communauté de seniors autonome dans son organisation et la gestion de ses activités. Dans cette optique, un premier « quartier solidaire » a abouti en 2016 à la création d'une association autonome, « La Mosaïque de Pully-Nord ». Un deuxième « quartier solidaire » se développe depuis 2017 à Pully-Sud.

En 2019, les habitants du « quartier solidaire » de Pully-Sud se sont particulièrement investis dans l'organisation de nouvelles activités ainsi que dans la mise en place de leur lieu de rencontre. En début d'année, les seniors de Pully-Sud ont en effet pris possession d'un nouveau local situé au ch. du Pré-de-la-Tour 11, mis à disposition par la Ville. Ce local a permis de dynamiser les rencontres, activités et occasions d'échanger, notamment par le biais d'une ouverture matinale mise en place par les seniors et destinée à tous les habitants, du lundi au samedi. En automne 2019, le « quartier solidaire » de Pully-Sud est à son tour devenu une association autonome, nommée « Le Kaléidoscope de Pully-Sud ». L'Assemblée constitutive a réuni 180 personnes, potentiellement intéressées à rejoindre et à faire vivre l'association.

Ces deux associations de seniors se développent autour d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, spiritualité, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, etc.). La DJAS soutient leurs activités, notamment par un accompagnement régulier, une subvention annuelle, ainsi que la diffusion de documents informatifs, tels que le journal d'information bimestriel, « l'Echo du Riolet » élaboré par la Mosaïque de Pully-Nord et le cahier d'activités du Kaléidoscope de Pully-Sud.

OPENSUNDAY PULLY

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Suite au succès rencontré par la première édition, le projet a été reconduit.

L'OpenSunday s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et se déroule chaque dimanche après-midi de la saison froide, moins propice aux activités extérieures. Le concept est de permettre aux enfants de se défouler et de s'amuser dans un cadre sécurisé. Une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques leur est proposée. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale. La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

La deuxième saison de l'OpenSunday Pully, qui s'est déroulée du 4 novembre 2018 au 31 mars 2019 à la salle de sport de l'Annexe Ouest, s'est clôturée par un bilan très positif. Durant cette période, la salle a ouvert ses portes 17 dimanches après-midi et accueilli près de 915 enfants. Avec une participation moyenne de 54 enfants par après-midi, l'OpenSunday Pully figure parmi les plus fortes moyennes de participation au niveau national.

Convaincus de l'utilité du projet et au vu du succès rencontré, la Municipalité a décidé de le reconduire.

MANDAT DE L'ANIMATRICE SOCIOCULTURELLE

La Ville de Pully a engagé, en octobre 2017, une animatrice socioculturelle au sein de la DJAS. Par cet engagement, la Municipalité visait à répondre au besoin de structurer et de renforcer la visibilité des activités existantes à l'attention des habitants, un besoin identifié lors de l'étude menée dans le cadre de la réponse au postulat Bolognini-Rinsoz relatif à la création d'un centre d'animation à Pully.

Les principales tâches de l'animatrice sont de coordonner les différentes activités socioculturelles en partenariat avec les acteurs locaux (associations, sociétés et partenaires divers), de faciliter l'accès à l'information pour la population et de développer de nouveaux projets en réponse aux attentes identifiées. Dans ce contexte, un jubilé a été organisé en collaboration avec la Direction des écoles, pour les 50 ans du Collège de Mallieu. Un projet d'agenda numérique regroupant les événements et activités des sociétés locales a également été amorcé en partenariat avec l'association Promotion Pully-Paudex-Belmont, afin de renforcer l'information fournie à la population.

Dans le cadre du mandat d'animation socioculturelle confié à la DJAS, un rapport présentant le bilan des activités et les recommandations en matière de cohésion sociale a été établi en août 2019. Suite à la décision de la Municipalité, le mandat a été reconduit pour une durée déterminée, permettant à la DJAS d'entamer une réflexion quant à la définition d'une politique de cohésion sociale globale et cohérente, sous la forme d'un plan directeur. La poursuite de ce mandat a également permis la reprise de certaines activités dans le service, telles que la coordination du Passeport Vacances.

FÊTE DES VOISINS

La Fête des voisins est une démarche qui vise l'ensemble de la population, l'objectif étant de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisins. La deuxième édition de la Fête des voisins à Pully s'est déroulée le 24 mai 2019. Cet événement, soutenu par la Ville et organisé par les habitants eux-mêmes, proposait aux Pulliérans de partager un moment festif avec leurs voisins au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

Cette année, une soixantaine d'organiseurs se sont inscrits et ont reçu gratuitement un kit contenant des affiches, des cartons d'invitation, du fromage, un bon pour une boulangerie locale, une plante verte, du jus de pomme ainsi que du vin blanc des vignes pulliérannes. Le bilan positif de cette deuxième édition a mis en évidence l'intérêt de la population pour la Fête des voisins.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANTS

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2019, 3 cours de français (1 cours pour parents allophones et 2 cours pour débutants) ont été organisés. Ces cours ont comptabilisé 32 participants pulliérans.

NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PULLY ET LA FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Afin de compléter les documents-cadre régissant la relation entre la Ville et la Fondation, une nouvelle convention a été élaborée en 2019.

Ce nouveau document a pour but de préciser :

- les prestations et engagements réciproques de la Ville et de la Fondation dans le cadre de leur collaboration ;
- les conditions et modalités d'octroi des subventions communales à la Fondation.

L'élaboration de cette convention a fait l'objet d'une démarche concertée entre la DJAS et la direction de la Fondation avec l'appui du Service des finances et des Affaires juridiques de la Ville.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, auprès des Pulliérans en situation financière précaire.

Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2019, 15 dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 11'402.25 (CHF 8'103.20 en 2018) et 1 dossier pour un montant total de prêts de CHF 150.00 (CHF 3'720.00 en 2018).

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérants.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, auxquels peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2019, 116 personnes ont obtenu une aide communale (101 en 2018). Un montant total de CHF 127'203.00 (CHF 99'131.00 en 2018) a ainsi été alloué.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires observée ces dernières années peut s'expliquer, notamment, par le fait que les organismes sociaux régionaux informent mieux leurs bénéficiaires (public-cible de la prestation) et les accompagnent, si besoin, dans les démarches pour déposer une demande d'aide auprès de la DJAS.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psychologique et une assistance durant la procédure ainsi que dans la recherche d'un nouveau logement.

En 2019, la DJAS s'est chargée de 8 dossiers d'expulsion (6 en 2018). Parmi les 8 ordonnances d'expulsion, 4 ont été annulées et 4 exécutées. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran.

Le 1^{er} septembre 2018, la Loi sur les communes (LC) a été modifiée par l'adjonction des articles 2a et 2b. Jusque-là, l'ensemble des frais suite à l'expulsion d'un locataire était mis à la charge de la partie requérante (bailleur). Depuis le 1^{er} septembre 2018, seuls les frais relatifs à l'intervention et au déménagement dans les locaux expulsés jusqu'au trottoir sont mis à la charge de la partie requérante. Désormais, les frais d'enlèvement et de transport, de conservation, de vente ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge du locataire par la commune qui doit en assumer, dans un premier temps, la prise en charge.

En 2019, la DJAS a ainsi avancé la somme de CHF 990.80 aux locataires expulsés, en s'acquittant des factures relatives à l'enlèvement et au transport des biens depuis le logement jusqu'au garde-meuble communal.

APPARTEMENTS ADAPTÉS

La Ville de Pully possède 14 appartements adaptés (1.5 pièce et 2.5 pièces), sis pl. Neuve 4, destinés aux personnes à mobilité réduite. Aucun appartement n'a été attribué à des personnes à mobilité réduite depuis 2017 en raison du projet d'agrandissement de l'EMS Pré-de-la-Tour sur le bâtiment communal de la pl. Neuve 4, planifié à l'horizon 2022 (sous réserve de modification).

À des fins statistiques et en vue de pouvoir renseigner la population sur les futurs projets communaux, la DJAS tient une liste de personnes à la recherche d'un appartement adapté/protégé. En 2019, 2 ménages se sont inscrits. Au total, 9 ménages figurent sur la liste dont 6 personnes seules, 2 couples et une famille de 3 personnes.

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire. En 2019, il n'y a eu aucun bénéficiaire.

La baisse progressive du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique, d'une part, par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles. D'autre part, la complexité des démarches administratives et la multiplicité des intervenants découragent de nombreux parents, ce malgré les efforts fournis par la DJAS pour informer et accompagner les requérants.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2019, le prix de la course s'élève à CHF 3.70.

Les personnes à mobilité réduite attestée par le Centre médico-social, peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par « Transport à mobilité réduite Lausanne » (TMRL) et « Transport Handicap Vaud » (THV).

En 2019, la participation de la Ville de Pully se monte à CHF 90'630.15 contre CHF 77'755.30 en 2018. Cette différence s'explique par une importante augmentation du nombre de courses (5'037 en 2019 contre 4'361 en 2018).

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2018	243	185	4'361
2019	286	180	5'037

AIDE AU TRANSPORT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES PC AVS/AI

Cette aide se présente sous forme d'aide financière à l'acquisition d'un abonnement aux transports publics lausannois. En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au 1^{er} janvier 2019, le subside a été augmenté de CHF 7.00 à 15.00 par mois d'abonnement, afin d'ajuster la prestation communale à celles des communes environnantes, ainsi qu'aux augmentations régulières du prix des titres de transports.

Au total, pour l'année 2019, on recense 52 bénéficiaires (32 en 2018) pour un montant de CHF 7'125.00 (CHF 1'901.00 en 2018).

TAXE AU SAC – MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs poubelle (familles avec enfants en bas âge, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite et à faibles revenus).

En 2019, 589 demandes de sacs ont été traitées pour un total de 566 bénéficiaires. Un montant de CHF 85'981.15 (CHF 80'431.50 en 2018) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement.

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (Structure AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF). Les conditions d'exigence et de qualité d'accueil sont soumises à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

L'ÉQUIPE

La structure est gérée par une coordinatrice, employée à 50 %, qui a pour missions principales d'évaluer les conditions d'accueil des candidates, de surveiller la qualité et la conformité de la prise en charge des enfants, de soutenir les accueillantes dans leur fonction, au travers notamment de formations continues, et de gérer les demandes de placement des familles.

Elle est épaulée par une collaboratrice, employée à 60 %, qui assure la gestion administrative de la structure (contrats de prestations, salaires des AMF, facturation aux parents) et soutient les accueillantes sur le plan administratif.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2019, la Structure AFJ comptait 19 accueillantes. En cours d'année, 3 AMF ont quitté le réseau pour divers motifs (début d'une activité professionnelle hors du domicile, départ à la retraite, raisons de santé).

	2019	2018	2017	2016
Nombre d'AMF agréées au 31.12.2018	19	22	23	25
Nombre d'enfants au 31.12.2018	106	110	101	105
Nombre d'heures d'accueil	104'912	106'657	91'219	97'403

Heures d'accueil des enfants en 2019		AMF agréées en 2019	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	69'000	Pully	12
Paudex	8'576	Paudex	1
Lutry, La Croix	21'584	Lutry, La Croix	3
Belmont	5'752	Belmont	3
Total	104'912	Total	19

Au 31 décembre 2019, 135 demandes de parents ont été enregistrées, 106 enfants sont accueillis et 49 enfants sont toujours en liste d'attente.

PROJETS 2019

En 2019, la Structure AFJ a mis un accent particulier sur la promotion de ses activités, afin de revaloriser son image auprès des familles. Une liste d'attente de plus en plus restreinte, des inscriptions tardives et des placements de courte durée (les parents résilient souvent leur contrat lorsqu'une place dans une structure collective leur est proposée) tendent à faire penser que beaucoup de parents choisissent cette solution de garde par défaut.

Outre la parution d'un article dans le journal communal, la Structure AFJ a démarré un projet de création d'une nouvelle brochure de présentation. L'objectif premier de cette brochure est de revaloriser le métier d'accueillante en mettant en avant les compétences mobilisées au quotidien pour offrir un accueil de qualité aux enfants placés.

La création de cette brochure se fera sur la base d'une dizaine d'interviews, dont le canevas a été élaboré par les accueillantes elles-mêmes. Les bénéfices attendus sont : une augmentation du nombre et de la durée des placements ainsi que le recrutement de nouvelles accueillantes en vue de répondre aux besoins croissants des familles en termes de solution d'accueil.

Parallèlement, une démarche visant à réduire la complexité du système de gestion administrative de la Structure AFJ a été entamée avec la Haute école de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) en fin d'année. En effet, à l'heure actuelle, le logiciel de gestion de l'enfance utilisé par le Réseau PPBL ne parvient pas à gérer certaines spécificités de l'AFJ, générant un important travail de contrôles et de corrections des données saisies dans le système informatique.

La démarche a ainsi pour but de :

- proposer des alternatives aux modalités actuelles de financement du système de l'accueil de jour des enfants au sein de l'AFJ, plus simples à administrer et intégrant la problématique de l'AVS ;
- mesurer les impacts financiers de ces alternatives, impacts directs sur les revenus des accueillantes et la facturation des prestations, mais également impacts indirects résultant du gain sur la charge administrative du système.

Les résultats de cette démarche sont attendus au printemps 2020.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité (facturation, enclassements, visites dentaires, gestion des études surveillées, assurances, transports, etc.), demande la tenue à jour des fichiers informatiques d'un peu plus de 2'000 élèves. Les données sont mises à jour régulièrement grâce à une collaboration des établissements scolaires avec la Ville.

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts par élève, au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement, de Sports-Arts-Études ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes aux tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'Etat. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2019, 69 déclarations d'accident ont été établies et traitées (51 en primaire et 18 en secondaire) contre 47 en 2018. Contrairement aux années précédentes pour lesquelles nous remarquons une diminution des cas, cette année a été marquée par une forte augmentation.

Gymnastique, piscine	41 cas (31 secondaire, 10 primaire)
Intérieur des bâtiments	8 cas (ne concerne que le primaire)
Préaux	8 cas (ne concerne que le primaire)
Sorties scolaires	1 cas (ne concerne que le primaire)
Camps scolaires	9 cas (1 secondaire, 8 primaire)
Colonies de vacances	2 cas (ne concerne que le primaire)

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pulliérans a eu lieu comme chaque année dans le but d'effectuer un relevé de l'état général du mobilier scolaire et afin d'en planifier le renouvellement selon les priorités. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Les montants engagés pour 2019 sont les suivants :

Etablissement primaire : CHF 85'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, de matériel spécifique (TM, ACT, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires.

Etablissement secondaire : CHF 37'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (TM, sport, musique, etc.).

Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'une entreprise privée, a assuré pour les élèves du primaire :

- le transport quotidien, matin, midi et soir, de 4 élèves des Monts-de-Pully vers et depuis les collèges Chantemerle et Belmont. S'y sont ajoutés quelques élèves du quartier de Fontanettaz et de l'UAPE de Fontanettaz enclassés au collège de Chantemerle ;
- les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- les déplacements des élèves de 6^e et 7^e années à l'école à la montagne les lundis et vendredis durant 16 semaines au printemps et en automne.

Les transports vers les Mosses durant l'hiver pour les camps de ski ont été assurés par un autre transporteur externe.

Pour les 6 élèves du secondaire des Monts-de-Pully, c'est à nouveau le service de taxibus des tl qui a été offert en plus de l'abonnement Mobilis junior.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement ou un cursus Sports-Arts-Études sont à la charge de la Commune. 23 enfants en ont bénéficié pour des montants de près de CHF 10'800.00 (abonnement de transports) et CHF 4'500.00 (indemnités de repas).

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Les jeunes Pulliérans peuvent bénéficier :

- d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones gratuit : pour les écoliers de la 5^e à la 11^e année domiciliés à plus de 1 km du bâtiment scolaire public principal ;
- d'une réduction de 50 % du prix d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones : pour les élèves scolarisés dans une école privée ou en formation, âgés de 11 à 20 ans durant l'année scolaire et habitant à plus de 1 km de leur lieu de formation. Le revenu annuel brut des parents doit cependant être inférieur à CHF 95'000.00.

En 2019, le prix de l'abonnement Mobilis junior 2 zones s'élève à CHF 468.00.

Au total, 464 abonnements gratuits ont été remis automatiquement aux élèves remplissant les conditions en début d'année scolaire, dont presque 7 % n'ont pas été retirés. Ces prestations représentent un montant total de près de CHF 194'000.00, alors que les réductions accordées représentent, pour leur part, un coût total d'environ CHF 5'300.00.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully, ce qui représente une dépense de CHF 19'400.00.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, se sont déroulés en octobre et novembre 2019. La quasi-totalité des élèves des classes secondaires de l'arrondissement et des classes primaires de Pully et Paudex a bénéficié de ces contrôles, les parents ayant la possibilité de refuser le dépistage. De plus, des enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié de 1 à 3 interventions prophylactiques d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 17'000.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS. En 2019, les enfants ont été sensibilisés à des problématiques telles que la protection de l'enfant, les comportements à avoir face au harcèlement, la prévention de la violence, l'approche de la nature avec les « carrés potagers », ainsi que la prévention contre le Sida.

Dans le même domaine, la Ville de Pully prend en charge l'intégralité du salaire de l'employé à 80 %, détaché par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire d'août 2019, les subventions concernant les activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire (excursions, camps, voyages) ont été modifiées. Selon l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017, le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) a été révisé. L'entier des charges liées aux sorties est dorénavant financé par la Ville de Pully à l'exception des frais de repas qui sont toujours demandés aux parents à hauteur de CHF 16.00 par jour.

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune à hauteur de CHF 6'600.00 en 2019 (CHF 5'800.00 en 2018). Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

82 excursions de classes primaires ont eu lieu sur l'année scolaire 2018-2019. Certains professeurs organisent plusieurs sorties pour leurs élèves. Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musées, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques.

Depuis août 2019, un montant de CHF 20.00 par élève de la 1P à la 5P est accordé. Les élèves de 6P à 8P bénéficient déjà de camps scolaires dans leur programme, par conséquent il n'y a plus de subvention prévue pour les sorties hors-cadre pour ces degrés scolaires.

VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux sont octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire. Ils se sont élevés à CHF 132'000.00 en 2019, soit :

- 9 classes de 9^e sont parties en camps de ski ; subvention de CHF 70.00 par élève (soit environ ¼ des frais financés par la Commune et ¾ par les parents). Dès 2020, l'entier de la charge des camps de ski des 9^e seront à la charge de la Ville, soit un maximum de CHF 340.00 par élève. Les subsides « Jeunesse et Sport » se sont montés à CHF 10'069.00 ;
- 9 classes de 11^e année sont parties en voyage de fin d'études. La subvention a connu des modifications en 2019, car selon l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017, la gratuité de l'école est reconnue et l'entrée en vigueur a eu lieu en août 2019. La nouvelle subvention est maintenant de maximum CHF 460.00 et une participation aux repas de CHF 16.00 par jour est demandée aux parents ;
- 2 classes de 10^e année d'option spécifique ont bénéficié également de subsides pour des voyages ou camps ;
- 3 classes pulliérannes en échange linguistique ont été accueillies en Allemagne ou en Suisse allemande. Le subside se monte à CHF 90.00 par enfant. Une prise en charge du logement des enseignants, refacturée au Canton, est également faite.

SPECTACLES ET CULTURE

Les spectacles présentés à toutes les classes du primaire sont intégralement subventionnés par la Commune jusqu'à concurrence du montant prévu dans le budget. En outre, la Ville de Pully a offert des séances scolaires dans le cadre du Festival Cinéma «Jeune Public organisé à Pully.

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre et d'opéra. Les subsides communaux s'élèvent à 50 % du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Du 21 au 23 mai 2019, le traditionnel Carrefour-Chansons a eu lieu à L'Octogone. Le spectacle musical intitulé « J'irai au bout de mes rêves » a été interprété par 12 classes (environ 240 élèves) des collèges des Alpes et de Fontanettaz. Fil rouge théâtral : La Bonne Compagnie et l'Entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont. Scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaucque, animateur théâtral, et de Mme H. Chaubert ; direction musicale assurée par M. F. Di Donato, accompagné de J. Bevilacqua, O. Gargiulo et B. Klaus, musiciens.

Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les 3 représentations, offertes aux parents et à la population, ont rencontré le succès habituel, tant sur scène que dans la salle.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSSES

L'équipe du Home-Ecole a accueilli environ 620 élèves répartis sur 32 classes (9 classes de 6^e, 10 classes de 7^e, 10 classes de 8^e et 1 classe DEP 7-8, 1 classe DEP 6P et une classe COES), soit deux classes de plus qu'en 2018.

Jusqu'à présent, les classes DEP 6P et COES ne bénéficiaient pas des prestations offertes aux enfants scolarisés dans les classes primaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Dans un souci d'équité, la DJAS a, avec les enseignants de ces classes aux besoins spécifiques, mis en place des camps plus adaptés à ces élèves.

Les activités organisées durant les camps scolaires ont été optimisées et adaptées afin que ces dernières puissent répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER). Les mesures de sécurité ont été renforcées pour certaines activités afin de diminuer les risques d'accident.

De plus, afin de soutenir la politique d'inclusion dans le cadre scolaire, l'équipe du Home-Ecole a mis en place différents procédés pour faciliter l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques (élaboration d'un album photo pour préparer la montée en camp, création d'une pièce calme, etc.).

Tout comme en 2018, les classes de 6^e et de 7^e de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont vécu une semaine d'école à la montagne durant laquelle, outre le renforcement de la cohésion de classe, les enfants ont pu découvrir de nombreuses activités sportives et ludiques (VTT, tennis, course d'orientation, camping, etc.) et se sensibiliser à l'environnement des Préalpes (balade en montagne, découverte de la faune et la flore, fabrication du fromage, etc.).

Les classes de 8^e et DEP 7-8^e ont vécu un camp de glisse « Jeunesse et Sport » durant lequel les enfants ont pu s'initier au ski de fond, au snowboard, au ski, à la raquette et au hockey sur glace. Durant ces camps, afin de garantir une sécurité optimale, les enfants sont encadrés par des moniteurs « Jeunesse et Sport » de ski, ski de fond et snowboard.

Dans une volonté permanente d'amélioration, le cuisinier du Home-Ecole a finalisé son projet de labellisation de sa cuisine en obtenant les labels « Fait Maison » et « Fourchette Verte ».

L'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 relatif aux contributions financières des parents pour les camps scolaires a obligé la Commune à réduire la participation financière des parents qui s'élève désormais à CHF 80.00 par semaine. Ce montant correspond aux frais de repas de CHF 16.00 par jour à charge des parents. Le reste des dépenses engendrées par une semaine de camp de printemps ou d'automne est ainsi entièrement pris en charge par la Ville de Pully. Le changement est entré en vigueur dès la rentrée scolaire d'août 2019 et concerne la totalité des classes pulliérannes, respectivement les 6^e, 7^e et 8^e années pour les camps aux Mosses.

Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-Ecole durant l'année. Ces activités, qui font partie du plan d'études édicté par la LEO, sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER) par les établissements scolaires avec le soutien logistique de la DJAS.

Le personnel des Mosses suit régulièrement les formations « Jeunesse et sport », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels d'environ CHF 12'000.00.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES DE VACANCES

Les mesures mises en place depuis 2017 par la DJAS pour rendre les prestations plus attractives ont été consolidées. Les améliorations logistiques et les nouvelles formules d'activités concernant les colonies de vacances démontrent que l'offre actuelle répond à une attente des parents et des enfants.

Des travaux de mise en conformité demandés par l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ont été réalisés en collaboration avec la DDGS et la DUE au printemps 2019 afin de garantir la mise en œuvre des colonies d'été au Home-Ecole.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Mosses	25.02. - 01.03.2019	5 jours	38	8 à 12 ans
Monts-de-Pully	08.07. - 19.07.2019	12 jours	28	5 à 10 ans
	22.07. - 26.07.2019	5 jours	28	5 à 10 ans
Mosses	08.07. - 19.07.2019	12 jours	43	10 à 16 ans
	22.07. - 26.07.2019	5 jours	31	10 à 16 ans
	18.08. - 21.08.2019	4 jours	26	10 à 16 ans
Mosses	21.10. - 25.10.2019	5 jours	39	8 à 12 ans

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

Plus de 50 enfants ont été accueillis dans un local aménagé à l'av. du Prieuré 4A, car la salle de classe, occupée jusqu'à présent pour l'accueil des enfants, a été réaffectée pour les besoins de l'école. Cette solution transitoire est utilisée en attendant de pouvoir trouver un nouveau lieu d'accueil pour les enfants de Chantemerle. En tout, cela représente plus de 4'000 pique-niques sur l'année.

Le réfectoire secondaire, pour les élèves des établissements scolaires PPB, est ouvert toute la journée, servant à la fois de lieu d'accueil et de « cafétéria ». Entre 800 et 900 élèves peuvent y manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un important effort est déployé par le personnel du réfectoire et de l'école pour sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée. Une réflexion de fond est en cours pour repenser ce lieu et son organisation générale afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Cette démarche, qui est également consultative, se poursuivra en 2020.

Chaque jour, un menu équilibré est livré par un traiteur et est proposé au prix de CHF 8.50. En 2019, 1'300 repas ont été vendus.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Depuis la rentrée scolaire d'août 2019, 6 classes d'études sont réparties dans les collèges de Mallieu, de l'Annexe-Ouest, du Principal, des Alpes ainsi qu'au local d'accueil de l'av. du Prieuré 4A. Les études surveillées ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h45 pour les 3^e à 6^e et de 15h45 à 18h00 pour les 7^e et 8^e. Au total, 104 enfants ont été inscrits lors de la rentrée scolaire d'août 2019 et 24 désinscriptions ont été enregistrées. La facturation aux parents, basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 11'500.00.

PÉDIBUS

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un parent et selon un parcours défini.

Créé en 2001 sous l'impulsion de quelques parents d'élèves, le Pédibus, dont la gestion est assurée depuis 2010 par la DJAS, connaît une fréquentation stable. À la rentrée scolaire 2019, 3 lignes étaient actives (idem en 2018), soit 20 enfants fréquentant quotidiennement le Pédibus pour se déplacer

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions d'écoles depuis la rentrée 2014-2015.

En 2019, 2'008 enfants en âge de scolarité primaire (4-11 ans) étaient inscrits à l'Office de la population

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully	1'587	79 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	8	0.45 %
Enfants scolarisés dans une école privée	383	19 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	7	0.4 %
Parapublic	20	1 %
Inscription reportée	1	0.1 %
Enfants scolarisés hors Vaud	1	0.05 %

En 2019, 725 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	638	88 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	11	1.5 %
Enfants scolarisés dans une école privée	75	10.35 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	1	0.15 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 1'587 élèves, soit 81 classes réparties dans les collèges des trois communes.

1-2P	19 classes
3-4P	19 classes
5-6P	19 classes
7-8P	20 classes
5-6P/MO1 (développement primaire)	1 classe collège de l'Annexe-ouest
7-8P/MO2 (développement primaire)	1 classe collège Principal
COES (enseignement spécialisé)	2 classes collège de Chantemerle

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

À l'instar des dernières années, l'organisation des transports et de sa gestion financière a été confiée à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 638 élèves répartis en 32 classes dont 1 classe de RAC qui évite aux élèves de devoir se rendre à Montreux et permet d'accueillir quelques élèves de la région.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs de basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 25 élèves scolarisés en 9^e, 10^e et 11^e années, soit : 17 garçons et 8 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket.

En 2020, la structure accueillera 24 jeunes basketteuses et basketteurs en 9^e-11^e année.

Toutes les classes sont situées, cette année, au collège Arnold Reymond.

9^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	209 élèves
10^e degré	10 classes	(5 VG, 5 VP)	212 élèves
11^e degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	182 élèves
Classe « RAC1 »	1 classe		23 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		12 élèves

La répartition structurelle des 585 élèves est de 52 % en voie pré-gymnasiale (VP), 43 % en voie générale (VG), 3 % en classe « RAC1 » et 2 % en classe « Ressource ».

Pully	428	Belmont	133	Paudex	19	Lutry	14
Epesses	1	Lausanne	2	Savigny	1	Vevey	2
Montreux	3	Yverdon	3	Prilly	2	Assens	2
Morges	2	Nyon	1	Moudon	1	Rueyres	1
Chesièrè	1	Echallens	1	Grandvaux	1	St-Livres	1
Pizy	1	Jougne	1	Petit-Lancy	1	St-Prex	1
Rue	1						

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Atelier Chanson, assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (39 participants âgés de 12 à 15 ans). Cette option facultative donne la possibilité aux élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier-Chanson (sonorisation, captation vidéo) et à l'achat de matériel. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

Pour l'année 2020, l'atelier va être associé au spectacle des 40 ans du collège Arnold Reymond.

Pour cette participation, le choix des chansons s'est fait sur la base des quatre décennies, avec quatre chansons par décennie : 1980-1989, 1990-1999, 2000-2009 et 2010-2020. L'équipe de création du spectacle pourra choisir les chansons qu'elle veut inclure dans son spectacle. En complément à la préparation de cette manifestation, l'Atelier-Chanson aura son propre spectacle, construit comme d'habitude sur quatre concerts. Trois pour les élèves et un pour les parents et amis.

L'Atelier-Chanson se produit chaque année fin juin, durant les cérémonies des promotions. Pour tous ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour-Chansons » pour les classes primaires.

Cette année, pour les spectacles et les concerts, l'Atelier-Chanson bénéficiera du coup de main de M. G. Natterer, enseignant au collège Arnold Reymond.

En 2020, l'Atelier-Chanson changera de responsable puisque, à l'issue des promotions 2020, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua transmettront leur gouvernance à M. F. Di Donato.

Atelier de théâtre, assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler (13 participants de 13 à 14 ans). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Dans le cadre du 40^e anniversaire du collège, deux représentations publiques et deux représentations scolaires auront lieu au Théâtre de l'Octogone à Pully au mois de mai 2020. Les élèves joueront une pièce de leur production.

Cours Top-Mode, assuré par Mme D. Bach-Depommier (élèves de 9^e à 11^e - 7 participants). Cette année, ce cours a accueilli un groupe de 7 élèves, dont un garçon, issus des voies VP et VG. Les élèves qui le désirent ont la possibilité de poursuivre des cours d'ACT, ceux-ci n'étant plus au programme. Après évaluation de leurs connaissances, les participants progressent à leur rythme, avec des projets personnels en adéquation avec leurs connaissances. Les attentes des élèves étant très diverses, il n'y a pas de but final de type défilé de mode. Certains élèves travaillent sur des projets ambitieux tels que des robes pour le bal des 11^e année ou la cérémonie des promotions, d'autres profitent pour découvrir ou perfectionner des techniques comme le tricot. Cette année, 4 élèves ont rejoint le cours en début de 2^e semestre après avoir suivi le programme de base.

Journal « Noir sur blanc », rédacteur en chef : M. B. de Rham (20 participants). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Le journal est vendu à CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression. En 2019-2020, 20 élèves participent à l'élaboration du journal de l'école, de 24 à 40 pages, qui paraît 4 fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève entre 150 et 170 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant responsable.

Cours d'échecs, assuré par M. S. Fague (élèves de 9^e à 11^e - 6 participants). Ce cours a permis aux élèves issus de la VP et de la VG de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours – prioritairement destiné aux débutants – a permis également de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de 5 minutes).

Sport scolaire, assuré par M. G. Saudan (143 participants). Le sport scolaire facultatif rencontre toujours autant de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit, cette année encore, dû à la diminution des effectifs du secondaire. Les salaires sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton. Les moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en

Cours organisés en 2018 et nombre de participants

Athlétisme	30	Natation artistique (6 ^e à 8 ^e)	7
Volleyball	16	Parkour	18
Basketball mixte (7 ^e à 11 ^e)	18	Skateboard	21
Natation générale (6 ^e à 8 ^e)	18	Unihockey	15

DIVERS

Conseil de délégués. Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion toutes les trois semaines environ) et sont encadrés par deux enseignants, MM. H. Berthoud et B. de Rham.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'établissement, telles qu'un état des lieux concernant le réfectoire scolaire, l'installation d'une boîte d'échange de livres dans le hall (boîte prêtée par la Commune), l'organisation et la tenue du Bal de l'établissement et la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui a fourni le sapin. Quatre représentants des délégués ont eu l'occasion d'être reçus par le Conseil d'établissement, ce qui a donné lieu à un échange fructueux.

Atelier slam. Entre avril et juin 2019, les élèves de 9^e année ont participé à un atelier slam organisé par Narcisse, slameur romand. Guidés par l'artiste et par leurs enseignants de français, les élèves ont écrit des slams et appris à les déclamer. Cette activité s'est poursuivie par un spectacle qui a eu lieu au Cinéma CityClub de Pully et auquel ont assisté les classes 9^e année, M. S. Fague, Directeur de l'Etablissement secondaire de Pully et les représentants des autorisés communales. Les 37 élèves qui ont déclamé leur slam sur scène avaient été choisis par leur classe. Quelques élèves ont pu présenter leur slam lors des cérémonies des promotions.

Film « Fight Girl ». En novembre 2019, toutes les classes de 9^e année ont pu assister au CityClub de Pully à une projection du film hollandais « Fight Girl », diffusé dans le cadre du Festival Cinéma Jeune Public, dont la thématique, en lien avec les JOJ, s'intitulait « Corps et Mouvements » (offert par la Commune).

Film « Hors normes ». Avant les vacances de Noël, toutes les classes de 11^e année ont assisté au CityClub de Pully à une projection du film « Hors normes » en lien avec l'autisme, le handicap et l'intégration des enfants différents.

Spectacles. Plusieurs classes ont assisté à des projections ou spectacles dans les cinémas ou théâtres de la région.

Festisoup. Dans le cadre de la « Semaine du goût » qui a eu lieu le 19 septembre 2019, les élèves de 9^e, 10^e et 11^e années qui suivent l'option « éducation nutritionnelle » ont confectionné une soupe et des gâteaux aux pruneaux. Les courges ont été offertes par des paysans de la région de Puidoux.

La manifestation a eu beaucoup de succès avec la participation de bon nombre de parents et d'élèves.

Cours d'éducation nutritionnelle. Cette année, les élèves de 11^e année ont suivi des cours d'éducation nutritionnelle en langue allemande.

Echanges linguistique de 10^e année. Dans le cadre de la semaine d'échanges linguistiques (accueil d'élèves allemands), la cuisine du mercredi midi a été réalisée entièrement par les élèves suisses et allemands.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Voilà 13 ans déjà que la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) remplit avec succès sa mission première qu'est la gestion des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse créées par la Ville de Pully.

L'année qui vient de s'écouler a généré de nombreux changements et des nouveautés dans divers domaines. C'est sous la direction générale de la FEJ conduite par Mme A. Corelli, avec le soutien du Conseil de Fondation présidé pour la première année par L. Chambour, que la FEJ s'est consacrée à de nombreux projets.

Dans une volonté d'amélioration continue et face à un environnement de plus en plus exigeant, la FEJ poursuit ses réflexions afin de consolider son mode de fonctionnement. La deuxième partie du mandat confié à la société Optimiso touche à sa fin. La rédaction des règles de gestion du Système de contrôle interne (SCI), l'identification et documentation des contrôles et des risques ont été importés dans l'intranet FEJ-Optimiso. Le contrôle interne sera ainsi intégré aux tâches quotidiennes avec un suivi en temps réel de l'état des contrôles à réaliser et leurs résultats.

Les actions entreprises tout au long de cette année auront permis (au niveau) :

ADMINISTRATIF

- la priorisation et l'organisation des recommandations issues du diagnostic organisationnel d'Optimiso ;
- la mise sur pied d'une planification centralisée professionnelle afin d'optimiser le processus d'attribution des places dans le secteur préscolaire ;
- la signature de la convention de prestation et de subventionnement, précisant les prestations et engagements réciproques des parties et les conditions et modalités d'octroi des subventions communales à la FEJ ;
- la signature d'un contrat avec un nouveau fournisseur professionnel et expérimenté de repas prêts à être servis aux enfants ;
- l'amélioration de l'outil de facturation KIBE notamment grâce à la participation au groupe de travail KIBE organisé par la FRAJE regroupant plusieurs réseaux ;
- le renforcement du service facturation ;
- le déplacement d'une partie du service administratif dans de nouveaux locaux à Guillemin 11 ;
- la formation et le suivi de deux nouveaux postes d'apprentissage d'employés de commerce ;
- l'externalisation complète de l'intendance du soir dans les structures ;

RESSOURCES HUMAINES

- la création et la mise en place d'un service RH propre à la FEJ ;
- parallèlement au travail d'intégration de la CCT dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance, l'adoption du nouveau règlement du personnel de la FEJ et ses annexes en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020 ;
- la présentation du nouveau règlement du personnel aux collaborateurs à travers quatre séances ;
- l'acquisition d'un outil de gestion et suivi des candidatures afin de professionnaliser le processus de recrutement ;
- la mise en place d'outils de travail et de management à travers la formation continue interne des directions de structures, cette année sur le thème du « management des situations difficiles » ;



INFORMATIQUE

- le lancement du site internet de la FEJ permettant aux familles de trouver des informations utiles et de s'inscrire sur la liste d'attente ;
- l'uniformisation des adresses mail des structures et le passage sur la fibre optique de la Ville de Pully ;
- la professionnalisation du support informatique au sein des structures ;

PROJETS

- l'application du nouveau cadre de référence parascolaire de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) au sein de nos structures ;
- la création de la politique santé pour les structures d'accueil et la création d'une documentation externe à l'intention des parents ;
- en collaboration avec la Commune de Paudex, la création d'une annexe de l'UAPE l'Escale pouvant accueillir 36 enfants supplémentaires, portant ainsi la capacité d'accueil à 96 places ;
- en collaboration avec la DDGS, et suite à la visite des inspecteurs de l'Office de la consommation (OFCO), le démarrage de la mise aux normes des cuisines de nos structures ;
- en collaboration avec la DJAS, l'intégration de la FEJ aux réflexions sur les projets de développement des Boverattes, du Prieuré pour le 8P et de Guillemin pour un centre de vie enfantine.

AU SEIN DES INSTITUTIONS

- le développement des compétences des collaborateurs par l'organisation d'une journée de formation pour les auxiliaires sur le thème de la motivation ;
- l'organisation de colloques des formateurs offrant un espace d'échange et d'entraide pour partager leurs expériences ;
- l'organisation de 3 colloques institutionnels avec G. Bousquet sur « l'impact des relations et des émotions sur le développement cérébral » ;
- l'intervention de la fondation Epi Suisse romande lors d'un colloque sur l'épilepsie ;
- la participation à la « Journée de réflexion Enfance » organisée par Lausanne Région à laquelle deux de nos directions sont intervenues lors des ateliers « Inclusion dans l'accueil parascolaire : quels défis, quels partenaires ? » et « Devoirs surveillés, entre surveillance et aide à la réalisation : quelles attentes, quelles pratiques ? ».

Si l'année 2019 a été rythmée par de nombreux projets d'envergure au sein de la FEJ, différents événements inédits ont pu également voir le jour :

- la FEJ-Express a permis à l'ensemble de nos collaborateurs de se lancer à travers plusieurs parcours entre Pully et Paudex à la découverte des différents lieux d'accueil. Cette soirée enthousiasmante a permis de favoriser les échanges inter-structures, de continuer à développer le sentiment d'appartenance à la FEJ, la mise en commun de valeurs dans un esprit dynamique et convivial. La créativité des équipes a été stimulée et a fait émerger de nouveaux projets ;
- la conférence du 30 septembre sur la « Génération Z » donnée par le conférencier québécois C. Allain a regroupé près de 300 personnes. Cette soirée hors du commun a permis d'alimenter les réflexions personnelles et au sein des équipes face à cette nouvelle génération hyper connectée ;
- la Chorale de Noël des enfants des APEMS de Jules Loth, du Cube et de la Parenthèse. Ce spectacle rythmé aux couleurs de Noël a ravi le 11 décembre dernier les très nombreux spectateurs présents.

De même qu'au-delà de garantir un accueil de qualité dans un cadre professionnel et bienveillant, de proposer des activités en fonction du développement des enfants, les institutions de la FEJ font preuve d'un grand dynamisme. Assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants, comprendre leur développement et gérer les interactions avec les parents, exige des compétences professionnelles indispensables pour assurer un accueil de qualité et tisser un lien de confiance avec l'enfant et sa famille. Les équipes s'investissent quotidiennement pour que chaque enfant se sente épanoui et en sécurité.

Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

- la participation des parents calculée d'après leurs revenus : environ 43 %
- les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : environ 20.5 %
- les revenus divers, tels que les dons et remboursements : environ 5.7 %
- la subvention des communes à titre de couverture du déficit : environ 30.8 %

La FEJ, en plus d'un accueil collectif en milieu pré et parascolaire, propose aussi un lieu de rencontres et d'animation pour les 12-18 ans. Au travers d'un accueil libre et d'activités ciblées, Espace Jeunes offre aux adolescents de la région un espace de prévention, de suivi éducatif ou socio-pédagogique et la possibilité d'un coaching personnalisé. Un animateur intervient également à 80 % auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi. La Ville de Pully subventionne entièrement ces deux activités.

Une autre année prend fin et la FEJ continue de répondre à la demande sociétale de l'accueil de jour extrafamilial, dans la volonté de préparer les adultes de demain à la citoyenneté. Garante d'un accueil de qualité dans un cadre professionnel et bienveillant, favorisant l'expression des potentiels créatifs de chacun, la FEJ poursuit son développement avec toujours la même mission centrale : développer un accueil extrafamilial de qualité pour les familles de Pully et de Paudex en s'appuyant sur les valeurs de respect, partage et confiance.

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

Un nouveau Règlement du personnel est rentré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

977 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					1'809
• Loi sur les amendes d'ordre	20'540	2'388	7'828	2'407	33'163
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	611	53	425	31	1'120
Ministère public	123	12	56	2	193
Tribunal des mineurs	5	1	1	0	7
Intervention de police-secours					5'130
Interpellations (personnes recherchées ou flagrant délit)					188
Rapport de renseignements divers					525
Enregistrements de plaintes					566
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'356

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- Près de 1'300 automobilistes et autres usagers ont fait l'objet d'un avertissement suite à diverses infractions ;
- 74 lettres d'avertissement ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens, à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique et dans le domaine de l'élégage des haies d'ornement ;
- 1'136 (s/1'591) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'596 (s/2'139) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- Plus de 30'200 heures, représentant plus de 19'400 actions, ont été consacrées aux tâches de prévention et de proximité (patrouilles pédestres et actions proactives pour lutter contre les incivilités routières et judiciaires).



À la recherche d'indices



Cours de prévention routière

Cartes journalières «Commune» des CFF

4 cartes journalières « Commune » sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées 2 mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 1'274 cartes journalières ont été vendues pour un montant total de CHF 50'960.00 (1'142 pour CHF 45'680.00 en 2018).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 249 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 125 ont fait l'objet d'un rapport officiel et 124 ont été arrangés à l'amiable entre les parties. Sur ce total, 173 ont été dénombrés sur la commune de Pully. Dans le détail :

- 60 avec dommages matériels ;
- 18 avec lésions corporelles ;
- 89 avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 68 personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 34 avaient un taux supérieur à 0.40 mg/l.

Prévention-Proximité

Durant l'année 2019, les policiers de la cellule ont effectués diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits. Plus de 3'100 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs (3'800 en 2018), notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de la section ont procédé à 77 contrôles (91 en 2018). 75 (62 en 2018) l'ont été dans le domaine de la « dissuasion » où quelque 265 contraventions (233 en 2018) ont dû être délivrées pour diverses infractions. Les 32 autres contrôles (29 en 2018) l'ont été uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. À cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 16 reprises (17 en 2018). À ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'200 personnes (1'300 en 2018) ont été rencontrées. Plus de 950 flyers (600 en 2018) préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles publicitaires (stylos, règles, disques de stationnement/grattoir, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts. Notons encore que dans le cadre de la manifestation Pully For Kids, un circuit gymkhana a été monté sur la place d'Obernai et une centaine d'enfants a pu le tester. Pour Pully en Fête, les articles de la campagne « Made Visible » ont été remis à quelque 70 personnes, adultes et enfants.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants, 53 personnes ont été interpellées en flagrant délit. 9 ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre. 10, dont 7 mineurs, ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente. En outre, à 5 reprises, de la marchandise a été découverte sur la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur. De la marchandise a été saisie sur 22 personnes pour être détruite.

Par ailleurs, 3 automobilistes ont été interpellés alors qu'ils circulaient sous l'influence de produits stupéfiants.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

6 carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Av. des Désertes – rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (direction Vevey).

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 16'541 heures ; sur 6'903'464 véhicules « contrôlés », 7'862 ont été pris en infraction. 782 (0.0113 %) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 7'080 (0.10 %) pour excès de vitesse. 44 conducteurs ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 8 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée : 92 km/h au Carrefour de la Clergère (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 611 heures (326 en 2018) de contrôle « radar » effectuées sur 48 artères différentes de Pully avec 96'506 véhicules contrôlés (92'162 en 2018). 5'175 contraventions (soit 5.36 %) relevées (4'140 en 2018) dont 47 conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 6 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 81 km/h à ch. de Rennier (zone 50), 94 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 61 km/h à l'av. des Deux-Ponts (zone 30).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 953 jours (872 en 2018).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des quatre communes. Elle a été particulièrement sollicitée en ville de Pully, dans le cadre des chantiers de longue durée, soit chantier bd de la Forêt–Val-Vert–Rennier, chantier des Boverattes–Caudoz, chantier Chamblandes-Pont du Diable-Ramuz. La SR est intervenue à 43 reprises (26 en 2018) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations. 648 interdictions de parquer (613 en 2018) ont été posées sur l'ensemble de la ville. De plus, 170 personnes ou entreprises (172 en 2018) ont sollicité la SR pour des réservations de places de stationnement. 33 heures (34 en 2018) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 130 heures (156 en 2018) pour les fouilles privées.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : 20 km de Lausanne – Marathon de Lausanne – 1^{er} août – Triathlon de Lausanne – Course à travers Pully – Régates du soir – Marcheurs de Pully – Manifestations diverses à Verte Rive – Pully en Fête – Petite Fête de la Grand'Rue – Fêtes des Ecoles – Joutes sportives – Tournoi de foot – Pully-Passion – Vide-greniers – Week-end musical de Pully.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

132 personnes (18 en 2018) ont eu recours aux conseils du contrôleur officiel, dont 44 qui n'ont toutefois pas présenté l'entier de leur cueillette, déclarant connaître les espèces non-présentées. 136,67 kg (13,29 kg en 2018) de champignons ont été contrôlés. 80 récoltes (10 en 2018) étaient impropres à la consommation. 25 récoltes (4 en 2018) avaient au moins un champignon toxique ou mortel. 50 espèces vénéneuses ont

été retirées des récoltes. Ce collaborateur a également été sollicité à plusieurs reprises par divers hôpitaux suisses pour des consultations ou intoxications.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'809 cas (1'712 en 2018), prononcé 1'797 amendes (1'696 en 2018), cité 12 contrevenants (16 en 2018), délivré 4 ordonnances pénales (8 en 2018), 7 ordonnances de classement (3 en 2018) et 1 réprimande (3 en 2018).

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 793 sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	445'520.00
Radar mobile	1'106'580.00
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	423'610.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radar mobile – Radar fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	167'263.82
Infractions sur fonds privés	68'351.26
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	2'211'325.08
Taxes CPP et frais bancaires	9'197.78
Frais d'affranchissement	50'940.35
Frais de poursuites et de faillites	50'838.62
Horodateurs - macarons	
Total en CHF	
Horodateurs centre-ville	255'972.80*
Horodateur parking des Alpes	9995.00*
Abonnements parking des Alpes	13'890.00*
Autorisations de stationnement (macarons)	275'391.50*
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	50'311.50*
Taxes et émoluments divers	
Total en CHF	
Taxes de séjour	46'543.40*
Permissions (établissements publics)	615.00
Cartes journalières CFF	50'960.00*
Permis de pêche	70.00**
* montants rétrocédés à la Ville de Pully	
** montants rétrocédés au Canton	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 100 heures (110 en 2018) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

317 heures (267 en 2018) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la Voirie ainsi que le suivi administratif (21 avertissements, 2 ordonnances pénales) délivrées par la Commission de police.

La Police agit principalement à la demande de la Voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/Voirie). Entre-temps, les assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles notamment et renseignent la Voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximités font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

472 objets trouvés ont été enregistrés. 235 de ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire, 13 autres ont été transmis à d'autres autorités tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

125 récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 3'277.00. 92 d'entre elles ont été acceptées par les trouveurs et 16 ont été remises à des œuvres caritatives à leur demande.

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 9'654.85

PROTECTION CIVILE

AVANT-PROPOS

Le rapport de gestion de l'année 2019 présente les éléments particuliers ou importants concernant la gestion et les activités réalisées, pour le premier semestre, dans les trois anciennes Organisations régionales de protection civile (ci-après ORPC), soit les ORPC de Lavaux, d'Oron et de Lausanne-Est, ainsi que ceux effectués sous la nouvelle entité ORPC Lavaux-Oron concernant le deuxième semestre.

Dans chaque chapitre, les éléments cités sont identifiables selon leur appartenance régionale, soit nommés sous ORPC Lavaux, ORPC Oron, ORPC Lausanne-Est, ou ORPC Lavaux-Oron.

NOUVELLE ORGANISATION

Le Conseil d'Etat Vaudois a adopté, le 24 juin 2014, le projet de modification de la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile qui identifie une organisation simplifiée et réduite de la protection civile en 10 ORPC calquées sur le découpage des districts. L'objectif de cette réforme est de moderniser et d'améliorer cette structure pour lui permettre de répondre aux risques et dangers actuels et futurs tout en garantissant la même qualité de prestations à l'ensemble des citoyens du canton.

À la suite des travaux effectués par un Comité de pilotage formé des trois Présidents des Comités Directeurs, des trois représentants des Commissions régionales et des trois commandants des ORPC, sous la présidence de Monsieur le Préfet Daniel Flotron, les 17 communes ont réalisé leur préavis courant 2018 intégrant statuts, budgets et inventaire des structures techniques, système informatique et les éléments concernant le domaine des ressources humaines.

Dès lors, les statuts acceptés par l'ensemble des législatifs communaux et approuvés par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Mme Béatrice Métraux, en date du 6 juin 2018, ont permis au nouveau Comité de direction d'entamer les processus de décision. La nouvelle région du District de Lavaux-Oron disposait d'une année, soit jusqu'au 6 juin 2019, pour mettre en place sa nouvelle organisation (Art. 40 des Statuts). C'est ainsi qu'au 1^{er} juillet 2019, les trois anciennes régions regroupées et tout le personnel se retrouvent dans les locaux du siège de l'office régional à Forel.

Les organes de l'Association sont : le Conseil intercommunal – le Comité de direction – la Commission de gestion.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil Communal ou général.

Le Conseil intercommunal a tenu trois séances en 2019.

Séance du 11 avril 2019

Validation du préavis 01-2019 règlement du personnel.

Séance du 20 juin 2019

- Validation du préavis 02-2019 – Indemnités et rémunération des membres du CODIR pour la période 2018-2021 ;
- Validation du préavis 03-2019 – Indemnités et rémunération des Conseillères et Conseillers, du Président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la période 2018-2021 ;
- Validation du préavis 04-2019 – Compétences des dépenses financières du CODIR en matière de crédits complémentaires pour la période 2019-2021 ;
- Validation du préavis 05-2019 – Autorisation générale de plaider à accorder au CODIR pour la période 2019-2021.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction (CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal.

Séance d'Assermentation du Conseil intercommunal et Comité de direction le 14 juin 2018

Législature 2016-2021

Présidence : M. Jean-Marc Chevallaz

Vice-présidence nommée par le CODIR : M. Daniel Métraux

Les membres du CODIR représentent les CODIR des trois anciennes ORPC :

Chevallaz Jean-Marc	Municipal	Pully
Conne Jean-Michel	Syndic	Chexbres
Duggan Kilian	Municipal	Lutry
Fontannaz Gérald	Municipal	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Greiner-Meylan Nathalie	Municipale	Belmont-sur-Lausanne
Métraux Daniel	Municipal	Savigny
Richard-Martignier Danielle	Municipale	Oron
Serex Jean-Claude	Syndic	Maracon

Le CODIR a tenu onze séances en 2019 afin de régler les processus et fonctionnement concernant les décisions du Conseil intercommunal, l'élaboration du budget 2020, l'engagement des dépenses 2019, l'application des statuts et des prescriptions de l'ORPC, la gestion du recrutement et l'élaboration et gestion des statuts des agents professionnels, la rédaction de tous les préavis aux communes membres, les décisions concernant les contrats (locaux – assurances), et l'approbation des mises sur pied des formations pour porter des secours urgents.

COMITÉ DE GESTION

La commission de gestion est composée de trois membres et un suppléant, élus par le Conseil intercommunal pour une année. Les objectifs sont de vérifier budget et comptes et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal et des Municipalités.

COMMANDEMENT

Le 1^{er} juillet 2019, l'ORPC Lavaux-Oron est placé sous le commandement du maj Patrick Favre, promu lors de la cérémonie de prise de commandement du 3 octobre 2019 au grade de lt-col. Le cap Laurent Chatelain a été nommé commandant remplaçant, et promu au grade de maj. Le maj Bernard Emery a été nommé chef des opérations et engagements. Le maj Corinne Brandt est nommée spécialiste en structure organisationnelle.

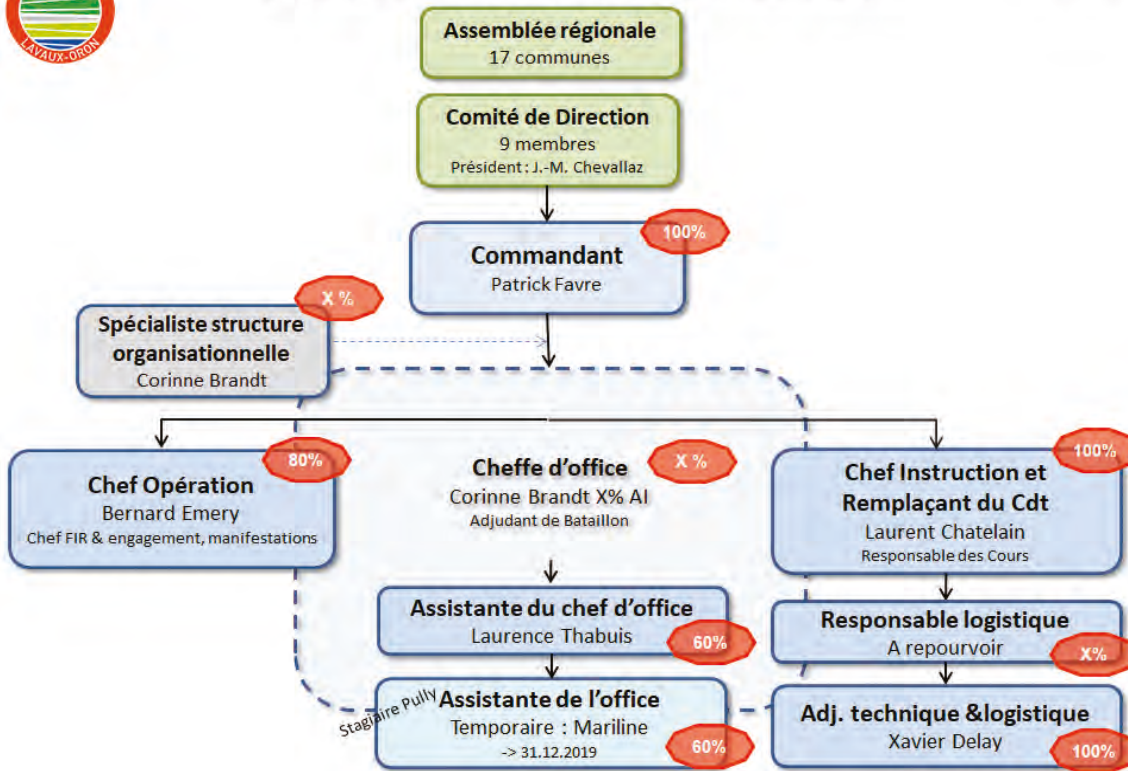
Les trois personnes composant le personnel professionnel de Lavaux et d'Oron ont déménagé dans les locaux situés à Forel au 1^{er} mars 2019, le personnel professionnel de Lausanne-Est, trois personnes ainsi que l'apprentie les ont rejoint courant juin 2019. Les contrats ont été renouvelés pour l'ensemble du personnel existant, et désormais le personnel se compose selon un nouvel organigramme impliquant une nouvelle distribution des fonctions et responsabilités selon les exigences cantonales.

L'organisation se veut bataillonnaire avec du personnel de milice au nombre d'environ 650 personnes. Le territoire s'élargit à 17 communes, sur 154 km², avec une population de 62'000 habitants.



Organigramme District ORPC Lavaux-Oron

Version 4.1



ETAT-MAJOR

La constitution de l'état-major est en cours en 2019 et doit répondre aux critères souhaités au niveau cantonal. La plupart des cadres supérieurs cumulent et assument la fonction d'officier d'Etat-major, ou officier de piquet, ou commandant de compagnie.

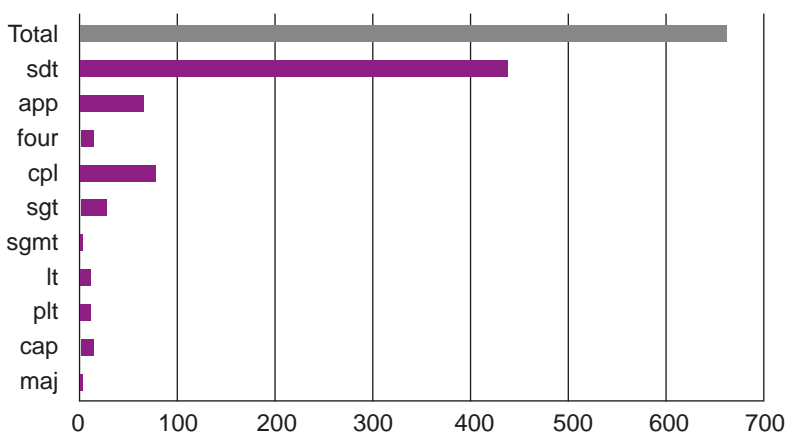
OFFICIERS DE PIQUET & FORMATION D'INTERVENTION RÉGIONALE

Huit officiers de piquet assurent la couverture du planning 24h/24 et 7j/7. Il s'agit de plt Y. Arnould, cap J. eda, plt J. Cornuz, cap D. Cuche, cap R. Favaretto, plt J. Freymond, cap D. Gebhardt, lt C. accottet, cap Y. Lopes, plt L. Maziero, cap D. Matthey-Doret accompagnés des professionnels, qui sont maj. L. Chatelain, maj B. Emery et lt col P. Favre.

Ces onze officiers soutiennent le chef opérations professionnel dans l'état de préparation des formations d'interventions régionales, la gestion des concepts et la mise à jour des documents d'engagements. Dans la protection civile, on distingue les engagements en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les travaux de remise en état et les interventions en faveur de la collectivité.

EFFECTIFS

Effectifs par grade au 07.02.2020



maj	1
cap	14
plt	11
lt	11
sgmt	2
sgt	26
cpl	78
four	14
app	66
sdt	439
Total	662

Le maj L. Chatelain, commandant remplaçant, est encore dans l'effectif actif et, en raison de l'âge, répond à l'obligation de servir jusqu'à la fin de l'année durant laquelle la personne astreinte atteint l'âge de 40 ans (art. 13 LPPCi). Les autres personnes professionnelles ayant plus de 40 ans sont enregistrées dans le système informatique PISA sous le statut « autres personnes » et ne sont pas répertoriées dans le graphique ci-dessus.

Quatre compagnies composent le bataillon de l'ORPC Lavaux-Oron, doté de 650 personnes environ à convoquer 2 jours au minimum, 7 jours au maximum pour les soldats, 19 jours pour les autres fonctions. Huit officiers ont été nommés et sont amenés à conduire les opérations de l'instruction d'une compagnie constituées de 150 à 170 miliciens :

ORPC LAO	Commandant de Cp	Remplacement du Commandant
Compagnie I	Cap Damien Cuche	Cap Raffael Favaretto
Compagnie II	Cap Yves Lopes	Plt Jonathan Ochs
Compagnie III	Cap Jérémie Rapin	Plt Alexandre Ravey
Compagnie IV	Cap Didier Gebhardt	Plt Florian Jaques

Chaque compagnie de la Protection civile vaudoise doit pouvoir être engagée de manière autonome. Le commandant de compagnie doit donc garantir les prestations qui sont demandées à son échelon dans le profil de prestations dans la quantité, la qualité et la durée. Il assure l'organisation et la conduite d'une compagnie PCi à l'instruction (CR) et en intervention.

La composition de base d'une organisation de protection civile se fonde sur un modèle à quatre domaines :

- Aide à la conduite
- Assistance & Protection des biens culturels
- Appui
- Logistique

INVENTAIRE DES RESSOURCES

Matériel

La livraison d'un nouveau matériel cantonal a eu lieu le 10 janvier 2019 au poste d'attente de la Clergère. Réceptionné par le maj L. Chatelain et le cap D. Cuche, des explications et marches à suivre concernant le concept d'inventaire accompagnent le matériel reçu. Les inventaires sont alors effectués et l'affectation a lieu comme suit :

- Po Att Clergère à Pully : équipement de corps
- Po Att les Ruvines à Cully : matériel antichute et retenue de circulation routière (missions Delesta)
- Répartition & distribution casques (11 casques par caisse) : 3 caisses pour Lavaux – 3 caisses pour Oron – 4 caisses stockées à la Clergère
- Définition d'un centre d'équipement lors de la visite des constructions : po att Clergère.

Ouvrages de protection

Les abris ont été initialement conçus pour atténuer les ravages dus à la guerre. Aujourd'hui, ils constituent néanmoins encore un excellent moyen de diminuer les atteintes aux personnes lors de catastrophes d'origine naturelle ou technique. Les abris peuvent aussi servir de logements temporaires pour pallier l'insuffisance ou la destruction de certaines infrastructures de surface (hébergement d'urgence).

Les ouvrages de protection concernent les constructions cantonales, les constructions de protection civile, les constructions sanitaires protégées selon le nouveau règlement sur les ouvrages de protection du 12 juin 2019. Les places protégées correspondent aux places prévues pour la population dans un abri de protection civile. Une place protégée par habitant est toujours d'actualité, et répond ainsi aux directives fédérales concernant le contrôle périodique d'abris (directives CPA).



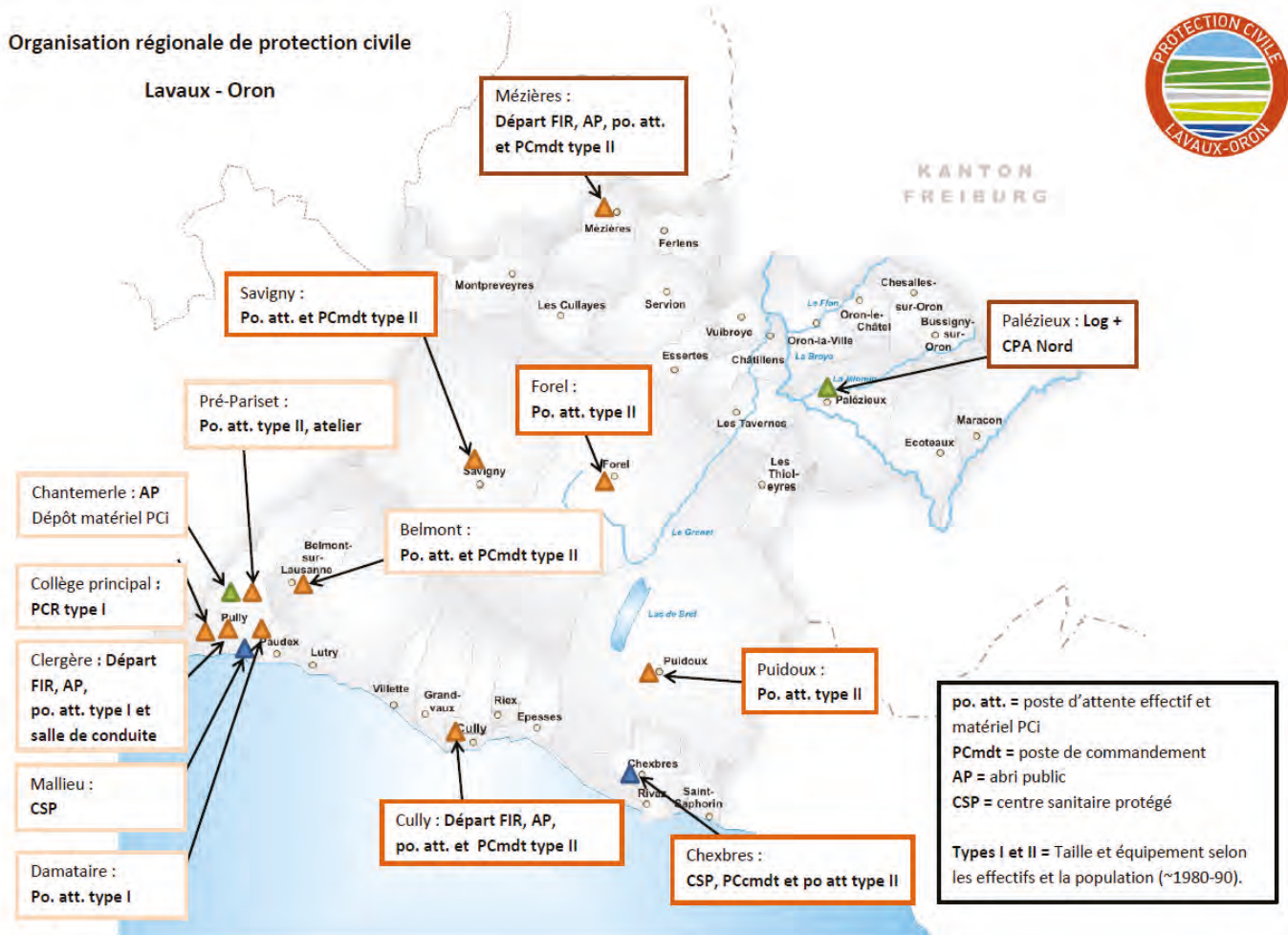
Constructions PCi

- Réservé au personnel PCi
- Est utilisées comme dépôt matériel PCi
- Lits montés
- Les dortoirs peuvent être loués sporadiquement
- Peut être combiné avec un abri public
- Peut être un poste de commandement régional inter-partenaires
- Infrastructures techniques spécifiques aux missions de la protection civile
- Sert de base aux compagnies PCi
- L'ORPC reçoit les subventions fédérales

Abris publics

- Réservé à l'accueil de masse de la population
- Peut être utilisé comme dépôt matériel
- Lits à monter
- Peut être mis à disposition des sociétés locales
- Peut servir à la protection des biens culturels
- Aucune subvention fédérale

Carte des Ouvrages de protection du District de Lavaux-Oron



La maintenance des ouvrages de protection est réalisée chaque année par le personnel de milice, en LCE pour les constructions et certains abris publics. Des contrôles sont effectués en CPA pour les abris privés.

Poste de commandement Régional (ci-après PCR)

Si la protection de la population a besoin de constructions protégées, c'est principalement pour assurer la conduite et la disponibilité opérationnelle de ses moyens. Les postes de commandement servent la conduite et l'aide à la conduite. Le PCR de l'ORPC Lavaux-Oron est situé à l'av. des Collèges 13 à Pully. L'ouvrage de Pully, bien qu'étant contrôlé correctement selon le résultat des états de maintenance, demande une rénovation complète au niveau télématique et selon les normes de modernisation du programme ITMO.

ACTIVITÉS

Plus que jamais, la protection civile vaudoise démontre qu'elle est devenue incontournable et qu'elle s'inscrit pleinement dans le paysage sécuritaire vaudois. Le 5 décembre 2018, le Conseil d'Etat a adopté deux nouveaux règlements d'application qui ont pour objectif d'amener une compréhension commune pour plus de transparence dans la façon de fonctionner : le premier règlement porte sur l'organisation et l'administration de la Protection civile vaudoise, et le second sur les interventions et l'instruction de la protection civile vaudoise.

La protection civile vaudoise est de plus en plus sollicitée avec des prestations de plus en plus exigeantes en termes de compétences mais aussi de ressources dédiées, et de durée. L'année 2019 n'a pas démenti cette tendance, puisque dans le district de Lavaux-Oron, de nombreux engagements ont été effectués, notamment lors de la Cantonale de la FVJC (Fédération des jeunesses campagnardes), la Fête des Vignerons et le Marathon de Lausanne.

Engagements pour Tiers

12 engagements concernant les manifestations ont eu lieu avec un résultat de 1'620 jours effectués, chacune des ORPC décrit un de ses engagements comme suit :

ORPC Lavaux : Cully Jazz Festival

Les missions confiées à la protection civile, collaboration qui dure depuis plus de 20 ans, sont nombreuses, notamment celle du bouclage de zone et régulation du trafic sous la direction de l'Association Police Lavaux qui nécessite des reconnaissances, l'éclairage du site de la manifestation, le ravitaillement des partenaires, ainsi que le montage et l'exploitation de la conduite de l'évènement.

ORPC Lausanne-Est : Course à travers Pully

Sous les ordres de Police Est-Lausannois, l'engagement au profit de tiers « CATP 2019 », se caractérise avec les 26 postes de surveillance mis en place afin d'assurer la retenue de la circulation durant le parcours planifié sur le territoire pullièran. L'exploitation d'un poste de conduite permet d'assurer le suivi des informations et l'analyse de situation avec deux séances de coordination réunissant tous les partenaires concernés par la manifestation.

ORPC Lausanne-Est & Lavaux : Marathon de Lausanne

L'engagement du Marathon de Lausanne représente une expérience de longue date dans chacune des anciennes régions de Lavaux et de Lausanne-Est. Les missions sont les suivantes :

1. Assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours ;
2. Collaborer à la gestion du trafic en appui de Police ;
3. Exploiter un service de transport PCi ;
4. Mettre en place et exploiter les installations temporaires terrain et conduite.

ORPC Oron : Marche Romande du Général Guisan

Sous les ordres du comité d'organisation de la Marche Romande du Général Guisan, 1'733 marcheurs, dont les aspirants de police de Savatan (Académie de police de Savatan), se sont retrouvés le temps d'un week-end de juin. La protection civile a été engagée pour la gestion du poste de commandement, la régulation de la circulation, la gestion de la logistique, et surveillance de postes.

ORPC Lavaux-Oron : Fête des Vignerons 2019 (ci-après FEVI)

L'engagement s'est découpé en deux étapes, le montage d'infrastructures d'une part, puis la gestion de l'évènement de l'autre. La totalité des jours de service représente un résultat de 584 jours effectués. Les missions confiées ont été les suivantes :

- garantir la conduite et la coordination des éléments de protection civile engagés dans le dispositif FEVI au moyen d'un état-major ad hoc conduit par un chef opérations ;
- garantir l'accomplissement des prestations de protection civile dans le dispositif FEVI au moyen d'une compagnie renforcée ad hoc ;
- garantir l'aide à la conduite au TOC FEVI et l'appui de la cellule communication ORCA / EMCC au moyen d'un détachement AIC ad hoc ;
- garantir les interventions en situation d'urgence dans l'ensemble du canton ;
- se tenir prêt à remplir d'autres missions.

Engagements en situation d'urgence

9 engagements en situation d'urgence ont eu lieu dans le District, représentant 146 de jours de services. Chacune des ORPC décrit un de ses engagements comme suit :

ORPC Lausanne-Est : Plan Canicule du 24 juin au 2 juillet 2019

Le 24 juin 2019, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a activé le plan canicule des institutions sociosanitaires du Canton et des communes. La Ville de Pully ainsi que les communes de Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont dès lors lancé leur plan canicule et ont chargé l'ORPC Lausanne-Est de s'assurer du bien-être des citoyens les plus vulnérables face aux conditions météorologiques difficiles. Les mesures prévoyaient notamment des visites régulières au domicile des personnes concernées et un renforcement des prestations en ligne de la centrale téléphonique des médecins de garde, ce qui permettait au public d'obtenir des conseils ainsi qu'une orientation rapide vers le dispositif sociosanitaire en place. Les personnes astreintes (Formation d'Intervention Régionale FIR et Formation d'Appui Régionale FAR) et les membres de l'association Kaléidoscope (Pully) ont débuté l'engagement avec les appels à toutes les personnes recensées qui ont ensuite été visitées. Deux listes ont été transmises à l'ORPC Lausanne-Est au début de l'intervention :

- Situation initiale des personnes de 75 ans et plus inscrites au recensement : 85 téléphones suivis de 85 visites. Ensuite téléphones ou visites selon situation.
- Situation initiale des personnes âgées de 90 ans et plus : 68 téléphones résultant en 26 enquêtes. 26 téléphones et/ou visites. Résultats : 7 inconnues (NB > ont été transférés à PolEst pour enquête).

Durant tout l'engagement, une cellule de conduite a été active pour illustrer l'état de situation de l'engagement concernant chaque personne recensée et chaque donnée investiguée. En parallèle, toutes les données qui manquaient d'indications ou de résultats ont été investiguées auprès du CMS, des offices de la population de chaque commune et de la Police Est-Lausannois.

SERVICES D'INSTRUCTION

Planification du service d'instruction

La planification des cours de répétition est une condition essentielle de la disponibilité opérationnelle de la protection civile. Elle doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- L'instruction doit s'orienter vers la gestion de catastrophes et de situations d'urgence. Après avoir suivi l'instruction de base, les personnes astreintes à servir dans la protection civile sont convoquées chaque année à au moins un cours de répétition.
- Le but des cours de répétition est d'assurer la disponibilité opérationnelle du personnel, des cadres, du matériel et des ouvrages de protection. Dans le cadre de ces cours, on peut par conséquent se livrer aux activités suivantes :
 - Rafrâichir, approfondir et étendre les connaissances acquises ;
 - En acquérir de nouvelles ;
 - Élaborer, vérifier et tester des plans et des préparatifs d'interventions ;
 - Exercer la coopération entre formations ; exercer la coopération entre organisations partenaires ;
 - Faire l'inventaire du matériel, l'entreposer, le maintenir en état, le préparer et l'éliminer ;
 - Effectuer la maintenance et l'entretien des ouvrages de protection et les contrôler ;
 - Organiser des expositions et des séances d'information à l'intention du public, des autorités, des partenaires et des personnes astreintes
- Les planifications contiennent des informations utiles pour l'élaboration du budget, notamment nombre de jours de service que chacun doit accomplir.

Services d'instruction & Engagements 2019

Période	ORPC	Services d'instruction	Nbr de jours	Engagement Tiers	Nbr de jours	Engagement en situation d'urgence	Nbr de jours
1 ^{er} semestre	Lavaux	22	1235	6	817	3	38
1 ^{er} semestre	Oron	12	341	2	106	1	11
1 ^{er} semestre	Lausanne-Est	13	267	1	55	3	84
2 ^e semestre 2019	Lavaux-Oron	17	1513	3	642	2	13
Totaux		64	3356	12	1620	9	146

Il faut noter que certains services ont été communs entre Oron et Lavaux durant le premier semestre.

Les descriptifs de rapport d'un des services d'instruction pour chaque ORPC sont présentés ci-dessous.

ORPC Lavaux + Lausanne-Est + Oron : Essai d'alarme fédéral – Mercredi 6 février 2019

Conformément aux instructions de l'Office fédérale sur la protection de la population (OFPP), toutes les sirènes d'alarme ont l'obligation d'être soumises au test, qu'elles soient fixes ou mobiles.

Il s'agit de :

- Contrôler la couverture de l'alarme à la population ;
- Exercer le déclenchement de l'alarme ;
- Annoncer un résultat complet au SSCM le jour même.

Dans ce contexte de réchauffement climatique et de possibles catastrophes naturelles, l'utilisation d'Alertswiss est donc complètement justifiée. Cette application informe, au niveau national, des différents dangers pouvant survenir dans nos régions. L'application Alertswiss complète les moyens existants en utilisant des canaux d'information actuels.

Sur le District de l'ORPC LAO, 41 sirènes fixes sont comptabilisées ainsi que 12 parcours mobiles.

ORPC Lausanne-Est : Rapport sécuritaire des activités 2018

La Municipalité de la Ville de Pully convie lors d'une cérémonie réunissant les trois corps sécuritaires œuvrant sur sa commune, à savoir Police Est Lausannois, l'ORPC Lausanne-Est et le SDIS Ouest Lavaux, afin de présenter cette image sécuritaire et comprendre les activités et les changements qui touchent chaque entité avec l'évolution et l'adaptation des opérations en engagement.

ORPC Lavaux : FVJC 2019

115'000 visiteurs se sont rendus sur le site de Savigny, à l'occasion du 100^e anniversaire de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes (FVJC). Durant trois weekends consécutifs et avec un total de 151 jours de service, 45 miliciens ont été engagés afin d'assurer les missions suivantes :

- Monter et exploiter un poste de commandement avec les moyens opérationnels de conduite ;
- Gérer et assurer la sécurité du parcours du cortège ;
- Mettre en place un service de piquet pouvant assurer 24/24h les missions définies par les conditions météorologiques, notamment le plan pluie.

ORPC Lavaux-Oron : Service d'instruction 2019

Dès juillet 2019, 17 services d'instruction ont été réalisés représentant 1'513 jours de service, jours demandés dans la planification des trois anciennes ORPC. Pour la première fois sous la nouvelle bannière ORPC Lavaux-Oron, les miliciens se mélangent, les expériences s'échangent, les lacunes s'identifient, mais surtout, tous les professionnels et officiers supérieurs mettent toutes leurs compétences pour permettre la réalisation des missions dans les meilleures conditions de gestion et de bienveillance.

Du 28 au 31 octobre 2019, le cours de répétition de la FIR (Formation d'Intervention Régionale) de l'ORPC Lavaux-Oron a eu lieu, réunissant les 113 miliciens, tous volontaires à l'engagement. L'uniformité des connaissances a été réalisée avec les instructions spécialisées concernant plusieurs thématiques obligatoires.

ORPC Lavaux-Oron : Représentation

Lors de la journée de la Milice, l'ORPC a été invitée par la Commune de Belmont-sur-Lausanne afin de présenter les activités principales de la protection civile en créant un jeu permettant aux visiteurs de découvrir, en passant d'un stand à l'autre, des partenaires de la sécurité et de présenter l'engagement volontaire et les motivations de chacun.

CONCLUSION

Aujourd'hui dans le delta de la mise en place, nous sommes à mi-chemin de la gestion idéale d'un esprit bataillonnaire. Les engagements des services d'instruction ont été assumés, ainsi que ceux en situation d'urgence, outre les étapes d'application de nos différents chantiers en cours.

Les ouvrages de protection dans lesquels nous allons travailler sont inventoriés, l'affectation et la dotation de ceux-ci sont des travaux en cours. L'inventaire général du matériel et la maintenance s'effectue selon les états de priorité et/ou d'urgence.

L'accompagnement auprès du personnel professionnel, des officiers de piquet, officiers EM et de milice est en cours. L'objectif étant de mettre en place l'ensemble de nos savoir-faire et de définir les procédures et styles de conduite pour atteindre des objectifs réalisables.

Par le passé, chacune des anciennes régions avait un capital d'expériences, d'expertises et savait comment faire face à plus d'une situation planifiée ou pas. Cette clef de réussite est utilisée pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (ci-après SDIS) est un organisme découlant d'une entente intercommunale et n'a, en conséquence, aucune forme juridique propre. Les organes décisionnels sont les Municipalités des quatre communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

La Commission consultative du feu (CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS, s'est réunie à quatre reprises en 2019. Elle a débattu des sujets suivants : axes stratégiques, comptes 2018, plan des investissements 2019-2024, budget 2020, nominations et promotions ainsi que l'approbation du planning des exercices 2020.

Elle est composée de :

Pour Belmont/Lausanne : Mme Nathalie Greiner, Conseillère municipale
M. Christian Stutz, Conseiller communal

Pour Lutry : M. Kilian Duggan, Conseiller municipal
M. Philippe Sandoz, Conseiller communal

Pour Paudex : M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal
M. Gianfranco Farinelli, Conseiller communal

Pour Pully : M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal
M. Gérald Cuche, Conseiller communal

Pour le SDIS : Maj Sébastien Baehler, Commandant.

La présidence de cette commission a été assurée par :

- Mme Nathalie Greiner du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
- M. Jean-Marc Chevallaz dès le 1^{er} juillet 2019.

COMMANDEMENT

Le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major Sébastien Baehler.

ÉTAT-MAJOR

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un état-major (ci-après EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à 11 reprises en séance ordinaire et a consacré un samedi matin sous forme de séminaire afin de traiter de manière plus approfondie certains sujets. Durant l'année écoulée, la composition de l'EM a quelque peu évolué.

L'EM a accepté la démission du Capitaine Marc-Olivier Glur de sa fonction d'officier matériel, avec effet au 30 juin 2019. Ce dernier reste néanmoins membre du SDIS.

Au 1^{er} septembre 2019, afin de répondre de manière spécifique à la quantité toujours croissante de travail, un nouveau poste de responsable de la communication a été confié au Sergent-chef Vincent Lavanchy.

Finalement, au 1^{er} novembre 2019, la fonction d'officier matériel a été attribuée au Premier-lieutenant Alain Terry, lequel a assuré l'intérim durant la vacance du poste.

L'EM a pris acte, avec beaucoup de regrets, de la démission au 31 décembre 2019 du Capitaine Sébastien Cornuz, Chef opérationnel, après 21 ans passés au sein du SDIS.

Composition de l'état-major 2019

Commandant

Maj Sébastien Baehler

Chef opérationnel Cap Sébastien Cornuz	Officier instructeur Cap Yves Schlienger	Chef communication Cap Sébastien Cornuz	Officier APR Cap Benjamin Schlaefli	Officier Matériel Cap Marci-Olivier Glur (jusqu'au 30 juin) Plt Alain Terry (dès le 1 ^{er} juillet)
Officier Technique Cap Eric Bezençon	Quartier-maître Lt Stéphane Chevalier	Chef de site Belmont Cap Didier Gerber	Chef de site Lutry Cap Philippe Martin	Chef de site Pully Cap Etienne Barmes
Support administratif Mme Laure Maillard				

PERSONNEL

Effectifs

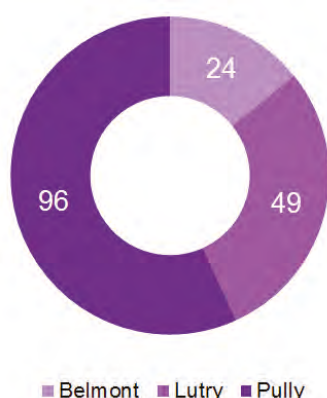
À la suite du recrutement qui s'est déroulé en novembre 2019, nous constatons une légère augmentation de nos effectifs, comme le montre le graphique ci-contre.

Évolution des effectifs entre 2016 et 2020

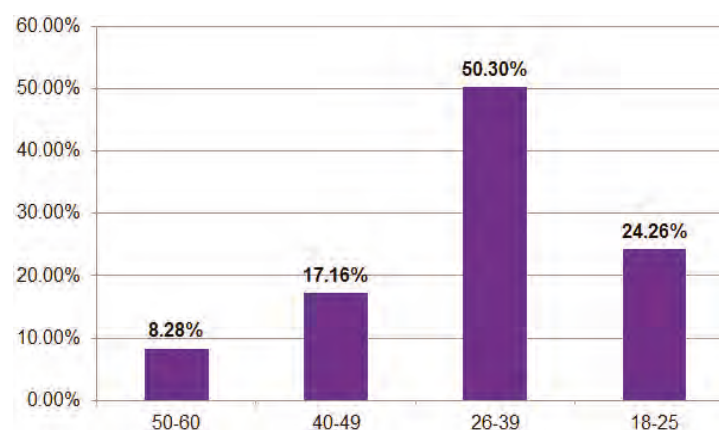
	2016	2017	2018	2019	2020
Officiers	25	26	25	23	21
Sous-Officiers	36	37	37	36	35
Sapeurs	105	93	93	74	79
Recrues	23	23	23	24	34
Total	189	179	178	157	166

La répartition des 169 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :

Répartition par site



Répartition par tranche d'âge



Démissions et cessions d'activités d'officiers :

Quatre officiers ont cessé leurs activités en 2019 :

- Capitaine Sébastien Cornuz, site de Pully
- Premier-lieutenant Raffaello Rotolo, site de Lutry
- Premier-lieutenant Didier Zürcher, site de Pully (DPS jour)
- Lieutenant Silvestro Parillo, site de Pully

Jubilaires

Les personnes suivantes ont fêté un jubilé :

30 ans de service	25 ans de service	15 ans de service
App Marc-André Girardet	Cap Yann Tornare Plt Raffaello Rotolo	Sgt Laurent Marche Cpl Sylvain Birbaum App Michaël Despland App Mathieu Vannod
10 ans de service	5 ans de service	
Cap Etienne Barmes Four Sandra Morier-Genoud Four Johanne Raemy Sgtm Xavier Raemy Sgt Chef Nicolas Lindt App Samuel Lorentz Cpl François Xavier Obert Sap David Bezençon	Cpl Antoine Chabuet Cpl Guillaume Mateos App Cédric Métraux App Andrea Pisoni App Maxime Schlaeppi App Loïc Vuilleumier Sap Tenzin Yonten Ata Pema Sap Amadou Diallo	Sap Nicolas Favrod Sap David Moser

Nominations et promotions

Ont été promus au 1^{er} janvier 2019 :

À la distinction d'Appointé(e)	Au grade de Caporal	Au grade de Sergent	Au grade de Sergent-Chef	Au grade de Fourrier
N. Chronakis C. Métraux A. Pisoni M. Schlaeppi J. Tornare	F. Ammann A. Massart G. Matéos V. Morais M. Rinsoz	F.-X. Obert	S. Culand T. Francford V. Lavanchy L. Marche	J. Raemy
Au grade d'Adjudant sous-officier	Au grade de Lieutenant	Au grade de Premier-lieutenant	Au grade de Capitaine	
A. Mottaz	S. Chevalier	F. Bovey Y. Delessert	E. Barmes M.-O. Glur Ph. Martin B. Schlaefli	

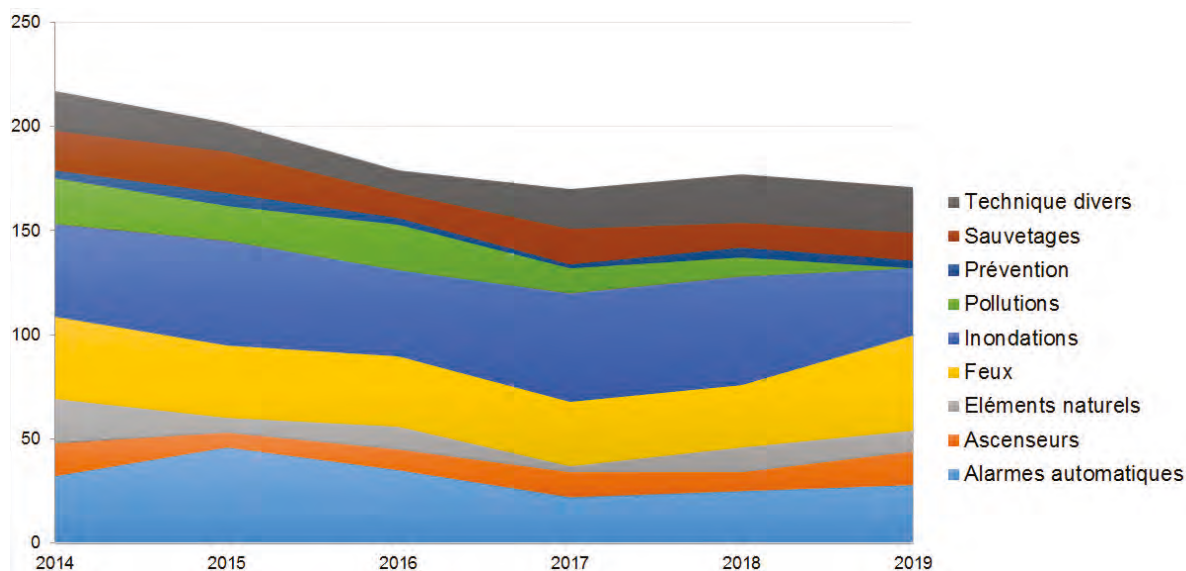
ACTIVITÉS

Interventions

Le SDIS est intervenu à 171 reprises en 2019.

Le nombre d'intervention est relativement stable si on le compare aux trois dernières années. En revanche, les interventions pour feu ont été plus importantes que les années précédentes.

Évolution des types d'intervention entre 2014 et 2019



Le SDIS est intervenu le plus souvent à Pully, ce qui est logique au vu du bassin de population couvert. Le SDIS Ouest-Lavaux est également venu en renfort du SDIS Cœur de Lavaux et au SPSL, à une et à trois reprises respectivement.

Le nombre d'interventions a été très irrégulier au cours de l'année. Bien qu'il soit difficile d'en expliquer les raisons, nous pouvons relever que le mois de juillet a été particulièrement soutenu et que le mois de mars a battu le record du plus petit nombre d'interventions.

Les interventions ont une durée relativement courte (moyenne de 1h15.). Une intervention est atypique (en rouge) : il s'agit d'une intervention avec de multiples engagements, suite aux orages du 15 juin. Quelques interventions sortent du lot (en jaune) : il s'agit essentiellement d'inondations importantes qui ont nécessité des engagements de plus longue durée ou avec plus d'intervenants.

Gardes et représentations

Le SDIS a été engagé sur plusieurs événements afin d'assurer la sécurité feu ou la circulation, notamment lors de :

- la Course à travers Pully ;
- les festivités du 1^{er} août dans les quatre communes ;
- le cortège de la Fêtes des Vendanges à Lutry ;
- le match de football opposant le FC Pully au FC Bâle ;
- le Marathon de Lausanne.

Ces gardes sont des services commandés par les communes, conformément au Règlement du SDIS.

Au surplus, le SDIS Ouest-Lavaux a prêté main-forte aux SDIS Cœur de Lavaux et Riviera en leurs mettant à disposition du personnel pour assurer les gardes suivantes :

- le cortège du 100^e anniversaire de la FVJC à Savigny ;
- la Fête des Vignerons à Vevey.

Finalement, le SDIS a pu présenter ses activités, son personnel, ses véhicules et son matériel lors des événements suivants :

- Journées portes ouvertes sur les trois sites à l'occasion du 150^e anniversaire de la Fédération Suisse des Sapeur-Pompiers ;
- Passeport Vacances de la région lausannoise ;
- Pully For Kids.

Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP)

C'est à Chésereux que se sont tenus la traditionnelle assemblée générale et le concours de la FVSP les 3 et 4 mai derniers. Comme à l'accoutumée, le SDIS Ouest-Lavaux était bien représenté et ce, dans de nombreuses disciplines de concours.

Moto pompe traditionnelle – Groupe C

Equipe Dumas M. – Bezençon D. – Chronakis N. – Desales E. – Gertsch G. – Gertsch J. – Legrand J. – 1^{re} place avec mention très bien et félicitations du jury

Tonne pompe – Groupe A

Equipe Aeschlimann M. – Dominguez G. – Georges A. – Lauper A. – Mateos G. – 6^e place

Gymkhana 41 ans et plus

Equipe Gertsch G. et Gertsch J. – 5^e place
Equipe Gerber D. et Glur M.-O. – 10^e place

Gymkhana 31 à 40 ans

Equipe Bezençon D. et Legrand J. – 11^e place

Gymkhana 30 ans et moins

Equipe Chronakis N. et Dumas M. – 9^e place
Equipe Chronakis N. et Gertsch G. – 15^e place



Moto pompe traditionnelle – Groupe C, 1^{re} place avec mention très bien et félicitations du jury

FORMATION

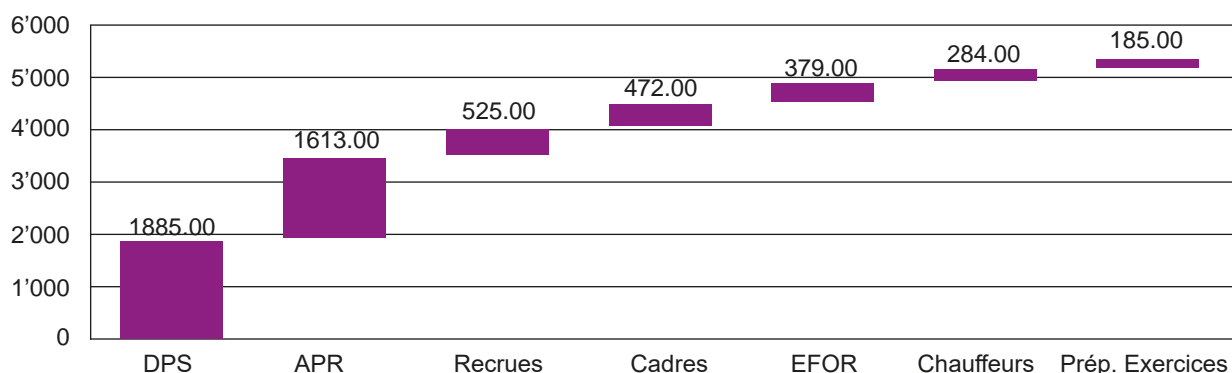
Formation interne – exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

La composition même du SIDS, avec trois sites opérationnels, apporte une contrainte supplémentaire de poids. Les trois organes d'intervention peuvent être amenés à travailler ensemble en fonction des interventions. Afin de s'y préparer, des exercices en commun ont été intégrés dans la planification annuelle. Ces exercices sont très complexes à organiser du fait du grand nombre de participants et des moyens à disposition.

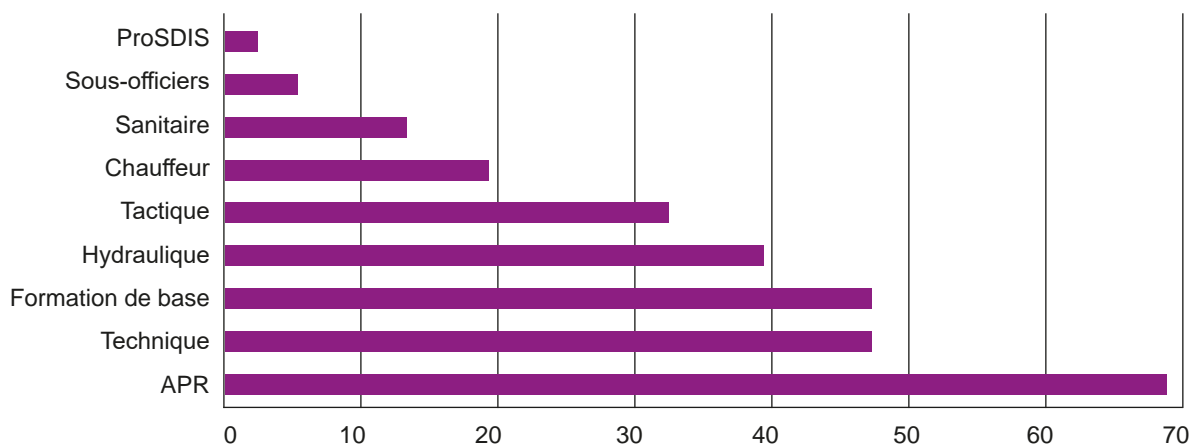
Fort de sa longue expérience et dans un souci d'optimiser au mieux l'investissement des sapeurs-pompiers, le Cap Yves Schlienger a établi un planning annuel 2019 réparti sur 114 soirées et 2 samedis matin. Le personnel a quant à lui été réparti dans 30 groupes différents en fonction des spécialisations, grades, fonctions et sites d'affectation.

Les membres du SDIS ont participé à 5'343 heures d'exercices internes réparties comme présenté ci-dessous.



Formation externe – cours ECAFORM

Les membres du SDIS ont participé en 2019 à 281 journées de cours organisées par l'ECA, réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous :



Formation externe – cours d'instructeur fédéral.

Le SDIS Ouest-Lavaux est l'un des SDIS du canton de Vaud comptant le plus grand nombre d'instructeurs fédéraux. Néanmoins, nous continuons de soutenir les candidatures des sapeurs motivés à s'investir dans la formation menant à cette spécialisation. C'est le cas du Sergent-Chef Marc Chauvet qui a obtenu, en mai, le titre d'instructeur fédéral, au terme de plusieurs semaines de travail et d'apprentissage organisées par la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers.

Ainsi, au 31 décembre 2019, le SDIS Ouest-Lavaux compte huit instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj Sébastien Baehler
- Cap Etienne Barmes
- Cap Eric Bezençon
- Cap Sébastien Cornuz
- Cap Benjamin Schlaefli
- Cap Yves Schlienger
- Lt Christian Borer
- Sgt Chef Marc Chauvet

Ces instructeurs fonctionnent régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux.

PROJETS

Technique

L'activité du groupe technique se concentre sur les divers moyens permettant de gagner du temps lorsqu'un sinistre survient et d'apporter des supports à la conduite d'intervention. Ses quatre membres ont œuvré dans les domaines décrits ci-dessous.

La migration des tubes à clé sur un système électronique se poursuit au gré des actions des propriétaires et des communes. Sur un total de 374 tubes à clé (329 au 1^{er} janvier 2019), 31 % sont modernisés (16 % au 1^{er} janvier 2019). Ce sont principalement des bâtiments communaux et des sites sous détection incendie. Ces nouveaux accès profitent désormais également à certains partenaires (Police Est-Lausannois et ambulances SPSL). En parallèle, le contrôle des tubes existants et des clés contenues demeure un effort permanent.

12 nouveaux dossiers d'intervention liés à des bâtiments particuliers ou à risque ont été créés et 8 autres mis à jour, sur un total de près d'une centaine de dossiers.

Depuis 2015 avec l'adoption de nouvelles directives par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), les architectes et spécialistes incendie nous consultent de plus en plus fréquemment sur les accès pompiers lors de l'élaboration de projets de construction ou de rénovation. Ainsi, en 2019, ce sont 37 projets et plans pour lesquels nous avons pris position, ceci en collaboration avec les bureaux techniques communaux.

Sur le volet des projets, le guichet cartographique SIGIP intègre depuis l'été 2019 le thème SDIS qui profite aux chefs d'intervention lors d'opérations. Celui-ci intègre notamment les emplacements des tubes à clés et les dossiers d'intervention complets. Il est voué à évoluer et intégrer de plus en plus de données, toujours dans le but de faciliter la formation, la planification et surtout l'intervention.



Ecrans du guichet cartographique SIGIP

Matériel

Cette année, l'ECA a mis à disposition du SDIS une cellule « barrages ». Transportable dans les TPM du SDIS, elle s'ajoute aux autres cellules « éclairage » et « inondations ».

Comme son nom l'indique, elle contient différents types de barrages souples et rigides permettant de dévier de grandes quantités d'eau lors d'intempéries ou de ruptures de canalisation.

À gauche : nouvelle cellule « barrage » mise à disposition du SDIS par l'ECA
A droite : pompe à haut débit acquise par SDIS



À la suite des multiples interventions durant les violents orages de l'été dernier, le SDIS a fait l'acquisition d'une pompe à haut débit.

Du fait de sa puissance et son évacuation de 150 mm de diamètre, elle garantit un débit de 2'500 l/min jusqu'à une profondeur de 14 m. À titre de comparaison, les pompes à immersion usuelles ont un débit compris entre 360 et 570 l/min. Elle permettra donc une réponse plus adaptée lors d'inondations importantes de caves ou d'autres locaux souterrains.

Véhicules

2019 a vu le parc véhicule du SDIS évoluer. En effet, Le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule léger, le VW Transporter 6.1, en remplacement de deux véhicules matériels plus anciens qui commençaient à présenter des signes de fatigue.

Ce nouveau véhicule, stationné sur le site de Belmont, permet de transporter six personnes dans sa cabine et du matériel sur un pont bâché.

Lavo 350, le nouveau véhicule matériel du SDIS stationné à Belmont



Locaux

Un des projets 2019 a été la centralisation du matériel de protection respiratoire (PR) et la mise en place d'un local commun de nettoyage et de contrôle pour le SDIS. Jusqu'à présent, chaque site disposait d'un petit local qui n'était plus adapté aux normes d'hygiène en vigueur. Le choix s'est porté sur le site de Lutry, car il dispose de volumes adaptés dans des infrastructures existantes ainsi que d'un compresseur pour le remplissage des bouteilles d'air comprimé.

Nouveau local de nettoyage des APR à Lutry



Les travaux ont consisté d'une part à la création d'un local dédié au nettoyage des masques – en collaboration avec différentes entreprises locales. D'autre part, le local déjà existant, dédié au contrôle des appareils de protection respiratoire (APR), a vu son emménagement optimisé et ses installations d'air comprimé remises aux normes.

À la suite de l'arrivée d'un deuxième vélo d'entraînement fourni par l'ECA, la mezzanine du site de Lutry a été aménagée, afin que les porteurs d'APR puissent s'entraîner pour le test physique annuel. Cette zone est à disposition depuis le mois de juin.

CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2019,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2019,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 8 avril 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen



Ph. Steiner

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
BHNS	Bus à haut niveau de service
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CODIR	Comité de direction
COES	Classe d'enseignement spécialisé
COPIL	Comité de pilotage
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DPS	Détachement de premier secours
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Equivalents-habitants
EM	Etat-major
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
FEVI	Fête des Vignerons
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe technique
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
Insert H	Programme d'emplois temporaire
IPT	Intégration pour Tous
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire

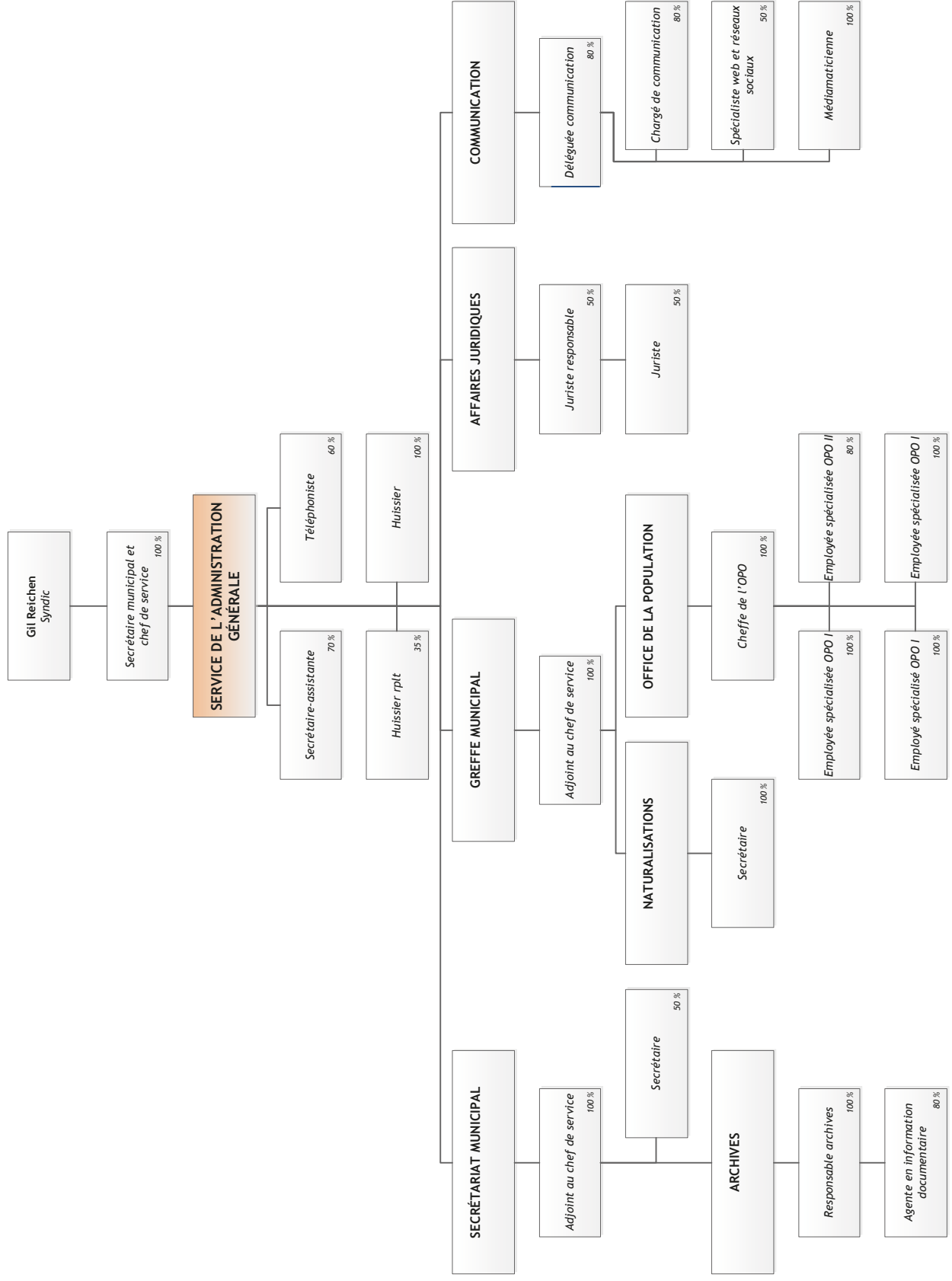
Abréviations	Explications
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PA	Plan d'affectation
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PCR	Poste de commandement Régional
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
Pl.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPPB ou PPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PQ	Plan de quartier
Rte	Route
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SDT	Service du développement territorial
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SIGE	Service intercommunal de gestion
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SR	Signalisation routière
STEP	Station d'épuration de Pully
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unil	Université de Lausanne
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
UIT	Union internationale des télécommunications
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

ANNEXES

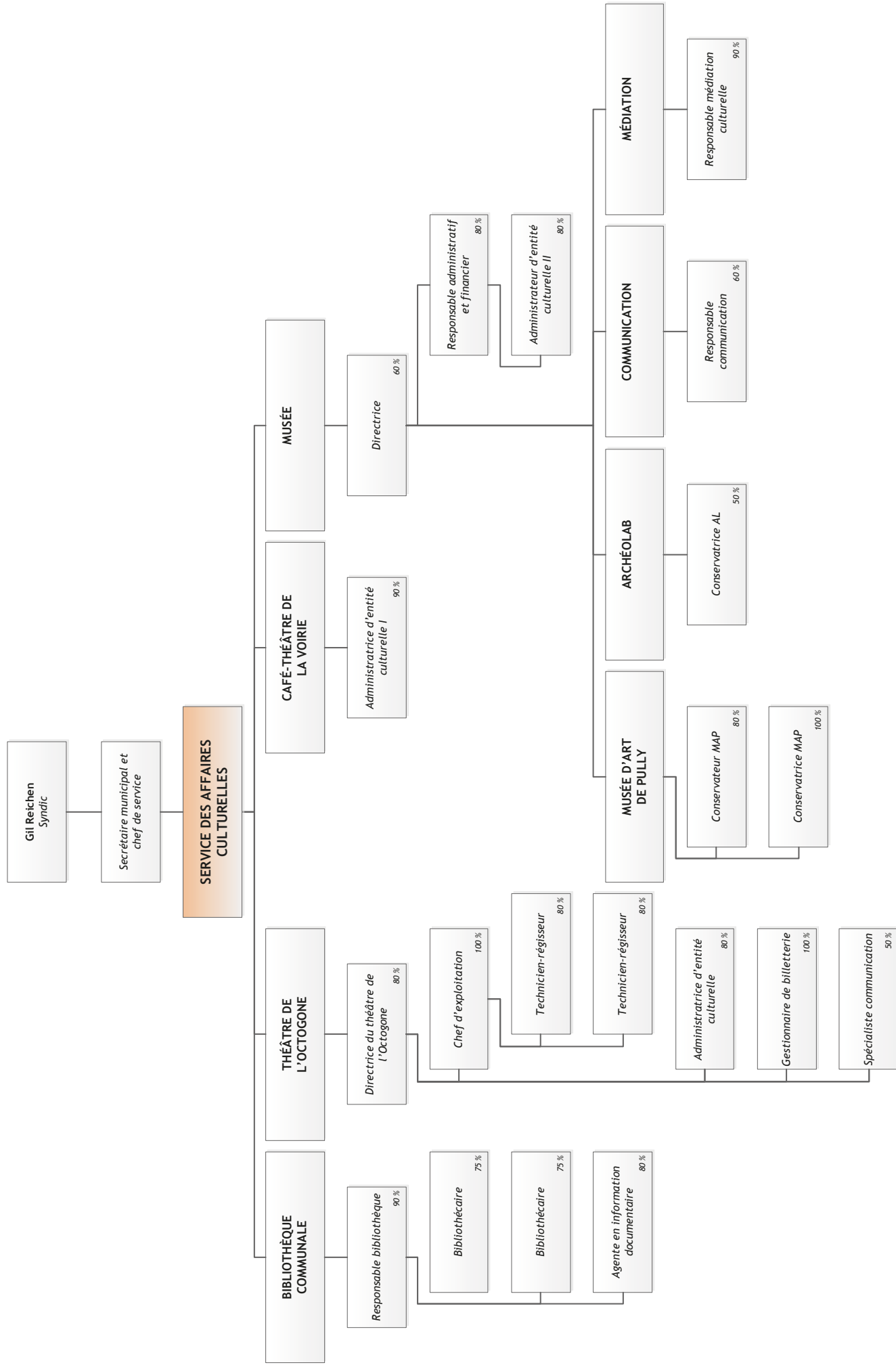
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2020. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

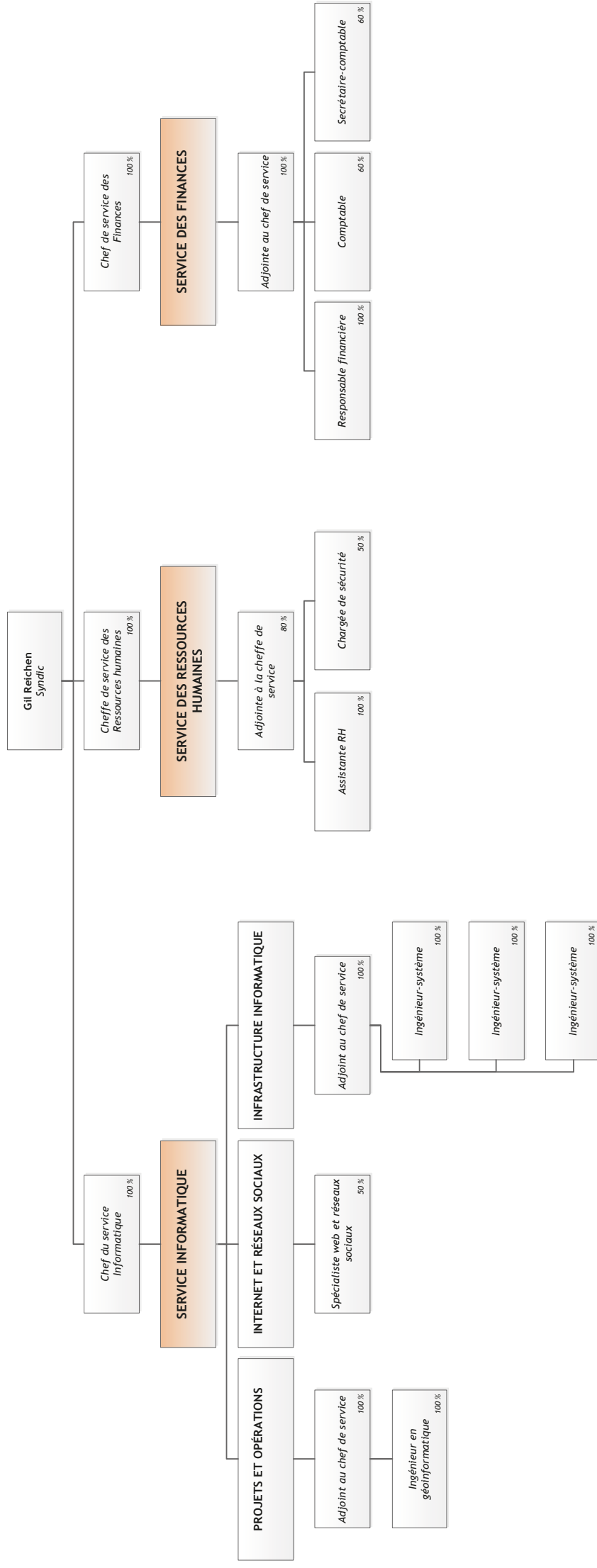
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



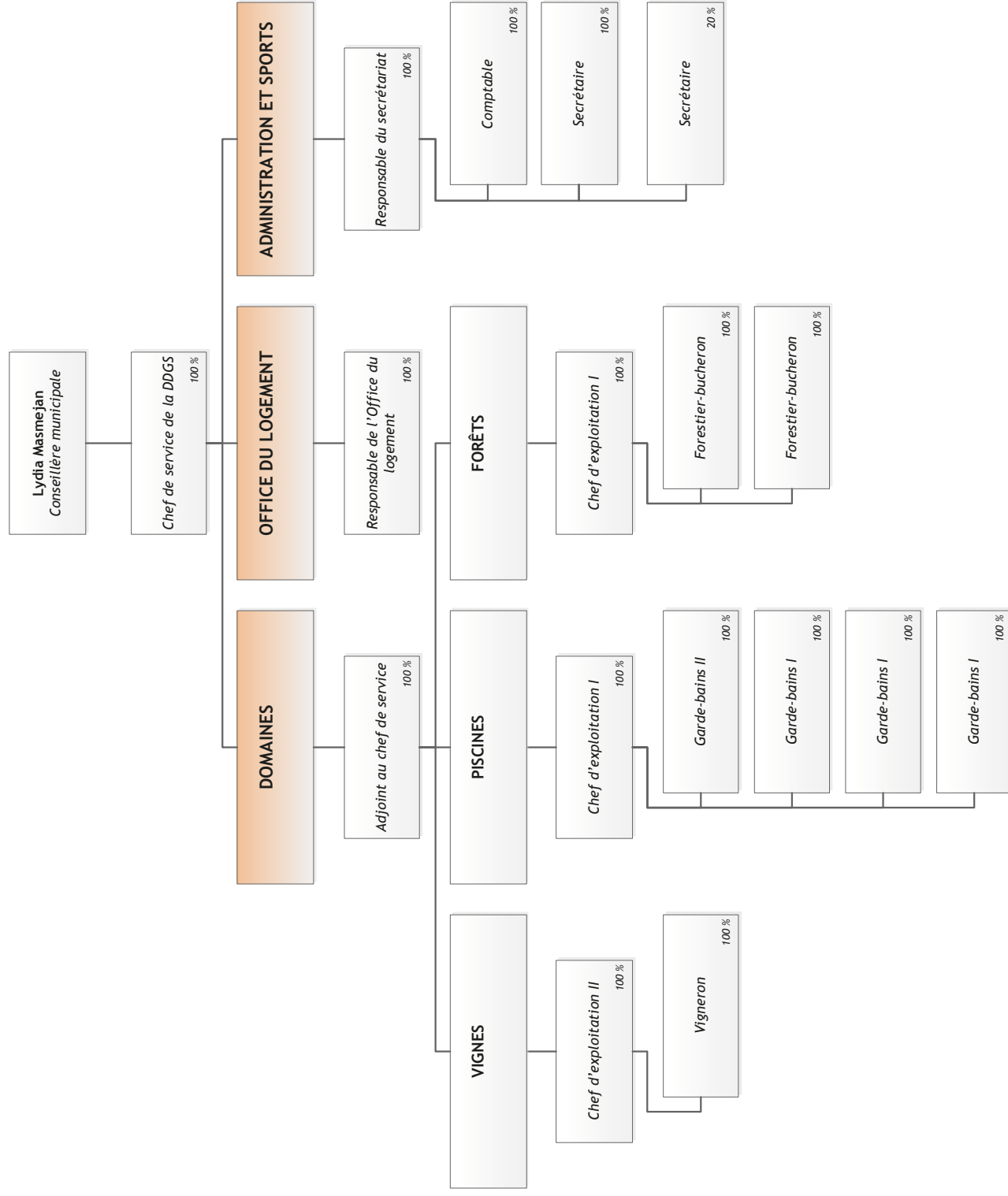
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



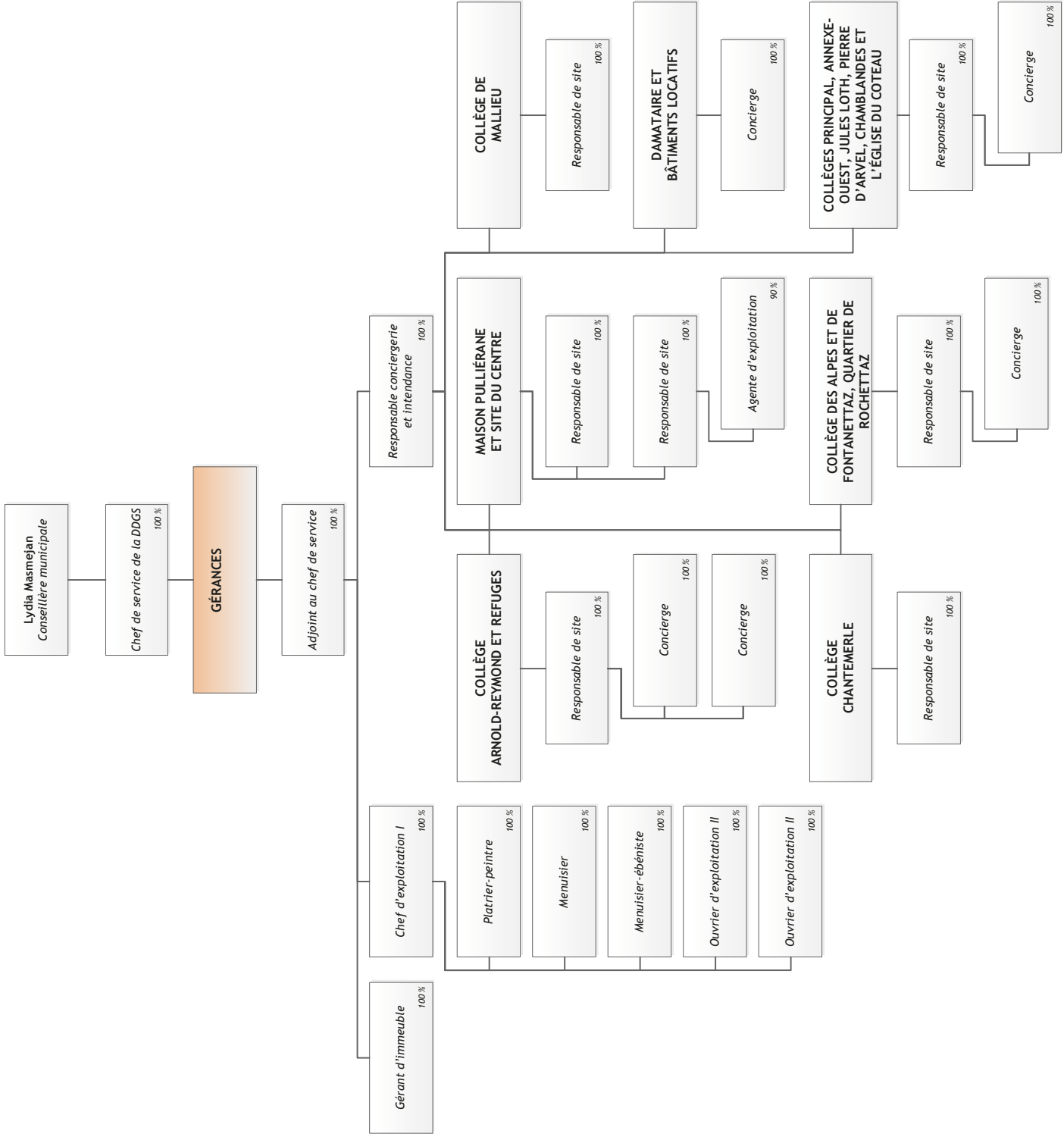
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



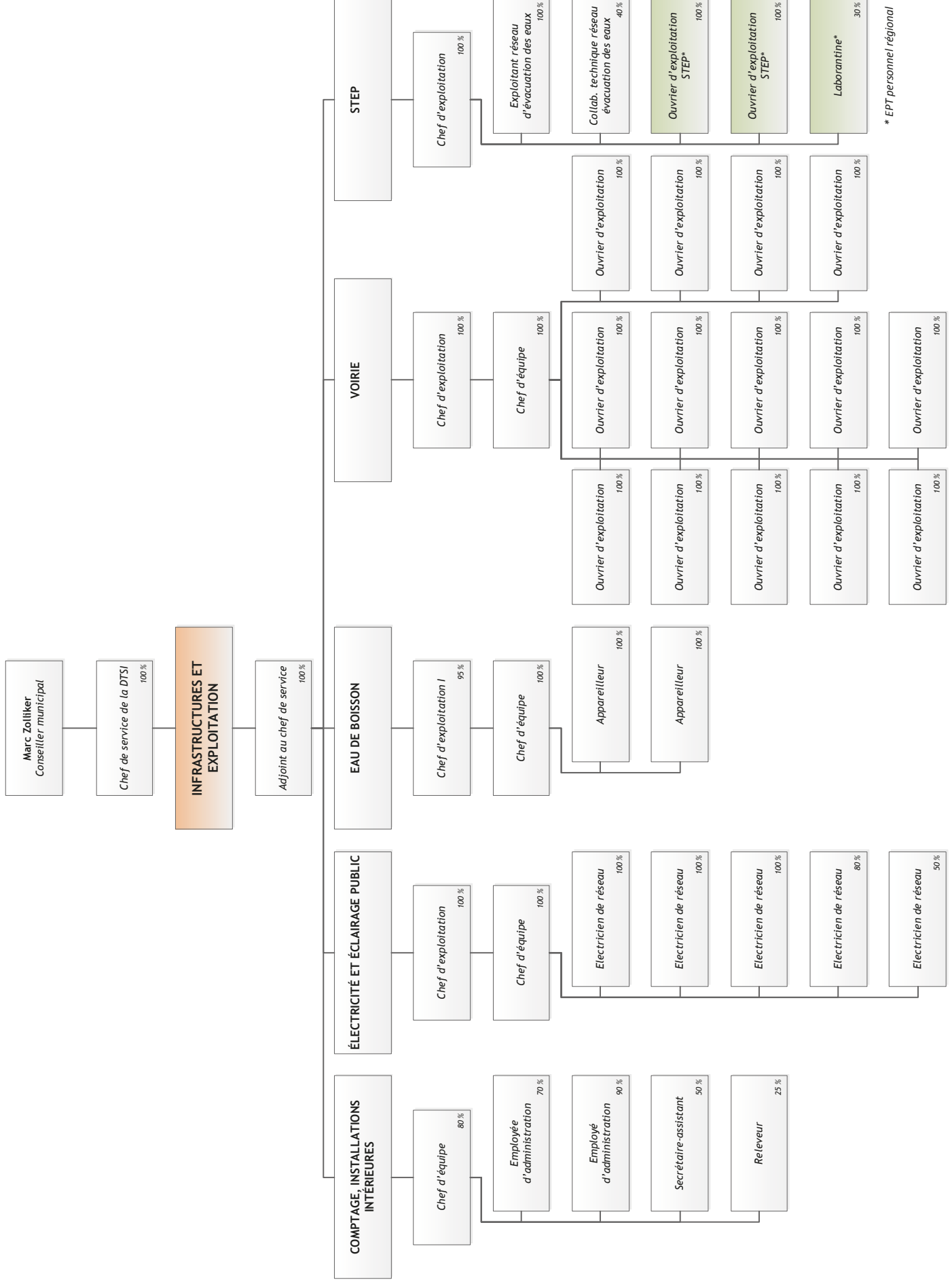
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

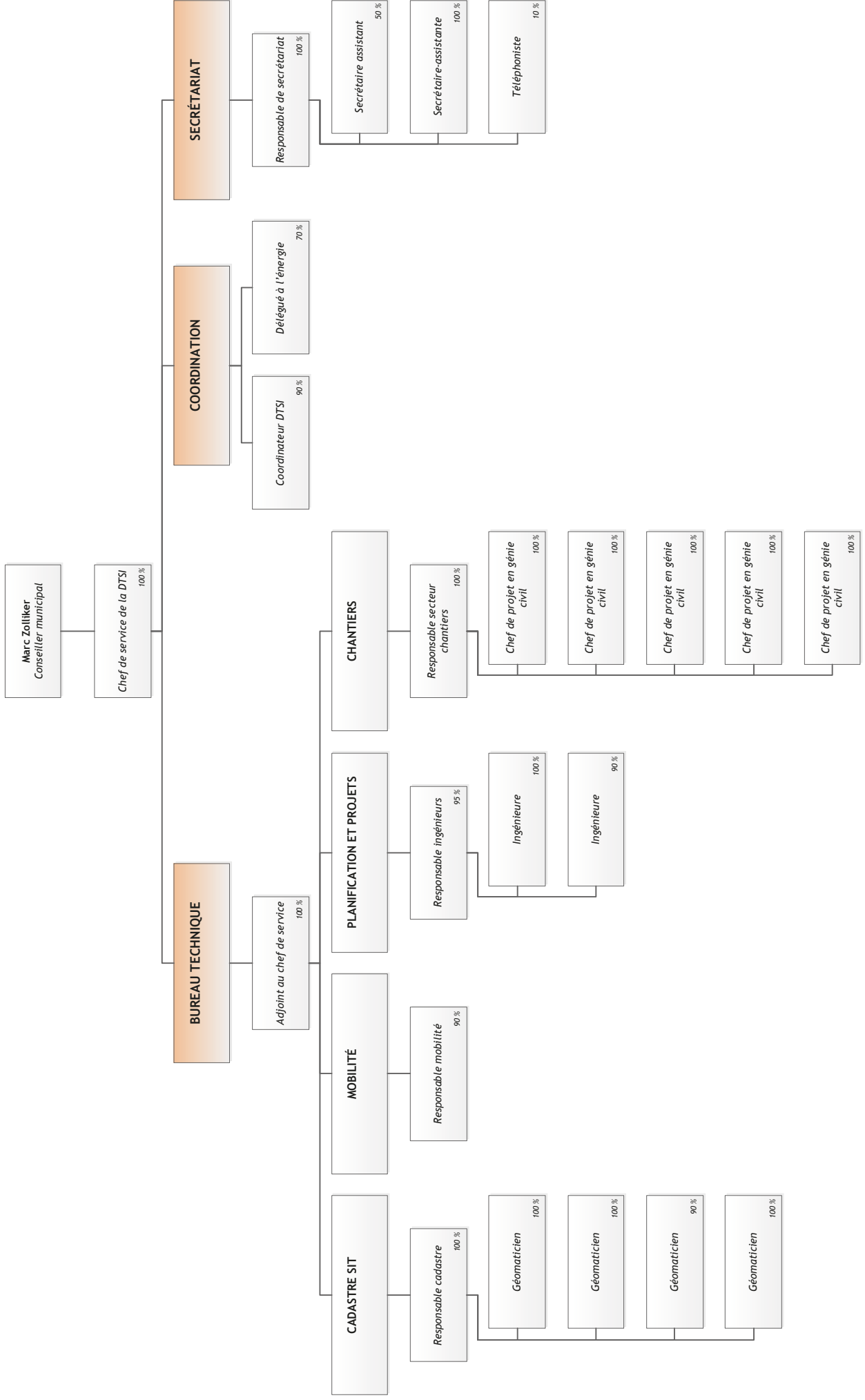


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

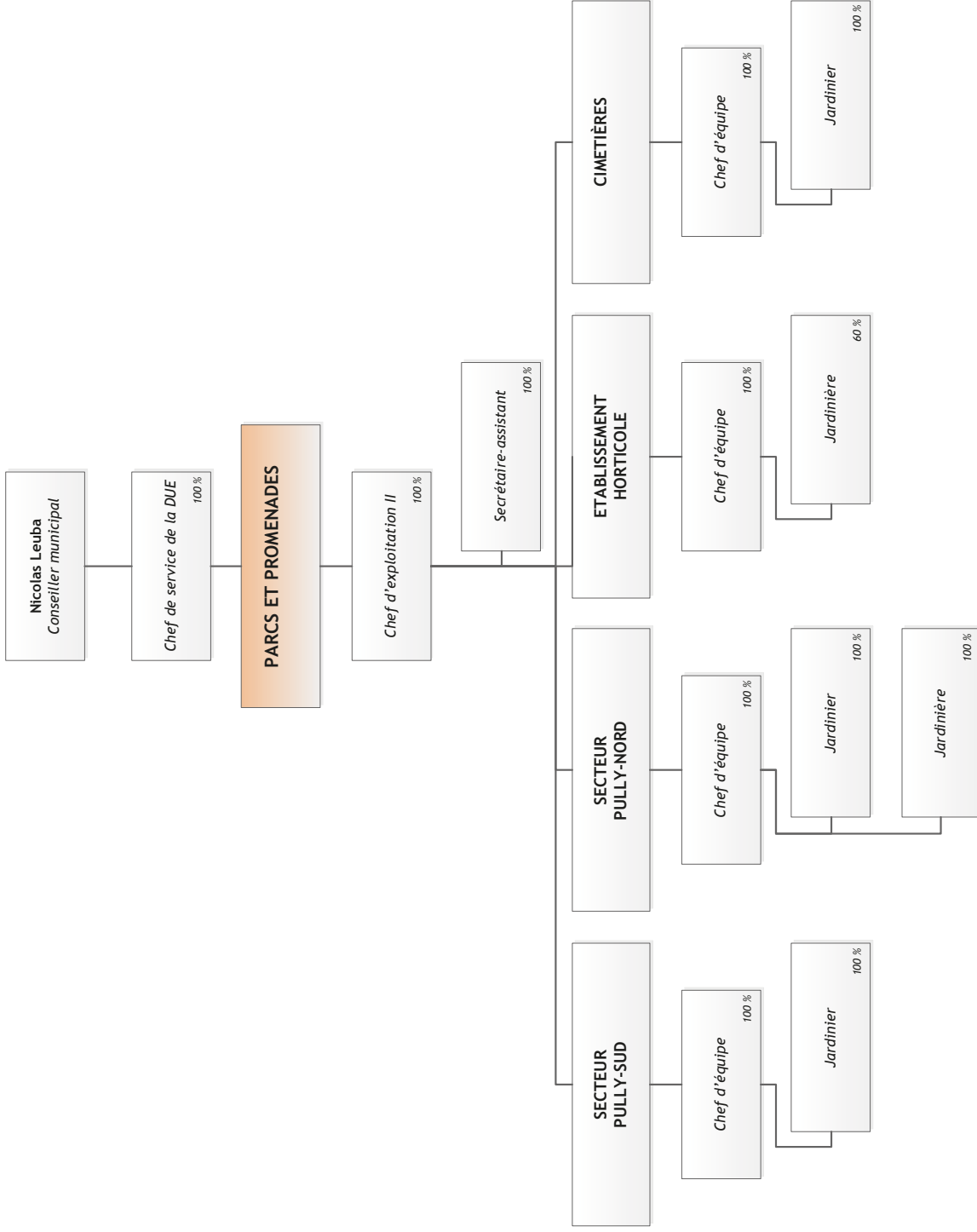


* EPT personnel régional

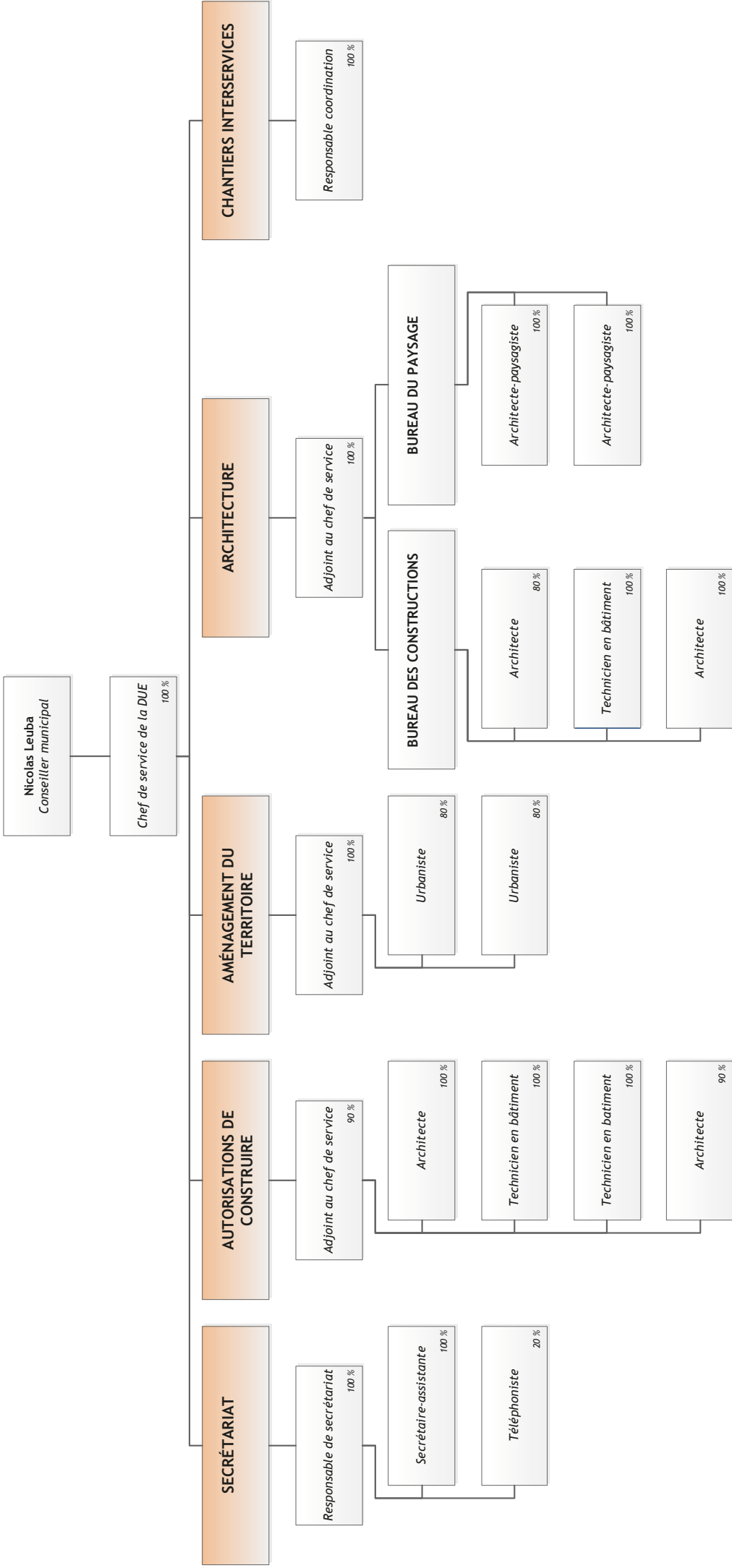
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

